

Coopérer pour la paix dans l'Afrique des Grands Lacs : quel rôle pour les droits de l'Homme et l'humanitaire ?

Actes du 3^e Symposium de la Francophonie à Genève

Genève, les 27 et 28 septembre 2001

**Coopérer pour la paix dans l'Afrique des
Grands Lacs : quel rôle pour les droits
de l'Homme et l'humanitaire ?**

**Actes du 3^e Symposium de
la Francophonie à Genève**

27 et 28 septembre 2001

au Centre de politique de sécurité de Genève
dans les locaux de l'Organisation météorologique mondiale



**Le Symposium était organisé par
l'Organisation internationale de la Francophonie**

en partenariat avec

**le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme,
le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés,
le Comité international de la Croix-Rouge,
et le Réseau universitaire international de Genève**

Sommaire

1	Introduction	7
2	Cérémonie d'ouverture	11
-	Intervention de Monsieur Peter Maurer Ambassadeur, Représentant des autorités suisses	15
-	Intervention de Madame Mary Robinson Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme	19
-	Intervention de Monsieur Jakob Kellenberger Président du Comité international de la Croix-Rouge	23
-	Intervention de Madame Mary Ann Wyrsh Haut Commissaire adjoint des Nations Unies pour les réfugiés	27
-	Intervention de Monsieur Jean-Marie Dufour Président du Conseil de Fondation du Réseau universitaire international de Genève (RUIG)	31
-	Intervention de Monsieur Boutros Boutros-Ghali Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie	35
3.	Table ronde I : Le droit international humanitaire à l'épreuve des crises	41
	(Bilan, leçons et stratégies pour assurer la promotion et faire respecter les droits de l'Homme et le droit international humanitaire dans les pays de l'Afrique des Grands Lacs)	

4. Table ronde II : L'Etat de droit et la démocratie à l'école de la diversité culturelle51
(Bilan, leçons et stratégies pour promouvoir l'Etat de droit et la démocratie dans les sociétés plurielles de la région)	
5. Table ronde III : Les organisations internationales à l'écoute des acteurs de la démocratie et de la paix61
(Bilan, leçons et stratégies pour l'appui aux acteurs locaux engagés en faveur de la promotion de l'Etat de droit, du pluralisme et du respect des droits de l'Homme)	
6. Synthèse71
7. Annexes81
- Textes des contributions déposées83
- Liste des membres du Comité d'organisation129
- Liste des participants au Symposium133

Introduction

Contexte général

La situation dans la région de l'Afrique des Grands Lacs s'est longtemps caractérisée et se caractérise encore par la négation de nombreux principes sur lesquels la communauté internationale – à travers les Etats qui la composent, les Organisations internationales par lesquelles ces Etats déploient la coopération multilatérale, et les organisations non gouvernementales – s'efforce de construire un ordre mondial fondé sur le droit et sur le respect de la dignité des Hommes.

Lors du Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, organisé par l'Organisation internationale de la Francophonie à Bamako, au Mali, en novembre 2000, les participants ont constaté des acquis indéniables, mais ont également relevé la face sombre de ce bilan. Ils ont ainsi mis en relief « aussi, des insuffisances et des échecs : récurrence des conflits, interruption des processus démocratiques, génocide et massacres, violations graves des droits de l'Homme, persistance de comportements freinant le développement d'une culture démocratique, manque d'indépendance de certaines institutions et contraintes de nature économique, financière et sociale, suscitant la désaffection du citoyen à l'égard du fait démocratique ».

N'est-ce pas là en grande partie la situation que l'on observe dans l'Afrique des Grands Lacs au cours de la dernière décennie, même si un tel bilan peut être tiré, dans l'espace francophone, pour d'autres régions de l'Afrique ou d'autres continents ?

La persistance des crises et des conflits, depuis une dizaine d'années, avec le paroxysme qu'a représenté le génocide de 1994, paraît, quelle que soit la responsabilité des acteurs nationaux, remettre en cause le principe même de l'utilité d'une coopération internationale destinée à contribuer à faire face à des crises humanitaires, prévenir et résoudre les conflits armés, assurer la protection des populations civiles, et œuvrer en faveur d'un développement durable par une gestion rationnelle des ressources naturelles et des échanges commerciaux bénéficiant aux populations.

Le contexte actuel, marqué par de nouveaux espoirs de paix dans la région, est apparu néanmoins propice à la tenue d'un Symposium inspiré par la tradition des réunions de Genève dans le domaine du droit humanitaire, caractérisées par des débats dépassionnés et un esprit de dialogue entre des participants unis par la même volonté de progresser dans leurs connaissances et dans leurs méthodes et instruments de travail.

Modalités d'organisation

A la suite du 2^e Symposium de la Francophonie à Genève, qui s'était tenu les 27 et 28 octobre 1999 sur le thème « Coopérer pour la paix: le rôle des organisations régionales », ce 3^e Symposium de la Francophonie à Genève « Coopérer pour la paix dans l'Afrique des Grands Lacs: quel rôle pour les droits de l'Homme et l'humanitaire? » a été préparé dans le cadre d'un partenariat entre l'Organisation internationale de la Francophonie, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Comité international de la Croix-Rouge et le Réseau international universitaire de Genève (Université de Genève, Institut universitaire d'études du développement, Institut universitaire de hautes études internationales). L'OIF a également bénéficié de la collaboration de plusieurs autres organismes des Nations Unies et Centres d'études basés à Genève.

Objectifs du Symposium

En prenant l'initiative de ce Symposium, les organisateurs n'entendaient pas rouvrir le débat sur les causes et les responsabilités à l'origine des conflits et des violations des droits de l'Homme et du droit humanitaire passées et présentes dans cette région. Ils ne visaient pas non plus à faire le bilan des efforts de paix actuellement conduits sous l'égide du Conseil de sécurité.

Leur ambition était à la fois plus limitée et plus pratique. Ils souhaitaient, grâce aux échanges d'expériences, de points de vues et d'idées entre praticiens et théoriciens de la coopération pour la promotion des droits de l'Homme et du droit international humanitaire dans l'Afrique des Grands Lacs :

- contribuer à maintenir l'attention et à mobiliser la communauté internationale,
- permettre de renforcer la coopération et de mieux coordonner les initiatives en faveur du nécessaire respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire dans cette partie du continent africain concernant, principalement, des Etats membres de la Francophonie.

Approche méthodologique

L'approche retenue est celle d'une analyse pluridisciplinaire à dominante juridique et sociopolitique, qui intègre les dimensions politique, culturelle et économique de la coopération internationale (droits de l'Homme comme facteurs de paix et de développement).

Le champ thématique couvre de nombreux domaines: droits de l'Homme, droit humanitaire, sécurité humaine, droits de l'enfant, Etat de droit, processus démocratiques, culture démocratique et éducation aux droits de l'Homme, justice internationale...

Le champ géographique est celui de l'Afrique des Grands Lacs, à partir d'une approche nationale, en particulier pour la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi, et régionale pour ces Etats et les autres Etats impliqués, de l'Afrique centrale notamment (République du Congo, République Centrafricaine, Gabon, etc.).

Cérémonie d'ouverture

Cérémonie d'ouverture

La séance solennelle d'ouverture s'est tenue sous la présidence de Monsieur Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, entouré de Madame Mary Robinson, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, de Monsieur Jakob Kellenberger, Président du Comité international de la Croix-Rouge, de Madame Mary Ann Wyrsh, Haut Commissaire adjoint des Nations Unies pour les réfugiés, de Monsieur l'Ambassadeur Peter Maurer, Chef de la Division « Sécurité humaine (paix, droits de l'Homme et politique humanitaire) » au Département fédéral des affaires étrangères, et de Monsieur Jean-Marie Dufour, Président du Conseil de Fondation du Réseau universitaire international de Genève (RUIG), en présence de nombreux invités, représentants du monde diplomatique, personnalités académiques et scientifiques, membres des organisations internationales sises à Genève, ainsi que de l'ensemble des participants au Symposium. Lors de cette séance ont pris successivement la parole :

- Monsieur l'Ambassadeur Peter Maurer, Chef de la Division « Sécurité humaine (paix, droits de l'Homme et politique humanitaire) » au Département fédéral des affaires étrangères ;
- Madame Mary Robinson, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme ;
- Monsieur Jakob Kellenberger, Président du Comité international de la Croix-Rouge ;
- Madame Mary Ann Wyrsh, Haut Commissaire adjoint des Nations Unies pour les réfugiés
- et Monsieur Jean-Marie Dufour, Président du Conseil de Fondation du Réseau universitaire international de Genève (RUIG)

Les textes de leurs interventions sont repris ci-après.

La séance a été suivie d'une réception offerte par Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie en l'honneur des participants à cette manifestation qui a suscité une assistance très dense.

Ouverture des travaux par Monsieur Boutros Boutros-Ghali Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie

Excellences,
Mesdames et Messieurs,
Mes chers amis,

Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette cérémonie inaugurale des travaux du 3^e Symposium de la Francophonie à Genève, consacré à la coopération pour la paix dans l'Afrique des Grands Lacs, par la promotion des droits de l'Homme et du droit international humanitaire.

Ce Symposium a été préparé dans le cadre d'un partenariat entre plusieurs organisations internationales et organismes internationaux présents à Genève :

- le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme,
- le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés,
- le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU
- le Comité international de la Croix-Rouge,
- le Réseau universitaire international de Genève
- et l'Organisation internationale de la Francophonie.

Il a bénéficié aussi de l'appui des autorités suisses.

Aussi ai-je l'honneur de présider à l'ouverture des travaux de ce Symposium aux côtés de hautes personnalités de ces organisations et de l'Etat hôte.

Je me réjouis de cette manifestation conjointe d'attachement à la Francophonie à Genève. Plus encore, je me réjouis tout particulièrement de cette volonté d'engagement commun en faveur de la promotion des droits de l'Homme et du droit humanitaire dans une région en crise où sont concernés, au premier chef, plusieurs Etats membres de l'Organisation internationale de la Francophonie.

La situation dans ces pays appelle de la communauté francophone une solidarité agissante, en liaison avec les autres Organisations internationales.

Coopérer pour la paix dans l'Afrique des Grands Lacs : quel rôle pour les droits de l'Homme et l'humanitaire ?

C'est pourquoi, par la tenue de ce Symposium, nous voulons contribuer à maintenir l'attention et à mobiliser cette communauté et l'ensemble de la communauté internationale en faveur des populations touchées par les crises dans cette région.

C'est là le but de notre présente session d'ouverture.

Nous souhaitons aussi contribuer à renforcer la coopération et à mieux coordonner les initiatives en faveur du nécessaire respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire dans cette partie du continent africain.

Ce sera l'objectif principal assigné aux trois tables rondes qui, sur invitation, réuniront, aujourd'hui et demain, des praticiens et des théoriciens de la coopération pour la promotion des droits de l'Homme et du droit international humanitaire.

Intervention de S.E. Monsieur Peter Maurer

Ambassadeur, Chef de la Division « Sécurité humaine (paix, droits de l'Homme et politique humanitaire) » au Département fédéral des affaires étrangères, représentant des autorités suisses

Monsieur le Secrétaire général,
Madame le Haut Commissaire,
Cher Président du CICR,
Mesdames et Messieurs,

P ermettez-moi de vous dire tout le plaisir que j'ai d'être parmi vous aujourd'hui pour ce troisième Symposium de la Francophonie à Genève et de vous présenter les plus cordiales salutations et les souhaits de bienvenue du Conseiller fédéral Joseph Deiss au nom des autorités suisses.

C'est un honneur de vous accueillir dans la ville de Genève, dont la tradition humanitaire, les idéaux de paix, de sécurité et de désarmement, ainsi que sa disponibilité comme lieu de rencontre inspirent la politique étrangère de mon pays.

Permettez-moi aussi de rappeler l'attachement de la Suisse à la Francophonie. Cette organisation est plus qu'une organisation qui réunit la communauté des peuples ayant le français en partage. Elle croît, diversifie ses activités et s'engage pour les idéaux de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit. La Déclaration de Bamako constitue à cet égard une réaffirmation de ces engagements. Elle permet, par la langue française, de réunir des pays de différents continents, de différentes cultures et religions, assurant par la même occasion sa richesse culturelle.

Monsieur le Secrétaire général,

Lors de votre visite officielle de travail à Berne, le 25 juin dernier, il a été convenu avec les hautes autorités suisses de poursuivre le renforcement de la coopération entre la Suisse et l'Organisation internationale de la Francophonie, en accordant notamment une importance particulière à la « Genève Internationale ». Le présent Symposium s'inscrit à nos yeux pleinement dans la réalisation de cet engagement renouvelé.

Pour la Suisse, ce Symposium revêt en outre une importance significative, à un double titre :

- En raison d'une part de l'attachement particulier de mon pays à la région des Grands Lacs, fondé sur une longue tradition de coopération ;

- Du fait, d'autre part, de l'engagement constant de la Suisse en faveur du respect des droits de l'homme et du droit humanitaire, lié à son rôle de dépositaire des Conventions de Genève.

Les Grands Lacs

La situation qui prévaut dans la région des Grands Lacs depuis trop longtemps déjà nous confronte quotidiennement à la question du rôle des droits de l'Homme et du droit humanitaire. La prolongation du conflit, le nombre d'acteurs impliqués et les violations des droits de l'Homme et du droit humanitaire sont bien sûr au centre des préoccupations. La région a été le théâtre des plus grandes catastrophes humanitaires. La pauvreté, la désorganisation économique et l'instabilité générale perdurent.

Afin de réaliser l'objectif essentiel qu'est le retour effectif à la paix, à la stabilité et au développement dans la région des Grands Lacs, il faut poursuivre nos efforts pour :

- Le respect des droits de l'Homme et du droit humanitaire ;
- Une politique de paix qui favorise le dialogue, une compréhension mutuelle et une paix durable ;
- La délivrance de l'aide humanitaire ;
- Ainsi que la coopération au développement.

Si ces efforts dans leur ensemble sont nécessaires et s'il faut les combiner, ils nécessitent des stratégies et répondent à des logiques qui sont très différentes les unes des autres.

L'aide humanitaire doit être assurée en tout temps, sans restrictions, et en toute impartialité. Par contre les activités de la coopération au développement nécessitent des conditions-cadres préalables plus stables pour leur mise en œuvre.

La politique de paix vise à assurer un équilibre des pouvoirs entre les différentes parties à un conflit et à permettre d'édifier une base de confiance et une plate-forme de dialogue, ce qui est indispensable à la recherche commune de solutions constructives.

Si toutes ces stratégies doivent être utilisées pour contribuer au rétablissement et à la consolidation de la paix, le concept d'approche intégrée et globale ne nous fournit pas suffisamment d'indications sur la manière dont elles doivent être harmonisées pour remplir l'objectif commun. La question de l'enchaînement de ces politiques est en outre posée. La région des Grands Lacs constitue une de ces régions où la question de l'adéquation de ces efforts et de ces logiques différentes représente un défi particulièrement délicat. Nous espérons que le symposium va contribuer à trouver une réponse à ces questions.

Nos efforts pour promouvoir la paix, la stabilité et le développement doivent aussi s'accompagner de la prudence nécessaire au maintien d'une scrupuleuse impartialité entre les parties au conflit. En vue de parvenir à ces objectifs, il faut ainsi établir le dialogue et coopérer avec toutes les parties concernées ainsi qu'avec la société civile.

Les principes suivants me paraissent fondamentaux :

La volonté de paix des parties impliquées dans le conflit. Sans trêve effective, l'octroi de l'aide, hormis de l'aide strictement humanitaire, est impossible. Nos propres efforts ne peuvent être que complémentaires à la volonté des parties et aux efforts africains ou à ceux de l'ONU.

L'utilisation impropre de certains instruments de l'aide, notamment l'aide budgétaire, peut aviver les conflits. Un appareil étatique performant doit pouvoir offrir les garanties pour mettre fin à l'exploitation illégale et au trafic des richesses naturelles. Il doit assurer la relance des échanges commerciaux normaux afin que l'Etat puisse à nouveau disposer des revenus nécessaires à la reconstruction du pays.

Un autre aspect important concerne les conditions dans lesquelles l'aide peut être apportée. Sont visées ici la sécurité physique, la liberté de mouvement dans l'ensemble du pays, une bonne collaboration avec les autorités à tous les niveaux et une capacité minimale de mise en œuvre de projets.

Les dynamiques du conflit, la stabilisation et la paix, sont particulièrement complexes dans la Région des Grands Lacs. L'imbrication et le caractère transfrontalier des conflits dans ces pays ne nous laissent pas d'autre choix que d'opter pour une approche régionale. Une telle approche représente un défi important, tant pour l'Afrique que pour la communauté internationale. Il faut donc une harmonisation des processus de paix.

L'engagement de la Suisse

La Suisse poursuivra son engagement pour le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire. Elle continuera de soutenir les initiatives de paix dans la région, tout en y contribuant sur la base de ses atouts spécifiques dans les domaines du droit constitutionnel, du fédéralisme, de la décentralisation, de la protection des minorités et de la recherche de consensus. Elle poursuivra ses efforts pour assurer la sécurité humaine, par ses actions en matière d'aide humanitaire et ses stratégies de protection. Et quand la situation le permettra, elle s'engagera aussi dans le cadre de la coopération au développement.

Je voudrais en terminant remercier le Secrétaire général Boutros-Ghali et ses collaborateurs pour l'organisation de ce Symposium important. J'espère que ce Symposium sera l'occasion pour nous tous d'apprendre et de contribuer davantage pour la cause humanitaire dans cette région qui mérite notre attention particulière.

Intervention de Madame Mary Robinson

Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous à l'occasion de cette cérémonie d'ouverture du Symposium organisé par l'Organisation internationale de la Francophonie, portant sur les vastes et très importants thèmes des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la démocratie dans la région des Grands Lacs. Je tiens à féliciter les organisateurs des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour nous réunir ici, et à exprimer mon appréciation pour les sacrifices que beaucoup ont faits en repoussant d'autres sujets pressants et en donnant du temps et de la réflexion pour les travaux de ce symposium.

J'apprécie beaucoup la coopération de mon Bureau avec l'Organisation internationale de la Francophonie. L'encouragement au respect des droits de l'homme, l'installation de l'Etat de droit, la promotion de systèmes démocratiques de gouvernance, sont des objectifs communs qui renforcent notre collaboration. Celle-ci est encore renforcée par l'importance que nos deux institutions attachent à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, qui est notre instrument commun pour créer des cultures démocratiques et respectueuses des droits de l'homme.

Il faut féliciter l'Organisation internationale de la Francophonie pour avoir initié, encouragé et adopté la Déclaration de Bamako en novembre 2000. Dans le cadre de notre réunion, et à propos des questions complexes auxquelles sont confrontés la population et les Etats des Grands Lacs, je vous invite à prêter une attention particulière au passage suivant, tiré de la Déclaration de Bamako :

« la démocratie, pour les citoyens – y compris, parmi eux, les plus pauvres et les plus défavorisés – se juge, avant tout, à l'aune du respect scrupuleux et de la pleine jouissance de tous leurs droits, civils et politiques, économiques, sociaux et culturels, assortis de mécanismes de garanties. Il s'agit là de conditions essentielles à leur adhésion aux institutions et à leur motivation à devenir des acteurs à part entière de la vie politique et sociale...»¹

1. Voir le Chapitre 3, paragraphe 4 de la Déclaration de Bamako, adoptée le 3 novembre 2000 par les Ministres et chefs de délégation des Etats et gouvernements ayant le français en partage lors du « Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone », Paris, Organisation internationale de la Francophonie, p. 14.

Cette Déclaration constitue une réaffirmation, de la part des gouvernements, des Etats et des peuples francophones, de leur attachement à des valeurs et des pratiques que nos partenaires de la région des Grand Lacs sont invités à considérer très sérieusement. J'aimerais encourager toutes les parties impliquées dans la recherche actuelle pour un futur sûr, pour la paix et le développement, à étudier les leçons du passé afin d'aller de l'avant. L'une des caractéristiques de la Déclaration de Bamako est d'admettre que la route serait encore longue. Mais, en même temps, elle propose des démarches concrètes pour atteindre des objectifs qui, dans le passé, n'avaient pas été suffisamment pris en compte. La Déclaration souligne l'importance d'une culture démocratique intégrant l'entier respect des droits de l'homme, et identifie comme première mission à accomplir :

« Développer l'esprit de la tolérance et promouvoir la culture démocratique dans toutes ses dimensions, à fin de démocratiser, par l'éducation et la formation, les responsables publics, l'ensemble des acteurs de la vie politique et les citoyens aux exigences éthiques de la démocratie et des droits de l'Homme. »²

A l'inspiration qui nous vient de la Déclaration de Bamako doivent désormais s'ajouter les efforts particulièrement louables des membres africains de l'Organisation internationale de la Francophonie dans le cadre de solidarité continentale qui a consisté en l'approbation de deux innovations majeures : l'Acte constitutif de l'Unité Africaine et la Nouvelle Initiative Africaine, en juillet 2001. *« La Nouvelle initiative africaine a, comme fondement, l'engagement par les Etats africains à la bonne gouvernance, la démocratie et aux droits de l'Homme, sans oublier l'effort qui leur est demandé afin de prévenir et résoudre les situations de conflits et instabilité dans le Continent ».*

Ces diverses démarches témoignent d'une convergence des points de vue, quant au rôle clé des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité, de l'Etat de droit et de la démocratie sans précédent dans le processus de l'instauration du développement soutenu pour les peuples africains.

L'évolution positive précédemment décrite doit nous servir d'inspiration dans nos efforts de soutien à la Région des Grands Lacs. A cet égard et comme vous le savez, mon Bureau maintient des missions de coopération technique au Burundi et en République démocratique du Congo. Nous avons également des accords de coopération avec les Commissions Nationales des Droits de l'Homme, pour l'Unité et la Réconciliation Nationale ainsi qu'avec celle des Affaires Légales et Constitutionnelles au Rwanda. Nous y appuyons également les organisations non gouvernementales et la société civile.

Je tiens à réitérer à vous tous, et à nos partenaires des trois pays concernés, notre détermination à soutenir toute initiative ayant comme but la promotion des droits de l'homme, la démocratie et la paix dans la région.

Inspirée, en particulier par la Nouvelle Initiative Africaine, notre nouvelle approche cherchera à accroître l'implication de la société civile à tous les niveaux dans nos programmes d'actions. La diversité des participants à ce Symposium est particulièrement encourageante et témoigne déjà de cette approche globale des défis. Mon Bureau vous recommande vivement, surtout à ceux parmi vous qui sont ressortissants de la Région des Grands Lacs, de jeter un regard critique sur les causes qui

2. Voir le chapitre 4, paragraphe 19 de la Déclaration, Ibid, p. 18-19.

empêchent la mise en œuvre des principes déclarés et approuvés. C'est ainsi que nous pourrons, en tant que partenaires, contribuer à la résolution des problèmes auxquels est confrontée votre région.

Soyez assurés du plein soutien de mon Bureau dans vos efforts pour trouver les voies et moyens qui permettront à la population de la région des Grands Lacs de bénéficier des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, sans discrimination ni exclusion. Voilà la sagesse même émanant du travail sans précédent accompli à la Conférence Mondiale de Durban.

Je vous remercie.

Intervention de Monsieur Jakob Kell enberger

Président du Comité international de la Croix-Rouge

La priorité humanitaire immédiate est actuellement ailleurs que dans les Grands Lacs et c'est bien compréhensible. La catastrophe humanitaire déjà existante en Afghanistan avant les attaques terribles aux Etats-Unis est encore en train de s'aggraver. Le CICR aussi concentre ses efforts aujourd'hui sur l'Afghanistan et les environs sans négliger ses activités dans les autres zones de conflit et de tension dans le monde.

Je vous remercie donc d'avoir associé le CICR à vos travaux. Le CICR, vous le savez bien, essaie de protéger et d'assister les victimes de conflits armés et de situations de tensions internes partout dans le monde. Il est non seulement, et cela depuis des années, l'acteur humanitaire le plus important en Afghanistan, il a aussi une présence traditionnellement forte dans la région qui nous intéresse ici. En fait, l'Afrique est le continent avec la présence la plus forte du CICR: 31 opérations y sont conduites, 4'000 délégués et employés locaux y travaillent, plus de 40 % des dépenses opérationnelles de cette année sont prévues en Afrique. Deux de nos dix opérations les plus grandes en termes de dépenses estimées cette année ont lieu dans la région des Grands Lacs: en République démocratique du Congo (RDC) et au Ruanda. Nous employons actuellement en RDC, au Ruanda et au Burundi un peu plus de 1'000 personnes (112 expatriés et 900 employés locaux). La surface opérationnelle du CICR dans la région couvre, bien sûr, aussi l'Ouganda, la République démocratique du Congo et la Tanzanie. J'ajouterai – et ce n'est pas sans signification pour notre thème – que les opérations dans les Grands Lacs se situent globalement parmi nos opérations les plus sous-financées. Fin juillet de cette année, le CICR avait reçu des contributions ou promesses solides de contributions d'environ 30 millions de Francs suisses sur des dépenses estimées à 93 millions. Mais je ne suis pas là pour faire un appel financier mais pour vous dire combien il est actuellement difficile de mobiliser des fonds pour la région des Grands Lacs. Il est aussi significatif de noter qu'il est encore plus facile de financer les opérations en RDC qu'au Ruanda.

Dans la perspective d'une organisation humanitaire, la région des Grands Lacs présente l'ensemble des défis humanitaires de notre temps. Je voudrais en mentionner quelques-uns en me basant sur des exemples de la région :

L'accès aux victimes et la sécurité

La volonté du CICR, partout, est d'être proche des victimes. Cette volonté doit être dans une relation raisonnable avec ce que je considère comme notre première responsabilité: la sécurité de nos

collaboratrices et collaborateurs. La sécurité absolue n'existe pas, nous le savons. Mais le prix de cette volonté de proximité peut être terrible, absolument inacceptable : je pense à l'assassinat lâche de six de nos collaboratrices et collaborateurs le 26 avril, près de Bunia, au nord-est de la RDC. Ils oeuvraient en faveur des victimes d'un conflit particulièrement meurtrier. De tels crimes ont comme conséquence immédiate le gel des opérations dans une région et ainsi la fin de l'assistance aux victimes. L'assassinat de trois de nos collaborateurs au Burundi en 1996 avait les mêmes conséquences. L'engagement pour plus de sécurité est donc un engagement à la fois pour les travailleurs humanitaires et les victimes de conflits. Inutile de souligner que je continue à exiger qu'une enquête sérieuse soit menée à terme dans des délais brefs et que justice soit faite suite au crime commis dans la région de Bunia.

La complexité des conflits et les implications pour les organisations humanitaires

Il n'y avait peut-être pas de meilleur exemple pour la complexité des situations conflictuelles actuelles que la RDC : conflit interne internationalisé, guerre civile et guerres tribales. Je suis content de constater néanmoins que les derniers développements permettent des espoirs qui n'étaient pas envisageables ces trois dernières années, même si des combats continuent à l'est du pays. Je souhaite, après les préparations à Gaborone, un bon début au dialogue inter-congolais qui devrait commencer mi-octobre à Addis-Abeba. L'établissement de réseaux de contacts fiables avec toutes les parties au conflit dans de tels contextes est un défi guère imaginable pour ceux qui ne sont pas sur le terrain. Pour le CICR, qui renonce à des escortes armées, le fonctionnement de ces réseaux est vital pour le dispositif de sécurité.

La continuité dans l'effort humanitaire

La fin d'un conflit armé n'est pas, et ne peut pas être, la fin des efforts humanitaires. Si les besoins d'assistance baissent, les besoins de protection peuvent rester les mêmes ou même augmenter : les visites de centres de détention, la recherche des personnes portées disparues, la réunification des familles, l'échange des messages entre membres de familles dispersées. Or, l'attention publique baisse rapidement et la difficulté pour mobiliser les fonds pour ces activités de protection augmente. Au Rwanda, le CICR visite régulièrement plus de 100'000 détenus à la suite du génocide avec le but de s'assurer d'un traitement correct. Cette activité peu populaire – la majorité de détenus est accusée d'avoir participé au génocide – a cependant son importance au titre des droits de l'homme, de la réconciliation et, peut-être aussi, de la prévention. Or : à peine 20 % de nos dépenses estimées à la fin juillet 2001 sont couvertes par des contributions et des promesses de contributions. La visite des prisons est aussi notre principale activité au Burundi, même si nous avons procédé, poussé par d'autres organisations humanitaires sur place, à une large opération d'assistance alimentaire au nord du Burundi au premier semestre de cette année ; plus de 5'500 tonnes de nourriture ont été distribuées à plus de 100'000 familles déplacées ou résidentes dans les provinces de Ngozi et Kayanza.

La responsabilité des autorités par rapport aux différentes catégories de leur population

Les autorités sont les premières responsables pour la protection et l'assistance de leur population, y compris et surtout pour les déplacés internes, mais aussi les détenus. Il est des situations où pour différentes raisons leurs possibilités d'action sont limitées. Mais dès qu'elles sont en position de faire quelque chose, c'est leur obligation de le faire.

Assurer la transition de l'urgence humanitaire vers la réhabilitation et le développement

Il faut se méfier des schémas simplistes qui disent que les humanitaires comme le CICR devraient limiter leurs activités à la phase de conflit et l'après-conflit immédiat. Je ne souhaiterais pas mieux mais voudrais, dans l'intérêt des populations affectées par le conflit, m'assurer que d'autres acteurs entrent en jeu pour la réhabilitation et le développement. Or, nombreux sont les contextes où cette transition n'est pas assurée, où il n'y a personne à qui remettre les programmes et projets. C'est une des raisons pour lesquelles nos activités de réhabilitation, voire de développement vont parfois assez loin dans certains contextes. Si les espoirs actuels se confirment nous allons être confrontés exactement avec ce défi en RDC : le nombre de blessés de guerre a heureusement baissé considérablement et il n'y a pas de phénomène de malnutrition généralisée dans le pays, à l'exception de certaines régions bien circonscrites. Mais la population veut recommencer à échanger des biens, à faire du commerce ; il leur manque cependant les infrastructures les plus élémentaires, à commencer par les routes. La nouvelle tombée en juin que la barge de la MONUC a fait le trajet fluvial de Kinshasa à Kisangani était une bonne nouvelle à ce sujet. Il ne fait pas de doute pour moi que ce n'est pas seulement la coordination entre les humanitaires qui doit être renforcée mais aussi celle entre les organisations humanitaires et les agences spécialisées dans la réhabilitation et le développement. Plus que par le passé il faudra, déjà en phase de conflit, penser à la planification et à la préparation de la transition. Je sais que c'est difficile quand tous les esprits se concentrent sur l'urgence, mais il vaut la peine d'y réfléchir.

Assurer un meilleur respect du droit international humanitaire

Il est bien connu que le respect des règles du DIH est pauvre, particulièrement pauvre, dans le contexte des conflits internes, internationalisés ou pas. Ce constat ne se limite pas aux conflits africains mais concerne bien certains d'entre eux. Les causes de cette situation sont nombreuses et je n'ai pas le temps de les développer même si c'est un des problèmes dont nous nous occupons le plus intensément. Les efforts à entreprendre pour atteindre les personnes qui doivent connaître le DIH et pour diffuser les règles dans un langage compréhensible dans les différents contextes sont devenus plus grands. Mais ils valent la peine d'être entrepris même s'il faut bien admettre que le manque de connaissance de ces règles n'est qu'une parmi plusieurs causes de leur non respect.

Coopérer pour la paix dans l'Afrique des Grands Lacs, quel rôle pour l'humanitaire ?

Vu l'histoire récente dramatique de cette région, je ne dois pas vous dire l'ampleur de ce défi. Et je ne vais certainement pas surestimer le rôle des humanitaires dans ce grand projet. C'est peut-être même une de leurs responsabilités que de dire leurs limites et de souligner par là même la responsabilité majeure d'autres acteurs et notamment des acteurs politiques et économiques. Une organisation comme le CICR, par son enracinement sur le terrain et son vaste réseau de contact, peut faire une contribution à la paix par son activité de protection, qui a une dimension de réconciliation et de prévention importante, et en ne relâchant pas ses efforts de diffuser les principes humanitaires et les règles du Droit international humanitaire. C'est à lui seul un programme considérable dans des contextes déchirés par des blessures qu'il est difficile de guérir sans un effort continu. Mais ce n'est pas à vous que je dois dire que la simple lutte pour plus de tolérance et plus de respect de la différence demande l'effort de beaucoup. Et vous n'êtes pas sans savoir qu'il est bien plus facile d'être tolérant et paisible si les bases matérielles pour une existence digne de chacune et de chacun existent ou sont

Coopérer pour la paix dans l'Afrique des Grands Lacs : quel rôle pour les droits de l'Homme et l'humanitaire ?

créées résolument. Ce n'est pas seulement une responsabilité de la Communauté internationale mais aussi de chaque pays concerné.

Je souhaite à la Francophonie beaucoup de chance et beaucoup de ténacité dans sa contribution à la paix dans la région des Grands Lacs, ténacité aussi et surtout dans la mise en oeuvre de la Déclaration de Bamako, un document encourageant.

Intervention de Madame Mary Ann Wyrsh
Haut Commissaire adjoint des Nations Unies pour les Réfugiés

Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

Bonjour.

Je suis très honorée d'être aujourd'hui ici avec vous. Je voudrais vraiment pouvoir m'exprimer en français surtout dans le cadre de ce Symposium de la Francophonie. Malheureusement je viens d'arriver à Genève et je suis en train d'apprendre le français. Donc, avec votre permission, je voudrais lire mon discours en anglais.

I wish, on behalf of Professor Ruud Lubbers, the High Commissioner for Refugees, to join the previous speakers by welcoming you all to this Symposium. I also wish to express my profound gratitude and pay tribute to the Organisation Internationale de la Francophonie for having initiated this meeting in partnership with the Office of the UN High Commissioner for Human Rights, the International Committee of the Red Cross, the Geneva International Academic Network and UNHCR. The presence of so many distinguished guests and technical experts at this gathering clearly demonstrates the importance of this Symposium.

Later today, you will hear from my colleague Chris Ache, UNHCR Co-ordinator for the Great Lakes region, a presentation of the challenges facing UNHCR in the Great Lakes region of Africa and the durable solutions the Organisation is currently pursuing to address the refugee crisis. Therefore, I will limit my statement to sharing with you an historical perspective and some observations which could enrich your discussion during the round tables.

Forced population displacements have been a characteristic of the political crisis which has gripped the Great Lakes region of Africa during the last four decades. The first group of refugees originated from Burundi and Rwanda in the early sixties and since then there have been, on various occasions, different waves of refugees mainly to neighbouring countries such as Tanzania, Uganda and the Democratic Republic of Congo (DRC) then former Zaire.

However, international attention began to focus on the region in 1994 when, at least 500,000 people, usually described as Tutsis and moderate Hutus, were killed in the space of six weeks. Around 1.75 million moved to the neighbouring countries of then Zaire, Tanzania and Burundi, where they were accommodated in camps and provided with international assistance. The size of the refugee camps in then Zaire and Tanzania, their proximity to the border, as well their political and military character, posed a serious security threat not only to the Governments in the region but to humanitarian agencies as well.

UNHCR soon recognised the extent of the problem and repeatedly called upon the international community to separate the armed elements and intimidators from the civilian refugee population. The political will required for such action to be taken, however, was simply not in evidence. I will not dwell on the various stages which have led to the massive return of Rwandese refugees between November and December 1996 from camps in then Zaire and Tanzania. One important element to bear in mind, though, is that the return of the refugees did not translate into the resolution of all the problems. The Rwandese Government continues to claim that its security at the border area with DRC is threatened by the presence of uncontrolled elements of the former Rwandese Army.

Burundi, whose ethnic composition is almost similar to that of Rwanda, has been engulfed in civil war since 1993. Thousands of refugees fled to Tanzania and Zaire and thousands others were internally displaced. Contrary to Rwanda where large parts of the country are safe, the situation in Burundi is extremely tense and a number of provinces in the country are still witnessing relentless rebel incursions.

I don't need to describe here the situation in the Democratic Republic of Congo which has also gone, since the demise of the Mobutu regime in 1998, through huge turmoil. While the flow of refugees has been relatively low compared to Rwanda and Burundi, it is estimated there are close to 3 million internally displaced persons whose needs are similar to those of their compatriots who fled across the borders.

As of today, there are close to 7 million persons of concern to UNHCR in the Great Lakes region composed of refugees (3 287 425), returnees (3 287 425) and internally displaced persons (2 283 000)

Ladies and Gentlemen,

I wanted to walk you through this historical perspective which, unfortunately, depicts a grim picture of a region torn by conflict and compounded by a mosaic of refugees and internally displaced persons. Therefore the humanitarian issues are central to the overall situation and must be, in our mind, part and parcel of any search for durable peace in the Great Lakes region of Africa. UNHCR is working towards these goals and has been instrumental in including in the provisions of the Lusaka Cease Fire Agreement for the DRC and Arusha Agreement for Burundi a Protocole which details what is expected from the warring parties vis-à-vis international humanitarian law including access to the affected populations, the security of aid workers and the provision of humanitarian relief.

UNHCR is also working on the political track interacting with key players, monitoring developments in the peace processes and liaising with the various actors to determine at which stage the voluntary repatriation of refugees is feasible. It is a bumpy road, one must reckon, but the political will exists and

the recent diplomatic initiatives within and outside the region indicate to us that we may not be very far away from the return of peaceful co-existence between the communities.

Your discussions in the next two days will therefore contribute to advancing the understanding of the issues confronting policy makers dealing with the region. The High Commissioner looks forward to the conclusions of this Symposium and we stand ready to continue the dialogue with you and others in the interest of peace and return of normalcy in the Great Lakes region.

I wish you success in your deliberations. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Monsieur Jean-Marie Dufour
Président du Conseil de Fondation
du Réseau universitaire international de Genève (RUIG)

Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Madame le Haut Commissaire aux Droits de l'Homme,
Monsieur le Président du Comité international de la Croix-Rouge,
Madame le Haut Commissaire adjoint des Nations Unies pour les Réfugiés,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Le Réseau universitaire international de Genève (RUIG) est honoré de l'invitation que l'Organisation internationale de la Francophonie lui a adressée d'assister à son troisième symposium, sur le thème: « Coopérer pour la paix dans l'Afrique des Grands Lacs. Quel rôle pour les droits de l'Homme et l'Humanitaire ? ». En son nom, j'en remercie vivement M. Boutros Boutros-Ghali, son Secrétaire général, et M. Xavier Michel, son Représentant permanent à Genève.

Les images de détresse récentes venues des USA ne nous font pas oublier les autres souffrances, comme celles qui affectent depuis de nombreuses années la région des Grands Lacs, et en particulier la République démocratique du Congo, le Burundi et le Rwanda, et qui se traduisent par un nombre terrifiant de victimes et par une négation répétée de la personne humaine et de sa dignité.

Ce symposium rappellera notre devoir permanent d'engagement et de veille en vue de renforcer la solidarité et le respect des Droits de l'Homme dans notre monde.

Ce symposium et le RUIG ont en commun d'être placés sous « l'esprit de Genève ». C'est de bon augure, car s'il évoque bien sûr, le respect de la personne humaine, l'ouverture internationale, le dialogue, il implique aussi une conviction qui est chère au RUIG: celle que la science et sa méthode peuvent utilement contribuer à une meilleure connaissance des difficultés de notre monde et des solutions que l'on pourrait y apporter.

Le RUIG, pour sa part, est prêt à participer à ces travaux dans le cadre de la mission qui lui a été confiée. Dans cette perspective, j'aimerais vous dire ce qu'il est et comment il pourrait y contribuer.

Le RUIG est né d'une triple convergence :

1. Genève est un lieu privilégié où voisinent depuis longtemps des institutions académiques de haute réputation – l'Université de Genève, l'IUHEI, l'IUED – et des organisations internationales prestigieuses. Ce voisinage représente potentiellement un capital exceptionnel de savoir, de connaissance, d'expérience de la vie et des relations internationales. Une synergie de fait a toujours existé entre les unes et les autres, mais limitée et circonstancielle ;
2. La révolution des technologies contemporaines de communication, leur rôle dans nos sociétés et le renforcement de la notion de réseau ;
3. La réforme des institutions universitaires en Suisse stimulée par cette transformation technologique.

Tout naturellement, les besoins de la vie internationale contemporaine, le rôle de Genève en ce domaine, et ce mouvement de transformation académique ont conduit à susciter un rapprochement plus étroit, de caractère opérationnel, entre organisations internationales et institutions universitaires.

Dans ce contexte, le RUIG a été créé en septembre 1999 à l'initiative de l'Université de Genève, de l'IUHEI, de l'IUED, avec le soutien de la Confédération suisse et de la République et Canton de Genève ainsi qu'en consultation avec les Représentants de plusieurs organisations internationales établies à Genève.

L'acte fondateur du RUIG rappelle que sa mission est de « promouvoir le rôle de Genève au service de la paix, des droits de l'homme, des relations équitables et du développement durable ».

Le RUIG est une Fondation de droit suisse, placée sous la conduite d'un Conseil composé de personnalités représentatives des autorités suisses, fédérales et cantonales, des milieux académiques, des organisations internationales, de la société civile et des milieux économiques. Il est assisté d'un Comité scientifique composé d'experts de haut niveau. Un Secrétaire exécutif assure sa gestion.

Actuellement, il est financé par les seules subventions fédérales et cantonales et son budget annuel s'élève à environ 2 millions de francs suisses.

Il a son siège à la Villa Rigot, proche du Palais des Nations et généreusement mise à sa disposition par le Canton de Genève.

Comment opère le RUIG ? But et programmes :

Le but du RUIG est de « mettre en réseau des institutions universitaires de Genève, de Suisse et de l'étranger, des organisations internationales, gouvernementales et non-gouvernementales, par la création de programmes d'activités conjoints dans le domaine des relations internationales.

Ces programmes conjoints peuvent porter sur les domaines de l'enseignement, de la formation continue, de la recherche et des services ».

L'accent est mis sur cinq thèmes :

- le développement durable ;
- les relations sociales équitables ;
- la globalisation et le commerce international ;
- le dialogue et les rapports interculturels ;
- le droit humanitaire et les droits de la personne.

Trois points méritent d'être notés :

- a) Le RUIG n'a pas vocation à susciter des institutions nouvelles, mais à « mettre en réseau » des institutions existantes au moyen de programmes d'activités communs, suivant en cela les orientations données par les autorités fédérales suisses dans le « Message concernant la promotion de l'enseignement, de la recherche et de la technologie pour 2000-2003 ».
- b) Ses travaux trouvent leur justification dans les besoins de « l'action » ; ils sont destinés à aider l'action et la recherche de solutions. Ils impliquent un renouvellement des rapports entre théorie et pratique requis par l'efficacité et par l'urgence.
- c) Enfin, ses zones d'activités concernent aussi bien les sciences humaines et les sciences de la nature que les technologies modernes, séparément ou en combinaison.

Le moyen d'action : « l'appel d'offres » :

Le RUIG procède par « appels d'offres » qui s'adressent au monde universitaire et à celui des organisations internationales. Chaque projet soumis au RUIG doit être présenté conjointement par au moins une institution académique et une organisation internationale. La durée d'exécution du projet proposé ne peut normalement excéder deux ans. Les proposant doivent assurer environ 50 % du financement du projet, le RUIG assurant l'autre partie.

Le Comité scientifique du RUIG évalue les projets et présente au Conseil de Fondation, pour approbation, ceux qu'il a retenus.

Le RUIG et les Grands Lacs

Le RUIG se préoccupe déjà des questions qu'examinera le symposium : les institutions qui l'ont fondé reçoivent des étudiants de la région des Grands Lacs. L'IUED est impliqué dans le processus de paix dans cette région ; il est le siège du « Réseau documentaire international sur la région des Grands Lacs africains ».

Par ailleurs, le RUIG pourrait parrainer des projets de recherche pluridisciplinaires sur les questions ethniques, la gouvernance, le commerce ou d'autres sujets d'une importance capitale pour cette région.

Nous discutons avec plusieurs partenaires internationaux de la possibilité/l'opportunité d'organiser des séances d'information traitant des aspects culturels, à l'intention des personnes qui se rendront dans la

région dans le cadre d'organisations humanitaires ou du développement. On sait l'importance d'une telle préparation pour éviter les erreurs liées à l'ignorance des particularités locales de la région.

Pour conclure, j'aimerais souligner la convergence qui existe entre les objectifs de l'Organisation internationale de la Francophonie et les buts que poursuit le RUIG. Ceci laisse augurer la possibilité d'un rapprochement entre nous dans le cadre des prochains appels d'offres du RUIG.

Permettez-moi, pour conclure, de vous transmettre les meilleurs messages du RUIG pour le plein succès de ce 3^e Symposium de la Francophonie.

Intervention de Monsieur Boutros Boutros-Ghali
Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie

Excellences,
Mesdames et Messieurs,
Mes chers amis,

Si nous sommes réunis, aujourd'hui, à Genève, c'est, tout d'abord, pour témoigner de notre solidarité avec les populations de l'Afrique des Grands Lacs, que ce soit au Burundi, en République démocratique du Congo, au Rwanda ou dans d'autres pays encore de l'Afrique centrale, affectés depuis plus de 10 ans par des crises d'une extrême gravité.

La persistance de ces crises a eu pour conséquence une somme effrayante de violations des droits et des libertés de ces populations.

La récurrence des conflits, les interruptions fréquentes des processus démocratiques, le génocide et les massacres, les violations graves des droits de l'Homme ont, quelle que soit la responsabilité des acteurs nationaux, fait apparaître les limites des efforts internationaux. Ces efforts étaient destinés à prévenir et résoudre les conflits armés, à contribuer à faire face à des crises humanitaires et assurer la protection des populations civiles. Ces dernières ont donc été, et continuent d'être, les principales victimes de ces conflits.

Face aux crises humanitaires de très grande ampleur, les organisations internationales ont été poussées aux limites de leurs capacités d'action et de leurs modes d'intervention.

Notre symposium sera l'occasion d'examiner les leçons tirées en termes d'expériences et de stratégies pour l'avenir. Qu'il s'agisse de la protection des réfugiés, de la protection des populations civiles, de l'accès aux populations réfugiées, déplacées et sinistrées, ou encore des mécanismes d'enquête sur les violations des droits de l'Homme.

L'Afrique, pour sa part, s'est aussi mobilisée. Les initiatives régionales ont été nombreuses et de grands Africains, des chefs d'Etat et d'anciens chefs d'Etat, comme Julius Nyerere, Nelson Mandela, Ketumile Masire ou encore Frederick Chiluba et Omar Bongo, ont mis leur expérience et leur sagesse au service de la recherche de solutions politiques.

A Moncton, à l'occasion du 8^e Sommet de la Francophonie, en septembre 2000, les chefs d'Etats et de gouvernement des pays ayant le français en partage ont affirmé leur volonté d'appuyer les efforts entrepris pour un règlement des conflits dans la région des Grands Lacs.

Sur le plan global, les Nations Unies et la Communauté internationale dans son ensemble apportent un appui conséquent aux processus de paix en cours. La présence de la Mission des Nations Unies dans la République démocratique du Congo (MONUC) et la mise en place, par des Etats importants, de programmes spécifiques, en témoignent.

Mais, surtout, les populations concernées, contrairement à des images trop fréquemment répandues, n'ont pas été et ne sont pas uniquement les récepteurs passifs de l'humanitaire.

Elles ne sont pas seulement des victimes qui attendent les interventions et les secours extérieurs pour assurer leur survie et le respect de leurs droits, mais elles sont aussi des acteurs.

Je veux rendre hommage ici à ces populations courageuses, engagées, au jour le jour, dans une invention du quotidien et dans un combat pour la dignité et un avenir meilleur.

Rendre hommage, aussi, à ces femmes et à ces hommes qui, pendant des années, ont œuvré pour leur existence et leur développement.

Rendre hommage, encore, à tous les acteurs locaux qui déploient tous les jours des efforts méritoires, dans le cadre tant gouvernemental que non gouvernemental, pour promouvoir des pratiques plus respectueuses des droits et des libertés.

Par leur action déterminée et patiente, dans des conditions difficiles, ils témoignent du fait que le respect et la promotion des droits de l'Homme ne sont pas une exigence du Nord envers le Sud, mais procèdent, au contraire, d'un appel irréprouvable au sein même des sociétés concernées.

Aussi l'impératif démocratique est-il réaffirmé dans tous les efforts actuels comme un élément incontournable pour assurer une paix et une réconciliation durables.

C'est le cas en République démocratique du Congo, avec les préparatifs engagés en vue de la tenue, le mois prochain, à Addis-Abeba, du dialogue inter-congolais. C'est le cas aussi au Burundi, avec la mise en place des institutions de la transition. C'est le cas, encore, au Rwanda, avec les travaux de la commission constitutionnelle.

La démocratie étant, comme le rappelle la Déclaration de Bamako, le cadre politique de l'Etat de droit et de la protection des droits de l'Homme, la promotion de ces droits passe par la construction de démocraties adaptées aux défis posés aux sociétés concernées. Elle suppose aussi la construction d'Etats et la mise en place d'une vie politique reposant sur un large consensus national, tout en étant conformes aux normes internationales.

C'est pourquoi l'OIF, en prenant l'initiative de la tenue de la présente réunion à Genève, a souhaité, avec ses partenaires, permettre l'approfondissement de réflexions engagées dans le cadre du Symposium

international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, à Bamako en novembre dernier.

C'est pourquoi, aussi, les organisateurs de ce 3^e Symposium de la Francophonie à Genève n'entendent pas rouvrir le débat sur les causes et les responsabilités à l'origine des conflits des Grands Lacs et des violations des droits de l'Homme et du droit humanitaire passées et présentes. Nous ne sommes pas ici pour chercher des coupables, mais pour chercher des solutions.

Au vu des nouveaux espoirs de paix, toujours fragiles, dans la région, ils ont souhaité rassembler, ici, des experts et des représentants des institutions dont la mission est d'assurer, au plan national et international, la promotion de la démocratie, des droits de l'Homme et du droit humanitaire. Les participants au Symposium sont donc réunis ici en tant que partenaires dans la recherche de la paix.

Je souhaite que la tradition des réunions de Genève dans le domaine du droit humanitaire puisse inspirer nos travaux, et favoriser les progrès auxquels nous aspirons dans le renforcement de nos pratiques de coopération.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,
Mes chers amis,

La coopération internationale a pour objectif et pour responsabilité de contribuer à rendre le monde un peu plus humain et moins injuste. Elle serait menacée dans ses justifications si, confrontée à des conflits d'une telle ampleur, elle échouait durablement dans l'appui aux efforts de résolution des crises. Si nous sommes réunis aujourd'hui, alors que le siècle nouveau commence dans la violence, c'est aussi pour affirmer notre confiance et notre volonté de contribuer au renforcement de la coopération internationale.

Je vous remercie.

La cérémonie d'ouverture des travaux du 3^e Symposium de la Francophonie à Genève est close.

Les tables rondes

Table ronde I

Le droit international humanitaire à l'épreuve des crises

(Bilan, leçons et stratégies pour assurer la promotion et faire respecter les droits de l'Homme et le droit international humanitaire dans les pays de l'Afrique des Grands Lacs)

Président-rapporteur

Monsieur le Professeur Georges Abi-Saab

Professeur honoraire de l'Institut universitaire de hautes études internationales

Face aux crises dans la région des Grands Lacs, toutes les formes d'intervention ont été tentées et pratiquées – interventions militaires, envoi de forces de maintien de la paix, pressions internationales, sanctions régionales, efforts internationaux et régionaux de médiations, etc. Pourtant ces tentatives, le plus souvent, paraissent n'avoir été ni efficaces, ni adéquates pour prévenir ou résoudre ces conflits.

Dès lors, face à des catastrophes humanitaires de très grande ampleur, les organisations humanitaires se sont trouvées confrontées à des défis qui les ont poussées aux limites de leurs capacités d'action et de leurs modes d'intervention, ceci alors même qu'étaient remis en cause les principes fondamentaux du droit international, notamment la Convention de 1951 sur les réfugiés, les Conventions de Genève, la Convention contre le génocide, etc.

La table ronde est l'occasion de faire un bilan des efforts des organisations concernées et d'examiner les leçons tirées par ces organisations et les experts en termes d'expériences et de stratégies pour l'avenir, s'agissant par exemple :

- de la protection des réfugiés,
- de la protection des populations civiles,
- de l'accès aux populations réfugiées, déplacées et sinistrées,
- des mécanismes d'enquêtes sur les violations des droits de l'Homme, etc.

Elle permet également d'examiner les situations particulières créées pour ces organisations par la disparition de l'autorité de l'Etat sur de vastes étendues de son territoire et du fait de la présence d'armées défaites et de criminels de guerre « perdus » sur de vastes espaces géographiques.

Il s'agit aussi de mieux cerner le rôle désormais dévolu à l'humanitaire dans le cadre plus large des efforts internationaux de prévention et de résolution des conflits. En effet, les dernières années ont vu une prise en compte toujours plus grande des enjeux humanitaires dans le cadre du Conseil de sécurité de l'ONU, avec parfois pour conséquence un risque d'effacement des frontières entre l'action humanitaire et l'action militaire.

Il s'agit, enfin, d'esquisser des pistes de réflexion et d'action sur les moyens de mieux assurer à l'avenir le respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire dans des contextes de crise pareils à ceux de la région des Grands Lacs.

Le Professeur Georges Abi-Saab souhaite la bienvenue aux participants aux travaux de la table ronde 1 et rappelle la problématique et les enjeux des débats du jour. Cette première table ronde dans le cadre du symposium vise surtout à faire le bilan des actions menées à la fois par les organisations humanitaires et par celles qui sont impliquées dans la lutte en faveur des droits humains. Elle a également pour ambition de tirer les expériences du passé afin que les stratégies d'avenir soient plus porteuses. Il s'agit de mieux cerner le rôle désormais dévolu à l'humanitaire dans le cadre plus large des efforts internationaux de prévention et de règlement des conflits violents. Car, il est vrai que l'actualité récente démontre qu'il y aura désormais une prise en compte plus accrue des enjeux humanitaires dans les décisions du Conseil de Sécurité de l'ONU, avec le risque qu'on aboutisse un jour sur la scène internationale à l'effacement des frontières entre l'action humanitaire et l'action politico-militaire.

Le président présente ensuite le déroulement prévu des travaux. Trois orateurs sont dans un premier temps invités à présenter des interventions qui serviront à lancer le débat sur le thème abordé. Monsieur Abi-Saab donne ainsi la parole au premier intervenant, Monsieur Chrisantus Ache, Coordinateur pour le Burundi et la République démocratique du Congo au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Monsieur Chrisantus Ache se réfère tout d'abord au texte d'introduction qui a été préparé par le HCR pour la table ronde 1, à disposition des participants (*voir annexe 1*), et annonce qu'il entend, en complément à ce texte, et en se basant sur les expériences récentes qui ont été les siennes à l'occasion d'une mission qu'il vient d'effectuer au Burundi et en Tanzanie, présenter quelques-uns des problèmes qui se posent au HCR dans sa gestion de la problématique des réfugiés dans la région des Grands Lacs. L'épineuse question du retour volontaire des réfugiés est ainsi au centre des discussions ouvertes entre les autorités politiques burundaises et tanzaniennes et les représentants du HCR. Le retour des réfugiés, qui doit se faire sur une base volontaire, ne peut se faire que si deux conditions sont remplies : la sécurité d'une part, et les moyens nécessaires à une réinstallation effective, d'autre part.

Dans le cas du Burundi, en particulier, les réfugiés en Tanzanie qui veulent rentrer se heurtent tout d'abord au problème de l'insécurité. Le Burundi demande que des camps « sécurisés » soient établis pour ces réfugiés. Cette sécurité, vitale pour des populations qui fuient les troubles dans leur pays d'origine, doit permettre d'éviter l'écueil actuel qui est celui de la « porte tournante », c'est-à-dire une situation de nomadisme par laquelle les réfugiés sont contraints d'effectuer plusieurs allers-retours entre leur pays d'origine et le ou les pays d'accueil, à la recherche d'une moindre insécurité.

En outre, les moyens techniques et humains devant permettre de faire face aux différents problèmes de réinstallation sont trop souvent insuffisants. Que peut dès lors faire le HCR lorsque les conditions pour un retour volontaire ne sont pas réunies ? Il cherche les voies et moyens de faire face à la situation, ce qui est difficile. Il est aussi sous pression de la part des pays d'accueil, comme la Tanzanie, qui peuvent recourir à la menace d'expulser les réfugiés.

Monsieur Ache évoque par ailleurs la situation en RDC, où le processus de paix de Lusaka a fait naître des espoirs mais où le problème des réfugiés, s'il n'a pas la même ampleur qu'au Burundi, n'a pas disparu pour autant. De fait, la situation humanitaire dans ce pays présente des difficultés particulières. Celles-ci sont liées d'une part à l'insécurité dans laquelle évolue le personnel humanitaire en général, et celui du HCR en particulier, qui a déjà enregistré des pertes en vies humaines au sein de son personnel. Elles sont liées d'autre part à la vaste étendue du territoire congolais, aux problèmes d'accès et à la difficulté à désarmer les différentes forces irrégulières en présence.

A cet égard, à la suite des Accords de Lusaka, il aurait été essentiel que soit véritablement mise en œuvre la recommandation portant sur le désarmement des troupes belligérantes, afin de faciliter la tâche des organisations humanitaires.

Enfin, au titre de la situation des réfugiés en RDC, l'orateur souligne que la localité de Zongo, dans l'ouest du pays, traverse depuis le 27 mai 2001 une situation de crise liée à la présence de 30'000 réfugiés centrafricains, parmi lesquels 2'000 militaires armés qui ont fui la République centrafricaine après le putsch manqué dans ce pays. Cela représente une menace réelle pour la stabilité politique des deux pays concernés. Pour sa part, le HCR n'a pas pour rôle de conduire une mission de désarmement des éléments militaires, qui n'entre pas dans son mandat, mais relèverait plutôt de celui de la MONUC par exemple. Aussi la communauté internationale est-elle invitée à s'intéresser à la situation de Zongo, à des fins de prévention.

Le Professeur Abi-Saab invite le deuxième intervenant, Monsieur Christophe Harnich, Délégué général adjoint pour l'Afrique au Comité international de la Croix-Rouge, à présenter sa communication.

Monsieur Christophe Harnich, s'exprimant sur le rôle du CICR pour la protection de la population civile dans les Grands Lacs, note que, depuis 1996, la question de la protection de la population civile a été abondamment traitée, mais que, dans le même temps, le succès dans les efforts pour assurer cette protection a été malheureusement restreint. Sans doute le CICR a-t-il pu faire bénéficier quelques catégories de personnes concernées de sa protection. C'est le cas notamment des prisonniers de guerre, dont certains ont pu être rapatriés par le CICR. Cependant, les résultats sont si lacunaires en termes de protection de la population civile qu'il faut bien parler d'un échec dans ce domaine.

Cela dit, estime l'orateur, cet échec n'est pas dû à un problème de droit. Le droit international humanitaire existant est suffisant. Il n'est pas lacunaire et un nouveau droit n'est donc pas nécessaire. Par contre, c'est l'application du droit international humanitaire qui est insuffisante. Le CICR constate que le droit, dans les faits, sur le terrain, n'est pas appliqué par les acteurs. Il est donc important, d'une part, de clairement définir le cadre juridique et les personnes à protéger, et, d'autre part, de faire connaître le droit international humanitaire à ceux qui doivent l'appliquer. Le défi est ainsi de savoir comment faire connaître le droit international humanitaire, et à qui. Il paraît important de se concentrer

sur les militaires qui, sur le terrain, tiennent les fusils. Cependant, cette approche est difficile avec les « forces négatives » et les milices, qui ne forment pas des armées constituées et contrôlées.

Un second constat fait par le CICR, sur le plan de la méthode, est que la protection de la population civile doit se baser sur la connaissance du contexte du conflit, des belligérants et des populations vivant dans les zones conflictuelles. On ne peut donc, estime Monsieur Harnich, assurer la protection que si l'on est présent sur le terrain de façon continue, et si l'on dispose d'une connaissance suffisante des contextes et des populations concernées.

Aussi le CICR est-il présent dans huit pays qu'on peut considérer comme faisant partie de la région des Grands Lacs africains (Ouganda, Rwanda, Burundi, Tanzanie, République démocratique du Congo, République du Congo, Angola et Zimbabwe). Il y entretient une présence permanente, des structures, des activités et des réseaux de contacts tant avec des gouvernements qu'avec des forces armées d'opposition. Il cherche à y apporter protection et assistance aux populations affectées par les différents conflits.

Le CICR est confronté à une série de défis dans la recherche de la connaissance indispensable à son action. Ainsi, il est difficile de percer le mur de silence et le mur de la peur qui s'installent dans les populations affectées par des situations de crises. De manière générale, en effet, les victimes sont naturellement méfiantes à l'égard des organisations internationales, parce que les informations transmises se sont souvent retournées contre elles. Dès lors se pose la question de savoir comment agir sans mettre en danger les populations concernées.

Dans la recherche d'informations, le même défi concerne les contacts avec les belligérants, par exemple avec les miliciens et les commandants de patrouille sur le terrain. Ceux-ci sont encore plus méfiantes que les populations civiles. Aussi la collecte d'informations, pourtant nécessaire à l'action du CICR, est-elle difficile. Il est donc indispensable de bien faire comprendre tant aux victimes qu'aux acteurs de la violence que cette collecte d'informations est différente de celle de journalistes.

Dans la recherche de l'information, il est ainsi essentiel d'établir un partenariat avec les forces actives des sociétés affectées par les conflits, parmi lesquelles, bien entendu, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Les échanges d'analyses revêtent dans ce cadre une importance particulière.

Pour tenter de surmonter la méfiance dans les contacts avec les belligérants, la prévisibilité de l'action est une condition incontournable. Ainsi, une promesse non tenue peut conduire à la rupture de tout contact. Il est aussi indispensable de leur expliquer que l'action humanitaire est une action désintéressée. Les devoirs d'impartialité, de neutralité et d'indépendance qui incombent aux acteurs de l'humanitaire dans l'exercice de leur mandat ne sont donc pas des exigences purement formelles mais les conditions mêmes de leur action sur le terrain.

Dans l'interaction avec la population civile, il est indispensable de faire comprendre les principes de l'action du CICR. Et pourtant, même l'explication par le CICR des principes de son action en RDC ne lui a pas permis de travailler comme il le souhaitait. Ce fut le cas notamment pour le conflit entre les Hémas et les Lendus dans la région de l'Ituri. Dans le contexte des relations avec la population, l'importance du langage, des promesses données et des promesses tenues est aussi vérifiée constamment sur le terrain. Très souvent, les populations n'ont pas compris que l'action humanitaire se soit faite en faveur des

réfugiés et non des populations locales. Par ailleurs, le comportement des travailleurs humanitaires est souvent aussi une cause de difficultés supplémentaires. Parfois arrogants, certains pensent avoir tout compris.

Une autre source de difficultés concerne la contradiction entre la protection humanitaire exercée par des organisations présentes durablement sur le terrain et l'action médiatique des organisations de défense des droits de l'Homme, qui dénoncent et, par la publication de communiqués, rendent difficile l'action des organisations humanitaires sur le terrain. Il est facile, par exemple, souligne Monsieur Harnich, d'aller deux jours à Bunia et de publier des communiqués, mais ce sont ensuite les organisations qui restent sur place qui supportent les conséquences de ces communiqués. De telles difficultés ont été vécues avec acuité à Kisangani en 1997 ou, de manière plus générale, au Burundi en 1999.

La protection de la population civile comporte dès lors des risques de sécurité. Les humanitaires sont souvent des témoins gênants, et l'humanitaire est souvent une cible facile. Dans le même temps, la mort d'un humanitaire signifie l'abandon des victimes.

La cohabitation entre l'action humanitaire et l'action politique pose aussi un dilemme. La politique ne parle pas toujours de la réalité, contrairement à l'humanitaire, et la cohabitation peut s'avérer ainsi conflictuelle.

Un troisième dilemme porte sur l'amalgame qui est fait entre les droits de l'Homme et le droit international humanitaire. Cet amalgame est parfois voulu par les parties qui souhaitent fuir leurs responsabilités.

Le corollaire de ces difficultés constatées est donc, effectivement, sur le terrain, un bilan d'échec des efforts pour assurer la protection. Et ce ne sont pas les populations de Bunia, de Kisangani, etc., qui contrediront ce constat. Toutefois, selon l'orateur, ce bilan négatif, loin d'être une cause de découragement, doit au contraire inspirer une large mobilisation en faveur de la diffusion la plus large possible du droit international humanitaire, afin de tenter de pallier les carences relevées.

Le Professeur Abi-Saab donne la parole à Madame Julie Belanger, Chargée des affaires humanitaires pour les Grands Lacs et l'Angola au Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Madame Julie Belanger, sur la base de l'expérience récente du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), fait le constat de la méconnaissance des principes humanitaires par tous les acteurs, tant nationaux qu'internationaux, et d'une méconnaissance des mandats respectifs des intervenants humanitaires. L'OCHA observe parfois également un manque de professionnalisme des acteurs humanitaires. Cette situation conduit parfois à des reculs certains, ainsi qu'à une diminution de l'espace humanitaire dans lequel les organisations compétentes peuvent travailler.

L'absence d'instruments négociés de coordination pour faciliter l'assistance humanitaire constitue un facteur de limitation. La mission de l'OCHA est précisément de bâtir un front pour assurer une coordination satisfaisante. Il faut pour cela prendre en compte le besoin de visibilité et celui de projection à long terme des effets de l'action des différents intervenants. Il faut aussi prendre en compte l'impact à long terme de ces actions sur le développement.

L'OCHA a ainsi pris des initiatives au Burundi et en RDC en vue d'améliorer la coordination, par la mise en place de « cadres humanitaires élargis », constituant en quelque sorte des balises pour les différents acteurs concernés, dans le but de consolider l'espace humanitaire. Au Burundi, cela a pris la forme de la création d'un groupe de réflexion humanitaire regroupant des représentants des ONG, du mouvement de la Croix-Rouge, des bailleurs de fonds, des agences de l'ONU et de l'OCHA. Ce groupe examine les questions d'intérêt commun pour l'action humanitaire et s'efforce de favoriser l'adoption de positions concertées, par exemple quant à la question des déplacés internes.

Les travaux du groupe ont aussi porté notamment sur l'établissement d'un document pouvant servir de référence principale au sujet des principes de l'assistance humanitaire. Il est ainsi admis que ces principes comportent un noyau central formé des Conventions de Genève et de leurs protocoles additionnels, des deux pactes, du Code de conduite du Mouvement international de la Croix-Rouge, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des codes sur les déplacés internes, ainsi que des standards du projet « Sphère ». En outre, le Rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la protection des civils en cas de conflits armés et la Déclaration de Bamako énoncent des principes auxquels, souligne Madame Belanger, on ne devrait pas déroger. Elle précise que le document produit dans le cadre du groupe de réflexion devra ultérieurement être soumis à l'ensemble des acteurs burundais concernés.

En République démocratique du Congo, un processus similaire a été engagé : des forums ont été créés dans trois régions distinctes et sous des autorités différentes. Les autorités locales sont associées aux réflexions dans le but d'élaborer des protocoles sur des sujets divers.

Le Professeur Abi-Saab ouvre ensuite les débats et invite les participants à la table ronde à présenter leurs commentaires et poser leurs questions éventuelles aux trois intervenants qui ont lancé la discussion.

Monsieur Emile Mworoha, réagissant aux exposés présentés par les trois orateurs, rappelle que l'un des volets des Accords d'Arusha traite de la question du retour des réfugiés. Il souligne à ce titre que la question de la réinstallation et de la réinsertion de ces réfugiés mérite une attention particulière et demande ce qui est prévu pour permettre au HCR de mener à bien sa mission dans ce domaine. Il indique aussi qu'il existe au Burundi un Fonds national de réinsertion des réfugiés, qui reste malheureusement très faiblement doté. Il souhaite, par ailleurs, des précisions sur la position de la Tanzanie à l'égard des réfugiés burundais et demande ce qu'il en est du fonctionnement de la Commission tripartite Burundi - Tanzanie - HCR. Enfin, il s'interroge sur les conséquences de l'absence d'une convention internationale sur le statut des déplacés. Ne serait-ce pas là l'une des causes du « syndrome de la porte tournante » dont parlait Monsieur Ache ?

Monsieur Mworoha, qui a condensé son intervention, remet en outre le texte qu'il a préparé sur le thème examiné, pour les actes du Symposium (*voir annexe*).

Monsieur Maurice T. Katala relève que le mouvement massif de réfugiés rwandais vers la RDC, en 1994, a posé un grave problème qui n'est toujours pas réglé. En effet, beaucoup de réfugiés arrivaient avec des armes, contrairement aux règles en vigueur en matière d'asile et de droit des réfugiés, et la question de leur désarmement n'a pas été réglée. La crise que connaît la région des Grands Lacs trouvant son

fondement dans l'insécurité, l'intervenant estime que, comme cela a été souligné, la question se pose de savoir comment la communauté internationale entend s'organiser, au stade actuel, afin de désarmer les milices et les autres forces armées non légales, dans le but de ramener la paix dans cette région.

Monsieur Marcel Boisard, rappelant que le droit international humanitaire est le produit d'une histoire, souligne que cela conduit à s'interroger sur l'unicité ou la diversité de ce droit. Il souligne la nécessité de respecter la diversité culturelle des peuples tout en veillant à la consolidation de l'universalité des règles juridiques internationales. Au sujet du désarmement des réfugiés, l'orateur note que le problème posé est de savoir à qui faire des recommandations lorsque les Etats, qui sont les acteurs de la mise en place du droit international humanitaire, ne sont plus capables d'agir. Compte tenu des limites du temps imparti, il remet au secrétariat le texte de l'intervention qu'il a préparée, pour être mise à la disposition des participants (*voir le texte en annexe III*).

Monsieur Déo Hakizimana demande à Madame Belanger si, à la suite des efforts engagés au Burundi par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, d'autres partenaires, en particulier non gouvernementaux, sont associés à cet exercice.

Monsieur Alioune Tine, à la lumière des trois interventions présentées, estime que le constat de la méconnaissance du mandat des organisations humanitaires est particulièrement inquiétant. Sans doute la diffusion des textes est-elle importante, relève l'orateur, mais les textes à eux seuls peuvent-ils permettre aux organisations humanitaires d'exercer leur mandat de façon satisfaisante? Au vu de l'ensemble des obstacles mentionnés, il pose donc la question de savoir s'il ne faudrait pas engager des moyens militaires, à vocation dissuasive, pour créer dans certaines régions des conditions permettant aux humanitaires d'exercer leur mandat. Et il se demande qui doit être blâmé de l'incapacité à assurer des conditions permettant aux humanitaires de porter secours aux populations affectées par les conflits.

Monsieur Adama Dieng remarque qu'il est frappant de souligner, comme le mentionne le dossier de présentation du Symposium, que « face aux crises dans la région des Grands Lacs, toutes les formes d'intervention ont été tentées et pratiquées – interventions militaires, envoi de forces de maintien de la paix, pressions internationales, sanctions régionales, efforts internationaux et régionaux de médiations, etc. Pourtant ces tentatives, le plus souvent, paraissent n'avoir été ni efficaces, ni adéquates pour prévenir ou résoudre ces conflits ». Il estime donc que la question qui se pose pour tous est de savoir pourquoi cela ne marche pas dans la région des Grands Lacs. Y a-t-il là des facteurs particuliers qui rendent le succès aléatoire ou impossible? Faut-il imputer cette situation à des acteurs particuliers?

Selon Monsieur Adama Dieng, il faut constater, en tout cas, la présence d'acteurs de la société civile, qui veulent contribuer activement à la recherche de solutions. Féliciter, en outre, le CICR pour ses efforts en matière de diffusion du droit international humanitaire dans les langues locales, par exemple en onze langues en Ouganda.

Par ailleurs, estime-t-il, pour contrer les éléments qui apparaissent comme des obstacles récurrents aux efforts de paix, il faut que les Africains se dotent de pouvoirs judiciaires indépendants. Et sur le plan de l'efficacité de l'action humanitaire, les interventions présentées font bien ressortir, selon lui, la nécessité d'éviter les rivalités entre organisations humanitaires.

Monsieur Gérard Niyungeko relève que l'assistance aux réfugiés a effectivement créé une grande frustration chez les populations des régions dans lesquelles s'établissaient ces réfugiés, et qui étaient moins soutenues par les organisations humanitaires. Aussi lui apparaît-il comme très important que les acteurs humanitaires s'efforcent de porter assistance et protection de manière équitable tant aux populations des régions d'accueil qu'aux populations déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Par ailleurs, selon lui, une des leçons des expériences faites dans la région des Grands Lacs porte sur la nécessaire coordination de l'action humanitaire. Cette coordination doit intervenir non seulement entre les organisations internationales compétentes, mais aussi entre celles-ci et les organisations non gouvernementales.

Enfin, il souligne que l'action humanitaire ne peut être efficace que si elle est accompagnée d'un appui structurel au développement économique et social des régions d'origine et d'accueil des réfugiés.

Monsieur Juvénal Nduwimfura, se référant à la situation des réfugiés burundais en Tanzanie, telle qu'elle a été présentée par Monsieur Ache, juge que l'existence de menaces, de la part du pays d'asile, d'expulser ces réfugiés est choquante. Dans tous les cas, estime-t-il, la question doit être posée de savoir pourquoi ces réfugiés ne rentrent pas. Selon l'intervenant, ils ne rentrent pas simplement parce qu'ils sont otages de véritables seigneurs de la guerre. Il s'ensuit notamment que le CICR est perçu comme jouant un rôle parfois ambigu, en ceci qu'il est obligé de parler tant avec les gouvernements qu'avec les rébellions. Son impartialité n'est pas toujours perçue par les acteurs des conflits, qui jugent suspects les contacts avec l'autre partie. Des collaborateurs du CICR ont été tués et, poursuit Monsieur Nduwimfura, il serait intéressant que Monsieur Harnich nous dise où en est l'enquête à ce sujet.

Il considère, en outre, que les propos tenus sur l'amateurisme de l'action humanitaire sont importants : en effet, cet amateurisme peut conduire à des situations explosives sur le terrain.

Enfin, en ce qui concerne la question de savoir s'il y a des causes spécifiques à la région des Grands Lacs qui font que les efforts de retour à la paix ne sont pas couronnés de succès, selon l'orateur, il faut bien constater qu'il existe un virus génocidaire au Rwanda, au Burundi et en RDC. Ce virus doit être extirpé. Pour cela, il est nécessaire de se mettre à table ; il faut aussi assurer le droit à la justice.

Monsieur Wipa Bokona déclare qu'il avait demandé à prendre la parole, pour souligner le manque d'effectivité de la protection des populations civiles, mais que, compte tenu du fait que cette problématique a été traitée par plusieurs des intervenants, il renonce à présenter son intervention et renvoie à son texte qui sera mis à la disposition des participants.

Le Professeur Abi-Saab invite ensuite les trois orateurs qui ont introduit le débat de la table ronde à répondre aux questions qui leur étaient adressées.

Monsieur Chrisantus Ache, en réponse à la question relative aux menaces d'expulsion qui seraient proférées contre les réfugiés burundais en Tanzanie, estime qu'il est plus exact de parler de reproches qui sont formulés par les autorités responsables du pays d'accueil. Ceux-ci portent sur le fait que les camps de réfugiés seraient devenus des camps de formation militaire, et ces autorités soulignent qu'elles ne peuvent accepter une telle situation. Dès lors, dans le cadre des travaux de la commission tripartite entre la Tanzanie, le Burundi et le HCR, les représentants tanzaniens disent que les réfugiés

doivent partir. En un sens, ce sont des menaces, mais le HCR ne pense pas qu'elles seront mises à exécution. Car, de l'autre côté, note Monsieur Ache, la création de camps de sécurité pose des problèmes importants, liés, notamment, à la question de savoir qui va les protéger. En tout état de cause, ce n'est pas le HCR. Aussi cette institution poursuit-elle les discussions sur ces questions avec les deux gouvernements.

Pour ce qui concerne le désarmement des réfugiés, à la question de savoir si le HCR pouvait adapter le droit des réfugiés, l'orateur précise qu'en fait le HCR n'a pas la compétence de réviser la Convention de 1951 sur les réfugiés. Il appartient, le cas échéant, à l'Assemblée générale de l'OUA de le faire.

S'agissant, enfin, de la problématique de l'assistance aux réfugiés et de l'assistance aux populations locales et aux déplacés, il indique que le HCR s'efforce de chercher un équilibre permettant d'éviter les tensions.

Pour la coordination de l'action humanitaire, il faut relever effectivement, note Monsieur Ache, les efforts de l'OCHA dans ce sens, tout en observant aussi, toutefois, qu'il manque de ressources financières pour l'assurer. Dans ce sens, l'OIF devrait peut-être songer à élargir son rôle en envisageant de devenir un bailleur de fonds dans ce domaine.

Monsieur Christophe Harnich, en réponse à la question de savoir s'il fallait compléter le droit international humanitaire, réaffirme que le droit existant contient tout ce qui est nécessaire et qu'il faut donc éviter les faux problèmes. Il n'est nullement nécessaire de créer une nouvelle convention qui concernerait les personnes déplacées, pour lesquelles le CICR a d'ailleurs un mandat.

La question de l'adéquation du droit international humanitaire à la situation ne se pose donc pas. Selon Monsieur Harnich, le problème principal tient plutôt au fait que, même lorsque le droit international humanitaire est connu – et le CICR dépense beaucoup d'argent pour assurer sa diffusion – il est violé volontairement. Il est même parfois aussi utilisé pour déplacer des populations. Un autre problème est lié au fait que, dans les Grands Lacs, la diffusion du droit n'a pas pu être assurée auprès de tous les acteurs, par exemple auprès de l'opposition armée au Burundi.

S'agissant de l'enquête sur la mort de collaborateurs du CICR en juin 1996, le représentant du CICR indique qu'elle est en cours mais qu'il n'y a pas encore de résultats définitifs.

Selon lui, les contradictions entre l'assistance aux réfugiés et celle aux populations des régions d'accueil relèvent parfois de perceptions contraires de la part des populations concernées et des humanitaires. Aussi faut-il éviter de tomber dans le cliché ; ainsi, les résidents de nombreuses villes sont souvent moins bien lotis que des déplacés qui sont partis riches de leur région d'origine et qui vivent sur le dos de populations pauvres.

La coordination de l'action humanitaire a fait beaucoup de progrès, même si, conclut Monsieur Harnich, il n'y a pas de quoi être fier de ce que les humanitaires ont fait dans la région des Grands Lacs. Des erreurs, il faut l'admettre, ont été commises. Mais, dans le même temps, il faut aussi reconnaître que la professionnalisation de l'humanitaire a son prix.

Madame Julie Belanger souligne, pour sa part, que la question du renforcement des capacités locales constitue l'objectif de la plupart des intervenants humanitaires; les efforts dans ce but visent une prise de relais toujours plus grande par les populations locales. En ce sens, il faut voir l'action humanitaire comme un élément de l'action en faveur du développement, estime-t-elle.

Le Professeur Abi-Saab retient notamment, des présentations et du riche débat, qu'il y a beaucoup de sollicitations adressées aux organisations internationales mais aussi beaucoup de critiques des humanitaires. Ces critiques portent, par exemple, sur la question cruciale de savoir pourquoi les militaires fuyant au milieu des réfugiés ne sont pas désarmés, etc.

Il lui semble qu'un élément de réponse simple réside dans le fait que la communauté internationale, dans son action humanitaire, est semblable à un gouvernement qui n'aurait pas de Premier ministre, pas de chef de gouvernement. De sorte que les mesures d'accompagnement, qui dépassent l'humanitaire mais sont nécessaires pour le déploiement de son action, ne sont pas prises. Le soutien nécessaire aux organisations humanitaires n'est donc pas assuré.

Table ronde II

L'Etat de droit et la démocratie à l'école de la diversité culturelle

(Bilan, leçons et stratégies pour promouvoir l'Etat de droit et la démocratie dans les sociétés plurielles de la région de l'Afrique des Grands Lacs)

Président-rapporteur :
Monsieur Jean du Bois de Gaudusson
Président de l'Agence universitaire de la Francophonie

Les crises politiques dans la région des Grands Lacs africains ont vu la prééminence de l'accession des dirigeants au pouvoir par la lutte armée, tandis que les résultats des efforts déployés par les oppositions intérieures pacifiques pour instaurer des régimes démocratiques pluralistes sont souvent restés lettres mortes.

Plus fondamentalement se pose la question de savoir pourquoi, dans ces Etats, le défi de la démocratie, consistant à organiser, quelle que soit la composition socio-culturelle, la compétition pour le pouvoir et pour son exercice en termes politiques, n'a pas pu être jusqu'ici relevé avec succès.

Alors que l'impératif démocratique est réaffirmé dans tous les efforts actuels comme un élément essentiel pour une paix et une réconciliation durables, aussi bien en République démocratique du Congo, avec les préparatifs engagés pour le dialogue inter-congolais, qu'au Burundi, avec la mise en place des institutions de la transition, la question de la prise en compte de la diversité et des divisions culturelles (ethniques, religieuses, problèmes des minorités, etc.), comme celle des tentations de repli identitaire et communautaire, dans la définition des mécanismes de fonctionnement du pouvoir et de la vie politiques, revêtent une grande actualité pour les acteurs nationaux et leurs partenaires extérieurs.

La table ronde devrait ainsi permettre un échange de vues, d'expériences et d'idées sur les modalités de mise en place et de respect de cadres constitutionnels et institutionnels de la vie politique démocratique adaptés aux défis posés aux sociétés concernées, en conformité avec les principes universels, comme le rappelle la Déclaration de Bamako.

En ce sens, cette table ronde se veut un prolongement des travaux engagés lors de la préparation du Symposium de Bamako, notamment à l'occasion du Colloque de Yaoundé sur la démocratie et les

sociétés plurielles et du séminaire consacré à la vie politique, en se concentrant de façon spécifique, cette fois-ci, sur la problématique des Etats de la région des Grands Lacs.

Le Président de Gaudusson ouvre la séance en soulignant que le thème de cette deuxième table ronde est un thème important, sur lequel il existe déjà beaucoup de travaux. Ainsi, dans le cadre de la Francophonie, s'est tenu, par exemple, en 2000 à Yaoundé un colloque international sur la démocratie et les sociétés plurielles, organisé conjointement avec le Commonwealth. Le président rappelle que, dans leurs travaux, les participants à ce colloque étaient guidés par deux postulats, qui lui semblent devoir éclairer aussi les travaux de cette table ronde: premièrement, la diversité culturelle est un phénomène positif, deuxièmement, la marche vers l'Etat de droit est inévitable. La difficulté, poursuit Monsieur du Bois de Gaudusson, concerne le glissement de la reconnaissance de la diversité vers l'exacerbation des différences, voire vers la reconnaissance exacerbée de la différence. Un colloque de l'UNESCO avait ainsi établi, il y a quelques années, que 79 conflits sur 88 alors recensés dans le monde étaient de nature interne, identitaire, fondés sur le critère ethnique ou religieux. A la difficile reconnaissance de la diversité comme facteur positif s'ajoute une autre difficulté: celle de la construction de l'Etat de droit en tenant compte de cette diversité. La présente table ronde se veut le prolongement des réflexions sur ces questions, mais ciblée spécifiquement sur la région des Grands Lacs.

Le Président donne ensuite la parole au premier des trois intervenants chargés d'introduire les débats de cette table ronde.

Monsieur Réginald Moreels, Représentant spécial du Ministre belge des Affaires étrangères pour l'Afrique des Grands Lacs, note tout d'abord qu'en matière d'établissement de l'Etat de droit et de la démocratie dans un contexte de diversité culturelle, il est requis de reconnaître avant tout que si la démocratie n'est jamais acquise définitivement, la démocratisation existe. Les débats sur la conditionnalité ont fait apparaître la triade: démocratie, droits de l'Homme, bonne gouvernance. Cette formule doit être disséquée avec soin. Ainsi, s'il faut admettre que la démocratie se construit nécessairement dans la durée, le respect des droits de l'Homme, en revanche, peut être exigé sans délai. Il en va de même pour la bonne gouvernance.

Pour l'orateur, compte tenu de la diversité culturelle, la construction de l'Etat de droit doit respecter le droit coutumier, à la condition toutefois que celui-ci soit conforme aux principes universels. Les références aux expériences du droit coutumier sont importantes dans le cas de la région des Grands Lacs: ainsi, le recours à la *gaçaça* au Rwanda ou aux pratiques coutumières des *ubushigantae* au Burundi joue un rôle significatif dans ces pays pour contribuer à la réparation des préjudices subis et à la réconciliation.

Le principe selon lequel on ne va pas voter le ventre vide doit être pris en considération dans les stratégies de construction de la démocratie et de l'Etat de droit. En outre, si le recours à la décentralisation peut contribuer à favoriser des solutions politiques, la partition d'Etats doit être en revanche fermement rejetée, quels que soient les problèmes de nationalité qui se posent. C'est d'ailleurs souvent avant tout une forme d'exclusion qui doit être en priorité combattue pour régler les tensions politiques propres à certaines régions.

Monsieur Moreels estime que, sous l'angle de la contribution des partenaires extérieurs, l'appui en matière de démocratisation doit répondre aux principes d'action suivants :

- Dans la chronologie des mesures d'appui, les projets peuvent être réalisés selon trois rangs : au premier rang, les projets dans le domaine des droits de l'Homme peuvent être réalisés sans délais ; les domaines de la justice et de la santé, ensuite, peuvent faire l'objet de projets de deuxième rang ; enfin, l'appui aux infrastructures devrait intervenir dans un troisième temps.
- La dimension culturelle de la démocratisation doit être prise en compte : il revient au coopérant d'être un « médiateur culturel », c'est-à-dire d'agir comme un consultant qui écoute et donne des avis sans tenter d'imposer un point de vue européocentriste. Cette action doit intervenir dans le respect des trois dimensions de la culture, reposant à la fois sur le respect de soi-même et des autres, sur la reconnaissance du fait que la culture est une forme de contestation, ceci en évitant tout esprit de paternalisme, en misant sur la capacité de sélection et en reconnaissant qu'il n'y a pas de vérités absolues et que les différentes valeurs ont chacune leur sens.
- Le respect de la vie, le respect de chaque être humain, le non-recours à la tromperie, la lutte contre la corruption et la culture du mensonge, le refus des vols et des agissements des corrupteurs sont des principes fondamentaux pour établir une relation de coopération.

La lutte contre la corruption et l'exigence du respect des droits de l'Homme peuvent être exigés dans le court terme. En revanche, la démocratisation prend du temps et il faut laisser le temps de construire la démocratie, conclut Monsieur Moreels.

Monsieur Emile Mworoha, Député et Professeur à l'Université du Burundi, indique, en préalable, que son intervention portera sur la question de la reconstruction démocratique et de la refondation de l'Etat dans l'Afrique des Grands Lacs. Il rappelle, tout d'abord, que l'Afrique des Grands Lacs connaît une organisation politique et sociale complexe où se développèrent des structures monarchiques recoupées par des catégories sociales ou « ethniques » et des structures claniques. Par la suite, la colonisation européenne, par l'introduction des systèmes bureaucratiques en s'appuyant sur l'administration indirecte et surtout sur les innovations économiques et sociales, mais aussi par l'introduction des idéologies étrangères, provoqua dans la région des Grands Lacs des transformations fondamentales au niveau des Etats et des sociétés. Dès leur accession à l'indépendance, les pays de cette région ont plongé dans la violence, à commencer par le Rwanda en 1959, qui connut les premiers troubles opposant Hutu-Tutsi avant de connaître, en 1994, l'un des plus grands génocides du xx^e siècle. Le Burundi comme l'Ouganda connurent aussi des violences basées souvent sur l'ethnisme et l'utilisation de ce registre pour accéder au pouvoir. Le Congo connut aussi troubles et violences. Seule la Tanzanie fut épargnée.

Les expériences démocratiques se sont évaporées sous l'empire de la violence armée et des violations massives des droits de l'Homme. L'autorité de l'Etat s'est évanouie. Aussi importe-t-il maintenant, estime l'orateur, d'examiner comment reconstruire des sociétés démocratiques et assurer la refondation de l'Etat et de la société dans cette Afrique des Grands Lacs désorientée et meurtrie. Plusieurs orientations pourraient selon lui être suivies pour promouvoir la paix et la démocratie.

Le premier objectif doit viser à réconcilier les sociétés de l'Afrique des Grands Lacs avec elles-mêmes et à promouvoir la citoyenneté. Cela implique notamment une revitalisation de l'esprit de palabre (conseil

des sages à l'instar de l'institution d'ubushingantahe, ou Conseil des notables au Burundi) dans la tolérance, ainsi que le développement de mesures efficaces de lutte contre l'idéologie ethniste. Cela nécessite aussi, impérativement, une lutte efficace contre l'impunité et l'éradication de l'idéologie du génocide. Les sociétés africaines ne peuvent s'épanouir, souligne Monsieur Mworoha, sans des efforts conséquents de dépassement des « clivages ethniques » qui interfèrent dans l'ensemble de la vie sociale et politique. Ceci reste valable pour toute l'Afrique des Grands Lacs comme pour le Burundi. En outre, parmi les causes de la panne politique et sociale se trouve le non-respect des droits de l'Homme et d'abord le non-respect du droit à la vie.

L'invention d'un système démocratique adapté, qui tienne véritablement compte de la pluralité et de la diversité culturelles des Etats, est, selon Monsieur Mworoha, un autre objectif prioritaire. Sa réalisation nécessite un certain nombre de conditions: une bonne compréhension du système démocratique et l'intégration du concept de la démocratie dans les cultures et civilisations africaines sont ainsi indispensables. L'orateur souligne aussi qu'il importe de tenir compte de deux idées considérées comme fondamentales par nombre de spécialistes et qui ne sont pas encore enracinées dans les réalités africaines: la relation entre démocratie et possibilité d'alternance, d'une part, et le rapport entre démocratie et compétition politique, d'autre part. Ainsi, il faut rappeler que l'exercice du pouvoir dépend toujours du résultat d'une compétition politique et que celle-ci entretient des intérêts, des croyances et des opinions dans la société. On ne peut éliminer les désaccords sociaux ou politiques, mais il faut les endiguer dans les formes qui respectent les institutions libérales et démocratiques.

Compte tenu des clivages ethniques et des risques de leur exploitation à des fins politiques, les pays africains doivent donc se doter de systèmes démocratiques qui facilitent l'inclusion politique. Ils doivent aussi mettre en place des parlements représentatifs aptes à répondre aux besoins d'une population qui se définit encore beaucoup en fonction de l'importance des leaders locaux. Il faut bâtir une société plurielle qui sera le « nom africain de la démocratie ». C'est une société qui réalise un équilibre entre les groupes sociaux et qui repose aussi sur une société civile solide. L'orateur note au passage l'intérêt du système dit de la démocratie « consociative » comme aux Pays-Bas, en Belgique ou en Autriche, ou du système de démocratie directe et consensuelle, comme en Suisse.

L'absence de développement économique est aussi souvent perçue comme source de désordres au sein de l'Etat. D'où la nécessité d'une adéquation entre le développement de l'Etat et celui de la démocratie. La démocratisation et le développement de l'Afrique des Grands Lacs ont besoin de la coopération régionale et de l'aide internationale, même si l'essentiel en la matière revient aux Africains eux-mêmes, qui doivent se mobiliser pour le développement de leur continent et pour le libérer de la misère, source de violence.

Monsieur Gianni Magazzeni, Coordinateur des équipes géographiques au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, insiste, quant à lui, sur le fait que le respect des droits de l'Homme est une condition essentielle pour l'établissement de la démocratie, pour le respect de la diversité et pour le développement social. Sans ce respect, il est vain d'espérer un développement économique durable. Ainsi, en 1993, lorsqu'un rapporteur a dit qu'au Rwanda il y avait une situation génocidaire, il s'exprimait au sujet d'un pays qui était considéré alors comme un modèle pour le développement. Or, peu après, tout ce qui avait été établi, développé, a été détruit. Le respect des droits de l'Homme est donc bien une base indispensable pour le développement.

Pour assurer ce respect, estime l'orateur, un accent doit être mis en premier lieu sur la ratification des instruments établissant les normes. En deuxième lieu, doivent intervenir la modification des constitutions et des lois, puis le développement des pratiques auquel concourent le développement de commissions des droits de l'Homme et le renforcement de leur indépendance.

Cela passe aussi par l'indépendance du judiciaire, qui doit être assurée, ainsi que la formation adéquate en matière de droits de l'Homme de la police, de la gendarmerie, des fonctionnaires des prisons et des enseignants. Cette formation est particulièrement importante pour la police, le personnel pénitentiaire et judiciaire.

Aussi un soutien approprié doit-il être apporté aux ministères, sous la forme notamment d'un appui pour l'établissement des rapports à l'intention des organes des traités. Il importe également de renforcer la société civile, sous la forme par exemple de plans nationaux à cet effet.

Monsieur Josaphat Balegamire, intervenant à la suite des trois exposés introductifs, note tout d'abord que l'initiative d'associer dans un même symposium la problématique des droits de l'Homme et celle de l'humanitaire est à ses yeux très heureuse. Il précise ensuite que son intervention porte sur la contribution de la société civile elle-même au renforcement de la confiance entre ses différentes composantes. Dans ce contexte, la thèse défendue par l'Association Africa Tomorrow est que les autorités traditionnelles, les notabilités locales, les aînés, doivent s'impliquer et être impliqués davantage dans la recherche de la paix et de la stabilité. Ces autorités traditionnelles, en effet, qui ont traversé l'histoire de l'Afrique, connaissent, mieux que tout autre acteur, leurs communautés. Cela les rend de fait incontournables. C'est pourquoi Africa Tomorrow milite pour l'implication des chefs traditionnels, que les populations connaissent et reconnaissent comme leaders. Historiquement, même les systèmes de colonisation ont tenu compte de leur présence et ont utilisé leur pouvoir pour la gestion des territoires dominés.

La région des Grands Lacs dispose donc là, estime Monsieur Balegamire, de ressources politiques et d'organisations qui peuvent être utilement mises à contribution. La démarche suivie à cet effet s'est vu reprocher de proposer un retour au monarchisme. En fait, les royautés et les autorités traditionnelles dont il est question ne renvoient pas à des Etats; il ne s'agit donc nullement de rétablir des structures archaïques, mais bien de tirer parti, aussi, de valeurs telles que le respect de la vie, le respect de la parole de l'aîné, le respect des enfants, qui sont associées à ces autorités.

Le Professeur Laurent Monnier note tout d'abord que, dans le cas des crises dans la région des Grands Lacs, une réflexion s'impose sur la nature des relations entre la démocratie et les élections. Ainsi, rappelle-t-il, en Afrique du Sud, par exemple, ce ne sont pas les élections qui ont tranché et qui ont permis de dépasser les différends. Nelson Mandela s'est entendu avec Buthelezi avant les élections pour un partage du pouvoir et des responsabilités. Il faut reconnaître que, dans les efforts de démocratisation, les élections ne sont pas toujours la solution idéale pour résoudre les problèmes. La dimension historique revêt toute son importance, et l'intervention critique du représentant du CICR était à cet égard très intéressante, estime le Professeur. L'histoire doit être prise en considération, comme le montre la situation dans la région de l'Ituri où le problème ne tient pas à l'ethnie mais à la terre. Il faut mieux étudier l'histoire de l'Afrique, mieux utiliser et faire connaître les études historiques existantes. La

mise en valeur de l'histoire africaine, des thèses historiques publiées, est insuffisante et devrait être un objectif reconnu dans le cadre des efforts d'appui aux processus de règlement des différends et des conflits.

Pour le Professeur Monnier, l'approche historique conduit en outre à mettre en évidence l'ambivalence des cultures africaines. En un sens, l'Afrique indépendante n'est pas encore apparue. L'orateur considère que la période actuelle est celle d'une transition qui explique les crises qui la marquent. La situation présente de l'Afrique n'est pas sans rappeler l'image véhiculée par l'ouvrage de Tchicaya U'Tamsi, « Le Chêne et le Roseau » : l'Afrique est comme un roseau. Il y a aussi un côté cour et un côté jardin, une forte ambivalence qui se trouve révélée, par exemple, par les discours de Lumumba, lequel, selon qu'il s'exprimait en français ou en langue locale, disait deux choses différentes, conclut l'intervenant.

Monsieur Jean-Pierre Stroot présente à son tour un ensemble de réflexions, à partir de son expérience de chercheur qui vient des sciences naturelles et qui tente, avec une équipe pluridisciplinaire, d'analyser dans un institut de recherches pour la paix, le GIPRI, l'origine, les causes et les solutions possibles aux conflits violents. L'intervenant centre son intervention sur la question de la citoyenneté et la démocratie dans la région des Grands Lacs. Considérant que la colonisation marque le début en Afrique de la mondialisation qui s'accélère aujourd'hui, il souligne qu'elle n'a toutefois nullement permis à ce continent d'accéder à la modernité, puisque les pays africains n'ont pas bénéficié d'une industrialisation autonome, ni de programmes de formation scientifique et technique qui leur auraient permis d'entrer dans les circuits économiques mondiaux autrement qu'en tant que fournisseurs de main d'œuvre ancillaire, de pétrole ou de diamants bruts et autres produits précieux.

Aussi n'est-il pas étonnant dans ces conditions que, depuis la décolonisation et la formation d'Etats indépendants, ou livrés à eux-mêmes, les budgets très faibles de ces pays servent d'abord au fonctionnement des services centraux du gouvernement, aux forces de police et aux forces armées, tandis qu'il ne reste plus grand chose pour la santé, presque rien pour l'enseignement et seulement l'aide extérieure pour les infrastructures.

L'orateur fustige, plus que la corruption de certains dirigeants, l'action des corrupteurs, qui ne laissent guère de marge de manœuvre à ceux qu'ils font survivre, et qui emploient ou ont employé sans vergogne la vieille tactique de diviser pour régner. Du phénomène normal de rivalités entre groupes sociaux, on est ainsi passé, selon lui, à l'instrumentalisation des rivalités entre ethnies.

C'est ainsi que des partis se sont créés sur une base ethnique, c'est-à-dire à l'opposé des conditions nécessaires au développement d'une société pacifiée. Dès lors, conclut l'intervenant, le rôle des organisations internationales est avant tout de sortir ces sociétés des tutelles de toutes espèces qui les brident, afin de leur permettre d'établir une véritable citoyenneté, seule source apte à fonder une démocratie efficace et adaptée à leurs besoins. Mais les outils de la modernité ne s'acquièrent pas en un laps de temps court. Il faut leur assurer la durée sans laquelle toute tentative de démarrage est d'avance vouée à l'échec. Monsieur Stroot remet au secrétariat le texte intégral de son intervention, annexé au présent rapport.

Monsieur Justin Kahamaile précise, de manière liminaire, qu'il est un Tutsi du Congo, ce qui n'est pas sans signification dans le contexte actuel. Il considère que la tenue de symposiums comme celui qui

rassemble les participants à la présente table ronde peut aider à créer des espaces de dialogue entre les Africains concernés, mais que ceux-ci sont les seuls à pouvoir créer le lien social qui est nécessaire.

Monsieur Kahamaile souligne que la création de tels liens est un des objectifs de la Commission Tiers Monde de l'Eglise Catholique (COTMEC), organisée sous la forme d'un groupe de réflexion se consacrant à l'examen de tous les sujets brûlants qui affectent directement l'Afrique des Grands Lacs. L'effort principal, dans le cadre des travaux de ce groupe, a consisté à tenter de favoriser l'émergence d'une identité citoyenne qui transcende l'identité ethnique. Il s'agit aussi d'impliquer tous les pays voisins dans la même dynamique. Une des difficultés de cette démarche est que ses initiateurs sont constamment suspectés de travailler pour les uns ou les autres. Pour inspirer la confiance entre les groupes ethniques et de part et d'autre des frontières, ils doivent donc privilégier les relations de proximité et valoriser les gestes de tolérance qui se vivent au quotidien.

L'été dernier, les membres de la Commission ont voulu tenir une réunion à Genève afin d'élaborer des critères éthiques, mais ont dû y renoncer faute de financements, malgré les contacts pris à cet effet avec le responsable suisse d'une grande institution très engagée dans la région des Grands Lacs. Répondant à une question soulevée par Monsieur Adama Dieng, l'intervenant pense qu'il existe dans la région des Grands Lacs des gens qui croient à la paix, mais regrette que, malheureusement, les intéressés pèsent peu sur le cours des événements. C'est pourquoi, conclut-il, il est nécessaire d'inventer ensemble une réponse aux problèmes qui perdurent.

Madame Marguerite Contat Hickel constate que, pour tous les efforts de promotion du respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire, la question de l'impact est toujours posée. En écho à l'intervention de Monsieur Balegamire, en faveur des institutions traditionnelles, elle pose la question de savoir comment les contributions de ces institutions peuvent être conciliées avec la modernité, comprenant notamment des pratiques de gouvernance démocratique, etc. Est-il possible de bâtir des passerelles entre tradition et modernité ? s'interroge-t-elle.

Selon l'intervenante, la question n'est, en soi, pas nouvelle. Elle porte sur la possibilité de réconcilier des concepts relativement intégrés et la réalité. La question du temps lui apparaît aussi importante. Le temps est un facteur sous-estimé dans le cadre de la résolution des conflits et du retour à la normalité. Il y a aussi l'absence d'engagement de la communauté internationale, qui peine à assurer une transition entre les situations de post-conflit et la reconstruction à long terme.

Monsieur Makita Kasongo relève, pour sa part, que les identités ethniques doivent faire l'objet d'une relecture qui les replace dans leur contexte : c'est en effet leur exploitation à des fins politiques qui conduit à des dérives. Dans ce sens, il n'y a pas, selon lui, contradiction entre ethnicité et modernité. Aujourd'hui, les Grands Lacs ne sont qu'une fiction et il faut donc que les pays de la région et leurs habitants se construisent un devenir ; ils doivent construire la modernité politique et économique de cette région.

La tribu est le référent initial, un élément qui ne peut s'effacer. Cela dit, ce référent, comme élément d'identité, n'est pas vécu dans le rejet de l'autre. Il doit, aujourd'hui, être réinterprété dans un sens moderne, estime Monsieur Kasongo. D'ailleurs, observe-t-il, il faut être prudent dans les références à la tradition. Ainsi, au Congo, par exemple, le droit coutumier a été l'œuvre de la colonisation. La tradition peut toutefois aussi être la base d'une réconciliation.

En ce qui concerne les élections, si l'on se réfère à l'adage selon lequel on ne vote pas le ventre vide, celles-ci sont un luxe lorsque le pays est construit sur un ordre injuste, avec un dirigeant autoritaire. En revanche, lorsque l'Etat est juste, partageur, les citoyens sont demandeurs d'élections.

Madame Marie-Madeleine Kalala rejoint le propos de Monsieur Stroot sur la nécessité de bien cerner les causes des crises et elle pose la question de savoir si les références ethniques sont effectivement une explication des crises dans la région des Grands Lacs. Elle observe que, longtemps, cela n'a pas été le cas et que les ethnies peuvent fort bien coexister pacifiquement et vivre en bonne intelligence. Les conflits ne sont donc pas inhérents à l'ethnicité. Les causes des conflits vont au-delà des hommes qui s'affrontent, estime-t-elle. Il y a notamment la dimension économique. Promouvoir l'intégration économique régionale est donc, selon elle, une priorité. Il faut aussi parvenir à stabiliser la politique, en promouvant la démocratisation et l'Etat de droit dans tous les pays de la région, souligne Madame Kalala. Car les problèmes ne sont nullement circonscrits à la RDC et, si les habitants sont actuellement divisés, ils n'acceptent pas pour autant le morcellement du pays. Le conflit dans la région a fait en quatre ans deux millions de morts. L'intervenante insiste donc sur l'urgence d'assurer le retour à la paix et de traiter les nouveaux facteurs d'instabilité, comme la présence de réfugiés et de militaires centrafricains dans le Nord-Ouest de la RDC, dont parlait hier le représentant du HCR. Selon elle, il faudrait notamment une extension du mandat de la MONUC, pour en faire une force d'imposition de la paix. Malheureusement, le problème essentiel des moyens persiste et empêche une évolution dans ce sens.

Monsieur Wipa Bokona observe que les crises dans la région des Grands Lacs sont toujours parties d'un conflit interne, invisible au départ, mais qui finit par devenir visible. La réaction des acteurs de la société internationale en général, tant dans la région des Grands Lacs elle-même que des partenaires extérieurs et de l'ONU, en particulier celle du Conseil de sécurité, est problématique. Actuellement, c'est un véritable génocide à huis clos qui est en train de se perpétuer, dénonce l'intervenant. Les Nations Unies sont donc interpellées, afin qu'elles parviennent à organiser des interventions à temps. Il a fallu une année pour que le Conseil de sécurité agisse, alors qu'étaient violés les principes fondamentaux qui servent de socle à la société internationale.

Les auteurs des cycles de conflits ne sont pas sanctionnés par des tribunaux *ad hoc* ou des juridictions permanentes, regrette Monsieur Bokona. La communauté internationale devrait, selon lui, s'impliquer également dans les processus de démocratisation et de développement économique et social. La naissance de l'Union africaine doit être saluée dans ce contexte, car elle favorisera une plus grande intégration régionale. Par ailleurs, conclut l'orateur, les efforts de dialogue interne, tels qu'ils sont menés par le gouvernement de la RDC, devraient bénéficier d'un appui accru.

Monsieur Gérard Niyungeko considère que la compréhension de la notion même de démocratie fait problème. Il faut distinguer en effet entre son aspect formel et son aspect matériel. La démocratie est d'abord une valeur, une substance, un contenu, avant d'être une forme. Or, l'accent est trop mis sur l'aspect formel. Ainsi, les élections ne font pas nécessairement la démocratie authentique. Peut-on appliquer à une société profondément divisée le même type de démocratie qu'à une société très homogène? Faut-il établir pour les sociétés divisées une démocratie de type consensuel? s'interroge l'intervenant.

La question de l'Etat de droit pose elle aussi des problèmes. Ainsi, l'impunité est un facteur de crises récurrentes dans la région des Grands Lacs. Ce problème se pose avec une acuité particulière au

Burundi : on y parle en effet d'impunité provisoire, voire d'amnistie, pour permettre à des personnalités de participer aux institutions provisoires de la transition qui seront mises en place selon les dispositions des accords de paix. Or, considère l'intervenant, les crimes de génocide, les crimes de guerre, ne peuvent être amnistiés.

Monsieur le Professeur Jean-Michel Jacquet juge que la Déclaration de Bamako, qui a été adoptée en novembre 2000 lors du Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, est un document de valeur. Ce texte comprend les principes universels essentiels qui peuvent servir de base pour l'établissement de références démocratiques dans la région des Grands Lacs.

Le problème général de l'effectivité du droit, c'est-à-dire du droit moderne, alors que les pays africains connaissent surtout un droit coutumier, riche et de grande diversité, se pose. Quel équilibre peut-on établir entre les deux? Cet équilibre doit être trouvé tant en droit privé qu'en droit public, souligne l'intervenant. Or précisément, considère le Professeur, les principes de la Déclaration de Bamako sont suffisamment souples pour pouvoir être compris de tous. Par ailleurs, il faut souligner le rôle de la magistrature, à laquelle la communauté internationale doit porter une plus grande attention.

Monsieur Joseph Kyalangilwa estime que l'importance de la collaboration avec les ONG qui sont présentes sur le terrain doit être soulignée. Il n'est pas bon, selon lui, d'amener des ONG de l'extérieur alors que les ONG locales sont les vrais acteurs. Dans un pays qui, comme le Congo, compte 460 ethnies, ce sont les acteurs de terrain qu'il faut privilégier, en tant que possibles médiateurs de proximité.

Monsieur Balabi Posho demande des précisions à Monsieur Magazzeni sur les circonstances dans lesquelles il a été mis fin au mandat du Rapporteur spécial sur le Rwanda et à l'examen de la situation des droits de l'Homme au Rwanda.

Monsieur Bakalo insiste, pour sa part, sur la notion d'Etat, qui lui apparaît essentielle. Selon lui, il faut aussi encourager la reconnaissance de la diversité ethnique et culturelle.

Madame Christine Desouches observe que la tentation du « mimétisme juridique et constitutionnel » ou du « modèle plaqué » peut empêcher les pays concernés d'établir les passerelles nécessaires entre la tradition et la modernité au niveau des textes définissant leur cadre institutionnel. Elle souligne que l'Organisation internationale de la Francophonie, à travers notamment l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et la Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie, est très attachée aux partenariats et à la coopération qu'elle s'efforce de développer dans ces domaines avec les pays de la région.

A propos de la facilitation au Burundi, Madame Desouches note que de nombreux efforts ont été faits, notamment pour proposer des innovations, des rénovations dans le domaine juridique et institutionnel, en observant toutefois que ces propositions n'ont pas été retenues. Madame Desouches se demande s'il y a un blocage dans ce domaine et, dans ce cas, quelles en sont les raisons.

Monsieur Privat Rutazibwa regrette que l'on n'ait pas voulu aborder dans le cadre de ce Symposium la question des causes des conflits. Il recommande, quoi qu'il en soit, que dans la recherche de solutions l'on mette en place des instruments légaux pour réprimer l'ethnisme.

Monsieur Rolando Neto aborde la question de la responsabilité qu'a, selon lui, la colonisation dans la culture de l'intolérance ethnique qui sévit en Afrique, et en particulier dans l'Afrique des Grands Lacs. A titre d'exemple, il cite la mention de l'origine tribale sur les pièces d'identité, qui date de la colonisation.

Il considère, par ailleurs, que le règlement des conflits dans les pays de la région ne relève pas d'un traitement adéquat du fait ethnique, mais avant tout d'une distribution rationnelle des richesses au sein des pays. L'intervenant propose aussi que les anciennes puissances coloniales prennent leurs responsabilités et apportent un appui adéquat aux efforts qui doivent être ceux de tous les gouvernants aujourd'hui, afin de résorber le fossé économique et social qui sépare encore trop souvent les ethnies, singulièrement dans l'Afrique des Grands Lacs.

Monsieur Sébastien Mutomb Mujing propose que le Symposium recommande la tenue d'une conférence sous-régionale sur les causes des conflits dans la sous-région.

Monsieur Emile Mworoha, répondant aux observations et aux questions formulées dans le cadre de ce débat sur les relations entre ethnicité et modernité, indique qu'il retient pour sa part que les ethnies ne sont pas incompatibles avec la modernité. Il estime qu'il y a, en revanche, un intégisme ethnique dans la région qui est, lui, inacceptable, et qui consiste notamment à accaparer l'Etat pour l'ethnie. Il retient aussi le fait qu'il existe des ONG locales qui sont très capables et doivent être utilisées comme vecteurs de valeurs de tolérance.

Monsieur Gianni Magazzeni, répondant à une question sur le travail de la Commission des droits de l'Homme, précise qu'avant qu'il ne soit mis fin au poste de Rapporteur spécial sur le Rwanda, Monsieur Degni-Ségui l'avait occupé pendant quatre ans, suivi de Monsieur Moussali pendant trois ans. Qu'un terme ait été mis au mandat ne signifie donc pas, selon lui, qu'il n'y ait plus d'attention à la situation des droits de l'Homme au Rwanda. En effet, une trentaine de rapporteurs thématiques poursuivent leur travail. Par ailleurs, sur la question de la modernité et de la tradition, il souligne qu'il n'y a pas à son avis de contradiction.

Monsieur Josaphat Balegamire considère, pour sa part, que la référence à l'ethnie est inévitable et qu'elle n'a rien de scandaleux. A cet égard, il rappelle que la mention de l'appartenance ethnique sur les papiers d'identité n'est pas une mesure propre aux pays de la région des Grands Lacs, puisque la mention de la commune d'origine figure sur de nombreux documents d'identité en Europe.

Enfin, il souligne que le fait de recommander qu'un rôle soit reconnu et accordé aux autorités traditionnelles ne signifie en rien que l'on entende miser sur les anciens et exclure la jeunesse. Il y a en effet de jeunes rois et de jeunes chefs traditionnels, comme on le voit par exemple au Nigeria et au Ghana, observe-t-il.

Table ronde III

Les organisations internationales à l'écoute des acteurs de la démocratie et de la paix

(Bilan, leçons et stratégies pour l'appui aux acteurs
locaux engagés en faveur de la promotion de l'Etat de droit,
du pluralisme et du respect des droits de l'Homme)

Président-Rapporteur

Monsieur Adama Dieng, Greffier en Chef,
Tribunal Pénal international pour le Rwanda, Arusha

L'évolution de ces dix dernières années dans les pays de l'Afrique des Grands Lacs oblige les partenaires extérieurs à prendre la mesure des limites de leur action en appui aux processus de démocratisation et de promotion des droits de l'Homme, en particulier pour ce qui concerne les pressions diverses exercées sur les régimes et les dirigeants considérés comme faisant obstacle aux processus de démocratisation. En outre, il est patent que les soutiens apportés aux efforts des oppositions légales et aux militants du pluralisme et de l'alternance pacifique n'ont pas été capables d'assurer des transitions paisibles et durables.

Quels enseignements les Etats et les Organisations internationales actifs dans l'appui à la démocratie, d'une part, et les acteurs de la vie démocratique nationale, d'autre part, tirent-ils de cet état de fait ? Et quel regard ces acteurs portent-ils sur les appuis extérieurs apportés ? L'attention des partenaires extérieurs a-t-elle été tournée suffisamment vers eux ? Y a-t-il eu adéquation entre leurs actions sur le terrain et les moyens dont ils disposaient ?

En ce qui concerne la promotion et le respect des droits de l'Homme, les organisations non gouvernementales locales et les organisations internationales non gouvernementales sont-elles en mesure d'évaluer l'impact de leurs actions sur le terrain ? Les violations, parfois massives, de ces droits, ont-elles été constatées, surtout là où ces organisations étaient le moins présentes ?

De quelles capacités les organisations non gouvernementales locales et les grandes organisations internationales non gouvernementales, établies dans les capitales européennes ou nord-américaines et souvent mieux formées et équipées, disposent-elles pour solliciter et mobiliser les soutiens ?

Quelles stratégies les partenaires extérieurs et, en particulier, les Organisations internationales concernées, développent-ils aujourd'hui pour l'appui aux acteurs locaux? Quelles pratiques de coopération peuvent-ils mettre en place pour s'assurer que les moyens disponibles même limités sont utilisés avec le maximum de synergies et le meilleur impact possibles sur le terrain?

Cette table ronde se veut aussi un prolongement, centré sur la région de l'Afrique des Grands Lacs, de la réunion d'échanges et de concertation entre l'Organisation internationale de la Francophonie et les Organisations internationales et régionales tenue à Paris le 28 avril 2000 sur le thème « politiques comparées en faveur de la démocratie ». Il s'agira notamment, pour l'Organisation internationale de la Francophonie et le Haut Commissariat aux droits de l'Homme, liés par un accord de coopération, d'examiner dans le cadre du suivi de ce 3^e Symposium les modalités futures de leur coopération dans ce domaine pour la région des Grands Lacs.

Monsieur Adama Dieng rappelle, dès l'ouverture de cette table ronde, le contexte géopolitique des événements qui font l'actualité de l'Afrique des Grands Lacs. Il observe qu'il y a actuellement une Afrique qui tend vers la « bonne gouvernance » et une Afrique qui s'enlise dans les crises.

S'agissant de cette dernière, il invite les participants à la table ronde à réfléchir au rôle qui devrait incomber respectivement aux acteurs exogènes et aux acteurs endogènes. Une des questions importantes à aborder à l'occasion de cette table ronde est ainsi, selon le Président de séance, de savoir comment encourager les acteurs locaux engagés en faveur de la démocratisation et de la promotion des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. L'affectation des ressources est une autre question importante en termes de priorités. Des sommes considérables ont ainsi été, à ses yeux, englouties dans le financement des facilitations dont il faut se demander si elles n'auraient pas pu être mieux utilisées à d'autres fins.

Fixant le cadre des travaux, Monsieur Dieng invite les participants à orienter leurs réflexions vers des propositions concrètes, plutôt que des propos académiques ou rhétoriques.

Madame Christine Desouches, Délégué aux droits de l'Homme et à la démocratie de l'OIF, présente, pour lancer le débat de cette table ronde, l'action originale et spécifique que mène la Francophonie en faveur des acteurs de la démocratie et de la promotion des droits de l'Homme. Dans le développement de son action en la matière, elle a eu d'ailleurs un certain nombre de chances. Tout d'abord en ceci qu'elle est une jeune organisation internationale, qui a commencé à accompagner les processus de démocratisation au moment même où ceux-ci prenaient de l'importance. Elle a pu, tout d'abord, déployer une coopération dans le domaine juridique et judiciaire, qui s'est étendue peu à peu à une coopération multiforme. Cette action est sous-tendue par l'écoute des acteurs et des processus, dans un effort de proximité et d'accompagnement dans la durée. Cette coopération se fonde notamment sur les réseaux institutionnels et sur des opérateurs de l'Organisation qui regroupent précisément certains de ces acteurs, qu'il s'agisse des universités et des universitaires avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), des parlementaires avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), ou de réseaux professionnels, comme celui des journalistes.

L'action, précise Madame le Délégué aux droits de l'Homme et à la démocratie, comporte également un appui aux systèmes judiciaires, la prévention et le règlement des conflits, et des actions spécifiques de facilitation.

La Francophonie est aussi à l'écoute des institutions mêmes de la démocratie et de l'Etat de droit : la Justice, les Cours constitutionnelles, les médiateurs, les commissions des droits de l'Homme. Elle appuie la création de réseaux, pour les barreaux, les Cours constitutionnelles, etc., avec la volonté de faciliter les espaces de regroupement de ces solidarités. Il existe ainsi un réseau de compétences électorales francophones (RECEF).

L'ensemble de ces réseaux a été mis à contribution dans la préparation du Symposium international de Bamako, dont est issue la Déclaration de Bamako. Cette dernière a retenu notamment la volonté de mettre en place un partenariat rénové avec les ONG dans le domaine des droits de l'Homme et de la démocratie, ainsi qu'avec les organisations internationales actives dans ce domaine, et dans cette perspective les partenariats approfondis ou engagés à l'occasion de ce 3^e Symposium de la Francophonie à Genève sont importants.

S'agissant de la région des Grands Lacs, Madame Desouches reconnaît que la connaissance que sa Délégation a des acteurs de terrain reste parfois en deçà de celle dont elle bénéficie pour d'autres zones de coopération au sein de l'espace francophone. Aussi considère-t-elle qu'elle a un devoir de mieux identifier les acteurs de terrain, les ONG et les réseaux les plus actifs. C'est pourquoi elle souhaite aussi trouver avec les participants à ce Symposium des moyens d'identifier ces structures formelles et informelles, en vue de coopérer mieux avec elles.

Monsieur Déo Hakizimana, se fondant notamment sur son expérience dans le cadre du Centre Indépendant de Recherches et d'Initiatives pour le Dialogue (CIRID), considère en préambule que, d'une part, le conflit Hutu-Tutsi est un alibi idéologique manipulé par les acteurs en présence qui doit être dépassé et, d'autre part, que la gestion séparée des dossiers est une autre erreur à laquelle il faut remédier au profit d'une démarche régionale intégrée. Il regrette que les divers acteurs concernés par la recherche de la paix aient, pour des raisons parfois différentes d'ailleurs (méconnaissance des enjeux, volonté expresse de cacher certaines facettes des réalités...), voulu traiter ces dossiers de manière isolée. Aussi plaide-t-il, en prenant pour exemple, plus particulièrement, la situation du Burundi, pour l'affirmation d'une « dynamique volontariste interne » de paix qui soit basée sur l'existence au plan local d'un noyau d'hommes et de femmes représentant valablement les recompositions géostratégiques majeures qui ont vu le jour au fur et à mesure que la crise a pris ses dimensions à divers niveaux. Et l'orateur de regretter le peu de place jusqu'ici laissé à la société civile, qui repose par exemple sur les énormes potentialités des femmes et des jeunes pris en otage par la classe dirigeante que représentent les partis politiques et les mouvements armés. C'est dans ce cadre aussi que se situe le rôle des chefs traditionnels dont parlait un intervenant à la précédente table ronde. Monsieur Hakizimana prône ainsi une démarche de type inclusif, mais qui dope véritablement les capacités des acteurs locaux dans une stratégie qui favorise l'émergence d'un dynamisme régional intégré. Les acteurs de la société civile, les chercheurs et autres spécialistes doivent accepter de faire le constat de l'échec des démarches classiques tentées jusqu'ici.

Pour l'intervenant, la promotion des politiques d'intégration, relancée par la Nouvelle Initiative Africaine (NIA) et la constitution en cours de l'Union Africaine (UA), favorise la recherche d'un nouveau projet de société, et d'une nouvelle ambition pour les pays africains et pour l'Afrique tout entière.

Il recommande, enfin, aux institutions internationales, de favoriser l'émergence d'un espace commun de travail entre Gouvernements et Société civile dans la perspective d'une meilleure défense des intérêts

des populations victimes de la guerre. Il fait référence, en ce sens, à l'expérience récente d'organisation, avec les représentants de quatre autres organisations non gouvernementales, d'une table ronde sur l'Afrique des Grands Lacs, en marge de la Conférence de Durban. Le message fut que ce qui unissait, dans le cadre de la lutte contre le racisme et ses séquelles dans cette région, était certainement plus important que les querelles qu'il arrive souvent d'étaler sur la place publique. Aussi estime-t-il qu'une des missions des organisations internationales désireuses de s'impliquer aux côtés des acteurs de la paix et de la démocratie dans l'Afrique des Grands Lacs est précisément de favoriser des dynamiques de dialogue.

Pour avoir vu à l'œuvre l'OIF en Afrique du Sud, où son stand au Centre International des Conférences de Durban jouxtait les tables où la société civile africaine avait élu son quartier général, Monsieur Hakizimana appelle la Francophonie à jouer un rôle de pionnier dans ce sens. Ce symposium devrait à ses yeux servir de cadre pour amorcer un pas dans cette direction.

Madame Bineta Diop, Directrice exécutive de l'Association « Femmes Africa Solidarité », centre son témoignage sur l'action qui doit être celle des femmes dans le cadre des trop nombreux conflits, dans lesquels elles ne peuvent se contenter « de ramasser les pots cassés » mais doivent s'engager sur le plan politique. Une action menée récemment par des organisations de femmes en Afrique de l'Ouest illustre le type de démarches qui peut être entrepris. Les initiatrices du projet ont demandé à rencontrer le Président Taylor au Libéria et elles ont été reçues. Elles ont pu ainsi lui exprimer leur point de vue sur la situation politique et le sort des femmes dans son pays et dans la région.

L'expérience conduite pour la région du fleuve Mano (Libéria, Guinée, Sierra Leone) devrait être répétée pour la région des Grands Lacs. Malheureusement, observe Madame Diop, les associations de femmes ne reçoivent pas le financement nécessaire pour promouvoir leurs actions. Elles organisent des sessions de formation et, pour cela, doivent disposer de publications adéquates. Mais hélas elles ne trouvent pas de documents en français, alors qu'il en existe certainement beaucoup. C'est là un domaine dans lequel elles pourraient être utilement aidées par la Francophonie, estime l'intervenante.

Monsieur Matthias Stiefel, Directeur exécutif de « War-Torn Societies Project International », confirme que la question du rôle des différents acteurs est essentielle dans l'action d'appui aux initiatives de paix et de réconciliation. Il est important que les acteurs à la base définissent leurs priorités et que les intervenants extérieurs s'y conforment. La paix ne peut pas se fonder sur une pression extérieure. L'action dans ce domaine doit reposer sur un consensus, sur une vision commune du futur. Aussi la paix ne peut-elle jamais être apportée de l'extérieur. C'est au sein même des sociétés concernées que se trouvent les germes du conflit et de son règlement, non pas à New York, à Bruxelles ou à Genève.

La capacité des acteurs externes d'amener la paix est en fait minime, souligne Monsieur Stiefel. Les acteurs externes doivent prendre en compte l'extrême complexité des facteurs et des acteurs, dont beaucoup sont nouveaux, sont émergents et sont porteurs d'avenir. Il faut promouvoir le dialogue entre ces acteurs. Dans ce sens, conclut l'orateur, l'expérience des réseaux de la Francophonie est très importante.

Monsieur Fadil Addadi présente l'action conduite par l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM) en faveur de la promotion de la démocratie par le recours aux valeurs positives dont le migrant peut être le promoteur. Il souligne le rôle qui peut être celui du migrant, comme lien permanent entre

son pays d'origine et son pays d'accueil, pour la promotion des contacts entre les cultures, de visions alternatives en matière de gestion des affaires publiques et sociales, d'adoption de réflexes citoyens nouveaux, d'écoute des autres, d'ouverture d'esprit et de tolérance.

Le migrant lui apparaît ainsi comme un vecteur d'échanges et de transferts d'expériences et d'acquis, qui peuvent être adaptés d'un pays à un autre.

C'est pourquoi l'OIM, toujours préoccupée par le sort des migrants, dans leur pays d'origine et dans les pays d'accueil, met en œuvre le Programme MIDA, impliquant tous les acteurs, et notamment les pays d'origine, de transit et d'accueil, les migrants et les associations de migrants.

Il s'agit d'un programme de développement basé sur la conjonction des besoins des pays africains en cadres qualifiés et en entreprises ou bureaux spécialisés et la disponibilité volontaire des cadres ou spécialistes et des ressources des diasporas de ces pays. Différentes possibilités sont offertes aux migrants : soit des retours partiels et périodiques, avec création d'entreprises et gestion à distance, soit des retours virtuels par travail et enseignement à distance, et par des investissements et leur suivi dans les créneaux demandés, soit encore des retours définitifs avec création d'entreprises.

Le représentant de l'OIM signale qu'en ce qui concerne la Région des Grands Lacs, la Belgique est intéressée par un MIDA applicable au Burundi, au Rwanda et à la RDC.

Le Président de séance invite ensuite les participants à la table ronde à réagir aux présentations faites.

Monsieur Mohand Chérifi remarque qu'il a peu été question des municipalités. En tant que coordonnateur de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté, il tient à souligner l'importance que revêtent les acteurs de la vie sociale dans le cadre urbain pour le règlement des différends et pour la promotion des valeurs de tolérance et de respect des droits de l'Homme.

Monsieur Jules Bagalwa-Mpapatano trouve intéressante l'intervention du représentant de l'OIM sur les migrants, mais il se demande si elle ne repose pas sur une vision idéalisée et trop générale des migrants et de leur rôle. En effet, selon lui, les migrants reproduisent aussi souvent les autoritarismes des sociétés dont ils proviennent.

Monsieur Joseph Kyalangilwa pose la question de savoir comment définir la société civile, par exemple dans la Province du Sud Kivu. Il considère qu'elle peut être définie comme une coalition de toutes les organisations locales qui sont sur le terrain et ne s'occupent que du bien-être des populations. Trop souvent, malheureusement, les Organisations internationales qui sont actives sur le terrain ne contactent pas les associations existantes sur le plan local mais cherchent à en créer d'autres. C'est une erreur, considère l'intervenant, qui préconise que les Organisations internationales s'adressent plutôt aux organisations non gouvernementales déjà existantes.

Monsieur l'Ambassadeur Alioune Sene estime que les espoirs et les attentes des populations des Grands Lacs à l'égard de l'aide que pourrait apporter la Francophonie pour la sortie de crise sont grands. Ils concernent notamment le domaine de l'éducation, en particulier en RDC, pour retrouver le niveau que le pays avait atteint avant le conflit. La Francophonie a, selon lui, la capacité d'apporter une

dynamique, en mettant à contribution des acteurs très divers ; syndicats, journalistes, associations de femmes, églises et autres.

Selon l'Ambassadeur, on ne peut résoudre la crise dans un pays seulement : il faut une approche régionale. Il préconise, à cette fin, d'établir un pacte de non agression régional, qui contribuerait à une plus grande stabilité. La CEDEAO peut fournir un exemple en matière de pacte de stabilité et de non-agression. L'intervenant remet au secrétariat son texte, à inclure dans le rapport du symposium (*voir annexe IX*).

Monsieur Adama Dieng donne la parole à Madame Nzirorera, en l'invitant à tenter d'évaluer l'impact de l'action de son association sur le terrain et à identifier si les violations des droits de l'Homme se produisent surtout là où des associations comme la sienne ne sont pas présentes.

Madame Imelda Nzirorera présente l'action du Centre de promotion des droits de la personne humaine et de prévention du génocide de Kigali, une organisation encore mal connue, selon elle. Le Centre organise des sessions de formation pour les écoles primaires et secondaires, ainsi que pour les adultes, les associations et les administrations tant publiques que privées. Il est actif dans les différentes provinces du Rwanda où il dispose de plusieurs antennes-relais au niveau de chaque province, dont le personnel est chargé de fournir des informations sur les cas de violations des droits de la personne humaine. Cette présence sur le terrain a, selon Madame Nzirorera, un rôle de prévention, au même titre que les activités de formation organisées par le Centre.

Monsieur Damien Ngabonziza présente l'expérience de la Fondation Dignité en Détention (DiDé) pour la reconstruction du tissu social par ses programmes dans cinq cachots communaux au Rwanda. Il rappelle tout d'abord les problèmes posés par l'arrestation et par l'emprisonnement, au Rwanda, des personnes présumées responsables du génocide et des massacres de 1994. Les lieux traditionnels de détention étant insuffisants, les détenus, dont le nombre a atteint 130'000, ont été placés pour certains dans des cachots communaux : salles de classes et autres locaux réquisitionnés à cet effet.

La situation catastrophique des rescapés du génocide, d'une part, les conditions d'emprisonnement des personnes présumées génocidaires et la charge sur leurs familles, d'autre part, ont frappé la Fondation Dignité en Détention, qui a fait un constat simple : les détenus sont pour la plupart des hommes – surtout – et des femmes dans la force de l'âge, qui, du fait de leur incarcération, sont inactifs la plupart de leur temps, alors que la commune dans laquelle ils sont détenus n'a pas de budget pour les entretenir. De plus, les familles sont obligées de les nourrir tous les jours, ce qui mobilise femmes et enfants des détenus. En outre, les conditions de promiscuité dans les cachots, le manque d'espace vital et les conditions sanitaires très précaires sont des facteurs d'augmentation de la mortalité dans les cachots, alors que, par ailleurs, les rescapés les plus vulnérables sont abandonnés.

Tenant compte de cette situation, les activités soutenues par la Fondation ont porté sur l'exploitation de cultures maraîchères par les détenus sur un champ fourni par la commune, ainsi que sur la création et l'exploitation d'un petit élevage et de petits ateliers artisanaux, dont un atelier de couture pour les femmes.

Il s'agit, en mettant les détenus au travail, de contribuer à améliorer leur situation carcérale et nutritionnelle, ainsi que la situation économique du district, tout en allégeant la charge des familles qui

ont habituellement la responsabilité de les nourrir, au détriment des travaux familiaux. L'aide accordée au cachot-prison va de pair avec le soutien matériel apporté par DiDé à une catégorie particulièrement vulnérable de rescapés du génocide et des massacres de 1994.

Ce faisant, l'objectif est double : favoriser tout à la fois la prise de conscience des conséquences sociales du génocide et des massacres de 1994, pour les détenus, et celle de la nécessité de faire accomplir aux détenus un travail d'intérêt général, pour la population. En cela, le projet vise à contribuer à ressouder le tissu social, ce qui demandera du temps. Les traumatismes moraux dus au génocide sont trop graves et trop récents pour que la cicatrisation permette des réactions autres qu'épidermiques (peur, angoisse, rancune pour les uns ; conviction de ne pas être coupables, car c'étaient les ordres, pour les autres).

Néanmoins, au fil des mois, l'action de la Fondation à l'égard des rescapés a été mal perçue, d'abord par certaines associations militantes pour les droits des rescapés, qui ont accusé le programme d'avoir l'objectif non avoué de soutenir les « Interahamwe », puis par les détenus eux-mêmes ou leurs familles qualifiant le travail demandé de servage.

Ces divergences d'interprétation sont le reflet de l'extrême fragilité du tissu social qu'il faut malgré tout essayer de raccommoier. L'action de DiDé, en appui aux acteurs locaux, vise à reconstruire la paix à sa façon autour de ces cachots-prisons.

Monsieur Adama Dieng note que cette intervention vient rappeler opportunément que, de manière générale, il est rare qu'il y ait des fonds adéquats pour les prisons qui sont donc, trop souvent en Afrique, de véritables mouvoirs.

Monsieur Khassim Diagne considère que, dans le débat sur le rôle des acteurs de la démocratisation et du respect des droits de l'Homme, il faut rappeler que les réfugiés sont des acteurs très importants dont il doit être tenu compte. La croyance trop souvent répandue est qu'ils sont là sur une base provisoire, mais le provisoire, fait observer l'intervenant, dure. Il est donc nécessaire de les inclure dans les programmes de développement à long terme, pour leur permettre de s'intégrer dans les sociétés d'accueil.

Selon Monsieur Diagne, une réflexion plus poussée devrait porter également sur le rôle des acteurs du secteur privé. A cet égard, il rappelle que le représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les questions africaines, l'Ambassadeur Gambari, a développé des projets pilotes visant une implication accrue du secteur privé dans ces questions.

Monsieur Monga Mbambi, Directeur Adjoint de la Chaire Unesco de l'Université de Kinshasa, concentre son intervention sur une présentation de l'état des droits de l'Homme en République démocratique du Congo et du rôle de la Chaire UNESCO pour la Culture de la Paix, le Règlement des Conflits, les Droits humains, la Démocratie et la bonne Gouvernance.

L'orateur souligne que l'état des droits de l'Homme, déjà préoccupant à l'époque du Président Mobutu, s'est considérablement détérioré, car la guerre qui sévit depuis trois ans est venue exacerber les violations et les atteintes aux droits de l'Homme. Ainsi, dans le domaine des droits civils et politiques, l'on assiste notamment, selon l'intervenant, à la rupture du processus de démocratisation et à la confiscation du pouvoir par un régime autoproclamé, à la restriction des libertés publiques par la

suspension des activités politiques, la promulgation de la Loi n° 001/21001, portant organisation et fonctionnement des partis et regroupements politiques, ayant toutefois permis une plus grande ouverture pour les acteurs politiques, même si certaines restrictions continuent à être observées en ce qui concerne les réunions et autres manifestations publiques.

Ce tableau est complété par l'aggravation sans précédent des violations du droit à la vie avec un nombre important de condamnations à mort, d'exécutions sommaires et de massacres de populations civiles, surtout dans les provinces de l'Est du pays. S'ajoutent à ce tableau sombre la négation du droit du peuple à participer à la gestion des affaires publiques – les membres du parlement mis en place en 2000 ayant tous été nommés par décret présidentiel –, l'absence de vie publique et d'une administration conséquente dans les provinces occupées et, enfin, les violations de l'intégrité physique et psychique par le recours systématique à la torture, aux arrestations arbitraires et aux détentions illégales. A cet égard, l'intervenant dénonce le viol des femmes et des jeunes filles par les troupes des pays agresseurs, ce qui contribue à propager, de manière insidieuse, la maladie du SIDA dans les provinces occupées.

Dans le domaine des droits économiques et sociaux, il relève que ces droits ne sont ni respectés, ni promus, en raison notamment de l'absence de création d'emplois consécutive aux deux guerres qu'a connues le pays, des fermetures d'entreprises incapables de faire face à la crise économique et de la situation dramatique dans les domaines de la santé, du logement et des transports.

Dans le domaine des droits culturels, enfin, souligne Monsieur Mbambi, on peut constater, en matière de droit à l'éducation, que si en 1960, le budget annuel de l'Etat alloué à l'éducation était de l'ordre de 30 %, il n'était plus que de 0,70 % en 1996. Avec l'amenuisement des ressources de l'Etat consécutif à la guerre actuelle, ce secteur vital pour l'avenir de la nation, ne peut paradoxalement plus figurer parmi les priorités de l'Etat. Il en résulte notamment un taux net de scolarisation en recul constant, une déperdition scolaire sans structures de récupération et le vieillissement du personnel académique.

En matière d'éducation aux droits de l'Homme, hormis les initiatives des acteurs privés, notamment les ONG et les Eglises, dont les moyens sont souvent limités, il y a lieu de signaler certaines structures étatiques qui soutiennent en partie quelques-unes des actions. On peut citer à ce sujet le Ministère des droits Humains qui, par l'organisation, en juin 2001, de la Conférence Nationale sur les Droits de l'Homme, a contribué à faire prendre conscience, par le grand public, non seulement de l'importance des droits de l'Homme, mais aussi de la nécessité de les promouvoir.

C'est dans cet effort de promotion de ces droits que se situe la mission de la Chaire Unesco de l'Université de Kinshasa. Celle-ci, créée en novembre 2000, à la suite de l'Accord signé entre le Directeur général de l'Unesco et le Recteur de l'Université de Kinshasa, a pour objectifs principaux « de promouvoir un système intégré d'activités de recherche, de formation, d'information et de documentation dans le domaine de la culture de la paix, le règlement des conflits, les droits humains, la démocratie et la bonne gouvernance. Elle facilitera la collaboration entre chercheurs de haut niveau et professeurs de renommée internationale de l'Université et des autres institutions d'enseignement supérieur en République du Congo et dans les pays membres de la Communauté pour le Développement de l'Afrique australe (SADC), en Afrique et en Europe » (art. 2 de l'Accord). Son rayon d'action englobe l'Afrique Centrale et les pays de la SADC. Pour remplir au mieux sa mission, la Chaire a entrepris, dans un premier temps, l'encadrement des ONG relevant de ses domaines d'activités. Elle a

aussi élaboré trois ouvrages prêts à être édités, dont l'un porte sur l'apprentissage et une meilleure compréhension des droits de l'Homme. Elle organise aussi une formation continue de courte durée à l'intention des opérateurs politiques, des opérateurs économiques, des journalistes, des syndicalistes, des étudiants, des officiers supérieurs de l'armée, des diplomates, des professionnels de la santé, etc. Elle organise enfin, en deux ans, depuis novembre 2001, une formation post-universitaire du niveau DEA dans les modules ci-après : Prévention, Médiation et Règlement des Conflits, Droits de l'Homme et Démocratie, Droits de l'Homme et Personnel de Santé, Gestion Economique et Droits de l'Homme (Bonne Gouvernance).

Pour être en mesure d'assurer au mieux cette formation multisectorielle et multidisciplinaire, la Chaire Unesco compte sur des partenaires tant en ce qui concerne la documentation qu'en matière d'échange de professeurs.

Madame Brigitte Eale considère qu'il est fondamental que les femmes et le rôle spécifique qui peut être le leur soient pris en compte dans tous les processus de paix. Les femmes sont, en effet, de par leur rôle essentiel dans le quotidien, des acteurs stratégiques pour favoriser une paix durable, au même titre que les chefs coutumiers ou les chefs traditionnels. Mais une formation adéquate est nécessaire pour leur permettre d'exercer pleinement ce rôle en faveur de la démocratie et de la paix. Cette formation ne peut se limiter au niveau universitaire. Aussi faut-il renforcer, selon Madame Eale, la formation des femmes pour qu'elles jouent leur rôle éducatif en faveur de la culture de la paix et du développement. Dans un pays comme le Congo (RDC), qui compte environ 50 millions d'habitants, cela représente un défi considérable, qui doit être relevé.

Monsieur Mulume Godefroid Marume considère, pour sa part, que dans l'identification des acteurs locaux qui devraient bénéficier d'un appui, il est important de distinguer les acteurs qui ont des activités avérées sur le terrain et qui sont, à ce titre, reconnus institutionnellement. Le critère des contacts réels qu'ils entretiennent avec la société sur le terrain lui paraît essentiel.

Dans leur démarche à cet effet, les institutions concernées doivent, selon l'intervenant, favoriser les échanges entre elles. Il est important aussi, pour rétablir un climat de confiance dans les régions affectées par la crise, de faciliter le rétablissement des institutions qui contribuaient à la vie culturelle locale, comme par exemple, dans le Kivu, le Centre culturel français et le Centre culturel américain.

Monsieur Balabi Posho souligne à son tour la complexité de la problématique des acteurs locaux ayant des contacts réels avec les populations, dans la mesure où il y a, dans la région des Grands Lacs, des États sans nation.

Monsieur Gérard Niyungeko observe à ce propos que le processus de paix au Burundi n'a pas acquis un caractère irréversible. Des blocages sont toujours possibles.

Madame Marie-Madeleine Kalala déplore le fait que l'on ne sente pas beaucoup, selon elle, le poids de la Francophonie en République démocratique du Congo. Ainsi, à titre d'illustration, elle note que les femmes qui participent au processus de dialogue intercongolais ne le font que grâce aux financements accordés par des organisations anglo-saxonnes. Elle attire l'attention de la Francophonie et des autres organisations présentes sur le projet de mise en place d'un réseau sous-régional de femmes.

Monsieur Adama Dieng invite en conséquence Madame Desouches à examiner les possibilités pour la Francophonie d'appuyer ce projet.

Madame Christine Desouches, réagissant aux observations et aux questions formulées dans le cadre du débat, précise, au sujet des initiatives prises dans le domaine de la promotion du dialogue et des facilitations, que l'OIF agit à la demande des acteurs concernés, dans le respect de la souveraineté des Etats et en tenant compte des mandats et des rôles conférés éventuellement à d'autres Organisations internationales, avec lesquelles la Francophonie entend éviter toute compétition malsaine. Aussi n'intervient-elle que lorsque les possibilités et les modalités pratiques sont clairement établies.

Dans la région des Grands Lacs, l'OIF s'est impliquée par des engagements multiformes, sous la forme du suivi des accords de paix d'Arusha concernant le Burundi, ainsi que d'une concertation étroite avec le Facilitateur du dialogue intercongolais et d'un dialogue régulier avec les parties au conflit en RDC, suivi de la mise à disposition d'une personnalité qui a ensuite été appelée par l'ONU à diriger le Bureau de la Facilitation à Kinshasa. Sur le plan de l'assistance technique, elle s'implique sous la forme d'appuis à des organisations non gouvernementales et dans la création et la consolidation des institutions de la démocratie et de l'Etat de droit.

S'adressant, plus particulièrement, aux représentantes des organisations de femmes, Madame Desouches indique qu'après la Conférence mondiale des femmes, à Pékin, la Francophonie avait engagé la constitution de réseaux qui, pour des raisons de structuration et de temps, n'ont pas porté tous les fruits escomptés. Aussi demande-t-elle aux représentants des organisations de femmes d'aider l'Organisation internationale de la Francophonie à formuler l'appui qu'elle peut apporter aux initiatives déployées sur le terrain. Elle précise toutefois, à cet égard, que la Francophonie n'a pas vocation à intervenir sans invitation, ou à formuler des programmes et des projets d'appui sans avoir été au préalable sollicitée.

Monsieur Adama Dieng souligne, en conclusion, le fait que lorsqu'elles se sont impliquées, les femmes ont pu engager des processus importants. Il estime qu'il y a de l'argent disponible pour soutenir leurs actions, aussi en Afrique, et exprime le souhait, à cet égard, de voir la Francophonie consacrer davantage d'efforts à les soutenir. Il retient le plaidoyer exprimé en faveur du renforcement des organisations locales créées dans les pays mêmes par les gens du lieu.

SYNTHÈSE

Sous la présidence de Madame Christine Desouches,
Délégué aux droits de l'Homme et à la démocratie,
Organisation internationale de la Francophonie

Madame **Christine Desouches** rappelle, en ouvrant les travaux de la réunion, que celle-ci est consacrée à l'examen des comptes rendus des travaux des trois tables rondes. Elle commence donc par donner la parole à chacun des trois présidents-rapporteurs.

Monsieur le Professeur Abi-Saab rappelle que Monsieur Chrysantus Ache, représentant le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, a abordé deux problèmes principaux. Premièrement, celui du retour des réfugiés, en prenant appui, pour sa présentation, sur la situation au Burundi. Il a ainsi évoqué le « syndrome de la porte tournante » qui caractérise les réfugiés obligés d'effectuer des allers-retours répétés entre leur pays d'origine et le pays d'accueil pour fuir l'insécurité physique et alimentaire. Si le principe est reconnu que les rapatriements doivent se faire sur une base volontaire, et dans la sécurité, les moyens d'assurer une sécurité effective ne sont pas garantis, ce qui conduit souvent au phénomène dit de la « porte tournante ». Le problème de l'établissement de conditions satisfaisantes pour un retour durable et sécurisé des populations est donc posé, et l'intervenant a insisté sur le fait que le mandat du HCR était limité et qu'il incombait à d'autres acteurs de la communauté internationale de régler les questions de sécurité dans les camps de réfugiés et de déplacés ou dans les territoires qui les accueillent.

Deuxièmement, Monsieur Ache a évoqué la situation des réfugiés centrafricains dans la région de Zongo, au Nord-Ouest de la RDC, où 2000 militaires environ se sont mêlés à la population réfugiée à la suite de la tentative de coup d'Etat en République Centrafricaine. Cette situation pose un problème grave tant pour le pays d'accueil que pour le pays d'origine. Le droit international humanitaire étant inconciliable avec l'accueil de personnes armées, sources d'insécurité, une solution doit être trouvée de manière urgente pour « exfiltrer » les militaires et éloigner les civils de la frontière.

Le Professeur Abi-Saab retient également les principes et les expériences présentés par Monsieur Christophe Harnich, représentant du CICR, concernant le rôle des humanitaires dans la protection des civils. Monsieur Harnich a reconnu, à cet égard, que les expériences du CICR dans la région des Grands Lacs en matière de protection des civils avaient été des échecs, même si des succès partiels avaient pu être enregistrés, notamment en matière d'échange de prisonniers. Au sujet des conditions d'une action efficace de promotion du droit humanitaire, l'intervenant a insisté sur la nécessité d'une présence effective et d'une connaissance approfondie du terrain, indispensables à la construction d'une relation de confiance avec la population civile assistée.

Le représentant du CICR a également relevé le fait que la perception de l'action humanitaire n'était pas toujours claire, en raison notamment d'une confusion entre le droit humanitaire et les droits de l'Homme, d'une part, et entre les organisations qui dénoncent les violations des droits de l'Homme et

celles qui se consacrent, dans la durée, auprès des acteurs de terrain et des populations, à la promotion du droit humanitaire, d'autre part. Pour ces dernières, l'action doit nécessairement être basée sur la confiance et la discrétion, avec le souci constant de faire en sorte que le droit humanitaire, dont elles assurent la diffusion, soit bien perçu dans ses finalités.

De l'exposé de Madame Sylvie Belanger, du Bureau du Coordinateur des Nations Unies pour les secours d'urgence, le Président-Rapporteur retient les développements consacrés au manque de coordination entre les différents organismes et aux efforts conduits par l'OCHA pour y remédier, dans le cadre notamment d'expériences pilotes dans la région des Grands Lacs.

Des discussions qui ont suivi les présentations dans le cadre de la table ronde, le Professeur Abi-Saab retient, plus particulièrement, les problèmes liés à la question du rapatriement, lequel doit être accompagné de mesures de réinstallation, et ceux liés à la difficile gestion des relations entre les réfugiés, les personnes déplacées et les habitants des régions d'accueil. Les interventions ont montré que des tensions surgissent inévitablement lorsque les réfugiés sont ou apparaissent être mieux traités que les autres populations. Elles ont ainsi permis de réaffirmer, une fois encore, le lien nécessaire qui doit être établi entre l'assistance aux réfugiés et les mesures en faveur du développement des régions d'accueil. Le débat a, d'autre part, fait apparaître, une fois encore, le caractère crucial des problèmes posés par la présence de miliciens et de militaires dissimulés parmi les populations réfugiées, qu'ils prennent parfois pour cibles. Face à cette situation, les humanitaires sont obligés de rappeler qu'ils n'ont pas les moyens de surmonter les difficultés qu'elle occasionne.

En conclusion, le Président-Rapporteur relève que les échanges tenus au sujet du droit international humanitaire à l'épreuve des crises montrent que l'humanitaire, le politique et le militaire, qui relèvent de mandats différents et entre lesquels doivent exister des frontières claires, entretiennent dans le même temps des rapports indissociables, nécessitant de ce fait une coordination appropriée des efforts de l'ensemble des acteurs impliqués. Or, ces derniers, à l'image des membres d'un gouvernement privé de son président ou de son premier ministre, ne sont pas guidés vers une direction commune. Les débats ont aussi fait apparaître, une fois encore, la nécessité, pour assurer la protection des civils réfugiés, d'obtenir une séparation claire entre la population civile réfugiée, d'une part, et les militaires et les éléments armés, de l'autre. Enfin, la volonté de s'assurer un accès aux victimes oblige les organisations humanitaires à traiter avec tous les acteurs en présence, avec lesquels il faut établir un dialogue adapté, en renforçant le rôle des organisations actives sur le terrain.

Monsieur le Professeur Jean du Bois de Gaudusson, Président-Rapporteur de la deuxième table ronde, sur le thème « L'Etat de droit et la démocratie à l'école de la diversité culturelle », fait part aux participants de sa crainte d'être un mauvais rapporteur, compte tenu de la densité des débats et de la diversité des pensées exprimées. Il note que la construction de l'idéologie des droits de l'Homme offre un moyen de régler certains problèmes concrets dans la région des Grands Lacs : ainsi, le retour des réfugiés, par exemple, serait facile si leur Etat d'origine était un Etat de droit, l'Etat de droit étant en l'occurrence un élément important, de manière très pratique. Le Professeur du Bois de Gaudusson mentionne une autre difficulté, liée à la nécessité de prendre des précautions qui ne sont pas seulement intellectuelles. Il fait référence, ainsi, au souci des organisateurs du Symposium de ne « pas rouvrir le débat sur les causes et les responsabilités à l'origine des conflits et des violations des droits de l'Homme et du droit humanitaire passées et présentes ». Dans le même temps, les discussions ont fait ressortir la

nécessité de mieux connaître l'histoire des sociétés en question. Les travaux historiques existent, ils sont même diffusés, mais ils sont insuffisamment lus, que ce soit par les experts, par les bailleurs de fonds ou par les Africains eux-mêmes. Une réflexion devrait donc être menée sur la diffusion de ces travaux portant sur des sociétés à risques.

Il est nécessaire, en outre, et c'est là une difficulté supplémentaire, de s'entendre sur les mots : la reconnaissance de l'ethnie, l'intégration de celle-ci dans la construction de l'Etat et l'ethnicité ne sont pas des notions équivalentes. De même, il faut opérer des distinctions afin d'éviter les amalgames : les problèmes liés à la démocratie ne sont pas identiques à ceux relatifs à la bonne gouvernance ou à l'Etat de droit. Le facteur temps, par exemple, ne joue pas de la même façon pour la gouvernance, pour les droits de l'Homme et pour la démocratisation.

Par ailleurs, note le Président-Rapporteur, les participants à la table ronde ont évoqué des débuts de réponse. Il précise ainsi que tous les intervenants se sont dits convaincus que l'adoption des solutions revient toujours aux intéressés, tandis que la recherche des solutions est ouverte aux concours extérieurs et peut se faire avec les différents partenaires. Cette recherche suppose notamment que des échanges d'expériences soient conduits, ce qui renvoie ainsi au rôle que peut jouer la Francophonie dans ce domaine.

Monsieur du Bois de Gaudusson rappelle qu'il a été noté que les processus de démocratisation appartiennent à l'ordre des institutions, lesquelles devraient permettre d'aborder et de traiter la question de la diversité culturelle. Parmi les propositions présentées dans le cadre de la table ronde, il mentionne celles qui concernent la société civile, qu'il s'agit de sensibiliser, de promouvoir, et qui doit, par ailleurs, faire l'objet d'une connaissance plus approfondie, sans laquelle il n'y a pas de connaissance possible du cadre institutionnel ou constitutionnel, tant il est vrai que la société civile et les institutions doivent trouver une articulation. Il rappelle aussi les propositions faites et les questions posées au sujet des moyens de concilier modernité et tradition (une expression qui ne lui plaît pas beaucoup). C'est ainsi que le recours aux chefs et aux autorités traditionnels a été préconisé par certains des intervenants. D'autres ont souligné l'importance de laisser respirer les structures du quotidien des populations en évitant de vouloir tout codifier, en droit privé notamment. Pour d'autres encore, il serait nécessaire d'adapter le droit aux réalités africaines. Les questions ont donc été posées, et il a été relevé en même temps qu'une grande prudence s'imposait dans les réponses. Car comment, en effet, adapter le droit ? La question se pose depuis 30 à 40 ans. Des réponses ont-elles été apportées et, si oui, y a-t-il eu des blocages ou des refus qui ont empêché leur mise en application ? La question du rôle des ethnies dans un système constitutionnel est ainsi l'une des plus délicates et difficiles.

D'autres interrogations, relève le Président-Rapporteur, portent sur le rôle des jeunes, sur la manière dont ils vivent la présence et l'emprise des autorités traditionnelles, ou le phénomène ethnique. Le font-ils de la même manière aujourd'hui qu'hier ? Qu'en est-il enfin du rôle des zones rurales ? Monsieur du Bois de Gaudusson souligne le fait que la démocratie n'est pas et ne peut pas être la somme des identités communautaires. Celles-ci doivent faire l'objet d'un traitement politique. Il note à ce sujet que, dans un contexte fluide, les solutions peuvent, sans doute, être elles-mêmes évolutives. Ce sont autant de pistes de réflexions intéressantes, estime-t-il, en évoquant, pour illustrer la complexité des questions posées, le cas de la magistrature, dont chacun convient, en principe, qu'il y a lieu de renforcer son indépendance. Cependant, demande le Président-Rapporteur, que fait-on si elle n'est pas tout à fait

impartiale, pas tout à fait compétente? Le renforcement de son indépendance est-il alors nécessairement une bonne chose? Une telle observation conduit donc à une série de remises en cause qui sont en l'occurrence nécessaires dans la construction de l'Etat de droit. Les réponses apportées auront en outre d'autant plus de chances d'être acceptées qu'elles auront associé à leur élaboration les acteurs sur le terrain, observe finalement Monsieur du Bois de Gaudusson, qui invite, par conséquent, les organisateurs, à envisager un Symposium de suivi qui se tiendrait, cette fois-ci, sur place dans l'Afrique des Grands Lacs.

Monsieur Adama Dieng, Président-Rapporteur de la troisième table ronde, sur le thème « Les Organisations internationales à l'écoute des acteurs de la démocratie et de la paix », fait observer qu'il a été question, somme toute, d'un petit nombre seulement d'organisations internationales. Les actions de l'Organisation internationale de la Francophonie ont été présentées et commentées, dans une approche constructive, mais l'apport du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, qui dispose d'un bureau au Burundi, ou celui de l'Union Européenne, par exemple, n'ont pas été abordés. Il aurait été intéressant, estime Monsieur Dieng, d'entendre des exposés sur leurs actions.

Il relève que les constats qui se dégagent des discussions à l'occasion de la table ronde recourent de manière presque totale les principes contenus dans la Déclaration de Bamako, notamment ceux qui figurent aux paragraphes 19 et 20 de ce document, par lesquels les participants au Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone se sont engagés à :

« Développer l'esprit de tolérance et promouvoir la culture démocratique dans toutes ses dimensions, afin de sensibiliser, par l'éducation et la formation, les responsables publics, l'ensemble des acteurs de la vie politique et les citoyens aux exigences éthiques de la démocratie et des droits de l'Homme ;

Favoriser, à cet effet, l'émergence de nouveaux partenariats entre initiatives publiques et privées, mobilisant tous les acteurs engagés pour la démocratie et les droits de l'Homme ».

Les débats ont montré, selon Monsieur Dieng, que, malgré la faiblesse de la solidarité internationale, et grâce à l'action des acteurs locaux, de fortes solidarités peuvent être créées au sein de la société civile. Parmi ces acteurs, le rôle des femmes a été particulièrement souligné, par exemple à travers leur action dans la région du fleuve Mano, qui fait apparaître une fois encore l'importance qu'elles peuvent prendre dans les processus de démocratisation et de paix. Voici donc, estime le Président-Rapporteur, le consensus qui s'est établi, portant sur la nécessité de renforcer l'appui aux acteurs locaux, en particulier dans la région des Grands Lacs, d'identifier ceux d'entre eux qui sont à même de jouer un rôle bénéfique et d'assurer une présence plus efficace à leurs côtés. C'est la conclusion qui mérite d'être retenue des travaux de cette table ronde.

Mettre l'accent sur l'appui à apporter aux organisations locales, c'est mettre en exergue la nécessité de renforcer les réseaux de solidarité qui existent au sein d'une Organisation comme la Francophonie ; c'est insister sur la mise à disposition des ONG d'un matériel didactique adapté ; c'est aussi, de manière plus générale, renforcer les programmes qui sont, effectivement, à l'écoute des acteurs locaux.

En comparaison, le Président-Rapporteur fait remarquer que des sommes considérables ont été dépensées par les partenaires internationaux pour faciliter les négociations et les processus de paix engagés entre les acteurs politiques de la région, tout ceci pour un résultat qui, sur le plan de l'établissement d'institutions démocratiques stables et sur celui de la protection des populations civiles, a été qualifié d'échec. S'il considère, pour sa part, qu'il ne s'agit pas là d'un échec, puisque des accords de paix ont été signés, la question doit être posée toutefois, comme elle l'a été dans les débats, de savoir pourquoi les combats et les violences se poursuivent. Cela oblige à repenser les méthodes d'appui en faveur de la paix dans cette région. Monsieur Dieng recommande, à ce sujet, que la Nouvelle Initiative Africaine intègre également la dimension des droits de l'Homme. Il souligne en outre la nécessaire dimension régionale et l'impérieuse nécessité de la conclusion d'un pacte de non-agression entre les pays des Grands Lacs, se fondant sur une analyse du contexte géopolitique. Il retient, enfin, une fois encore, l'importance pour les organisations internationales actives en faveur de la paix et des droits de l'Homme d'établir de nouveaux partenariats avec les organisations locales et de s'appuyer davantage sur celles-ci dans la réalisation de leurs programmes. A cet égard, il signale l'initiative positive qui sera prise par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme de tenir une réunion destinée à examiner les moyens de rendre efficace le fonctionnement des organes qui seront créés dans le cadre de l'Union Africaine dans le domaine des droits de l'Homme. Il se réjouit en outre des assurances données par Madame Desouches quant à la volonté de l'Organisation internationale de la Francophonie de renforcer les partenariats avec les organisations non gouvernementales, conformément aux dispositions de la Déclaration de Bamako, dont le Haut Commissaire aux droits de l'Homme, Madame Mary Robinson, a souligné l'intérêt lors de la séance d'ouverture du Symposium. Ce document constitue aux yeux de Monsieur Dieng un texte de référence que toutes les organisations actives sur le terrain devraient avoir en poche, afin d'interpeller les gouvernements et les organisations internationales. Enfin, le Président-Rapporteur recommande au Haut Commissariat aux droits de l'Homme et à l'OIF, comme ils en ont exprimé la volonté, de renforcer encore leur coopération.

Madame Christine Desouches tient à préciser, au sujet de la Déclaration de Bamako, qu'une des particularités de ce texte est, précisément, d'avoir été élaboré, avant son adoption par les délégations gouvernementales à Bamako, par les acteurs eux-mêmes de la vie démocratique et de la promotion des droits et libertés. Remerciant les trois Présidents-Rapporteurs pour leur compte rendu des travaux des tables rondes, elle invite les participants qui le souhaitent à réagir et à proposer les éventuels compléments qu'ils désireraient apporter aux résumés des débats.

Monsieur François-Xavier Gasabirimana propose que référence soit faite, s'agissant des efforts d'intégration régionale, à la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), qui, au départ, avait pour objectif la recherche de solutions aux problèmes des réfugiés. Cet instrument, malgré ses difficultés actuelles, a eu, estime-t-il, des effets positifs. Par ailleurs, il souhaite que soit mentionnée la question de la circulation des armements, dont il estime, pour le regretter, que les organisations internationales se désintéressent.

Monsieur Balabi Posho note pour sa part que le Symposium, du fait de son thème spécifique, n'a pas abordé la problématique des instruments de règlement des conflits, qui est un sujet de grande importance pour la région des Grands Lacs.

Monsieur Richard Mukundji souhaite, à ce sujet, que dans le cadre d'initiatives futures, les organisateurs mettent l'accent sur la reconnaissance des causes et des responsabilités. Il suggère aussi

que les participants indiquent clairement l'importance qu'ils attachent à la tenue d'une conférence internationale sur la paix et le développement dans la région des Grands Lacs.

Madame Marguerite Contat Hickel précise que, pour le CICR, le Symposium était une occasion de rappeler et faire reconnaître la pertinence des instruments internationaux dans le domaine du droit humanitaire, basé sur la distinction fondamentale entre civils et combattants, ainsi que le nécessaire respect, par tous les acteurs, de l'indépendance de l'humanitaire. Or, des actions humanitaires sont conduites par les opérations de maintien de la paix, comme la MONUC (Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo), ce qui engendre des confusions par rapport à la perception d'un humanitaire indépendant. Enfin, s'agissant de l'appui à apporter aux organisations locales, elle souligne l'importance d'un renforcement des capacités des Sociétés Nationales de la Croix-Rouge.

Monsieur Wipa Bokona demande que soit mentionnée la nécessité de prévoir des sanctions effectives contre les criminels de guerre, seul moyen de mettre fin à l'impunité qui perpétue le non-respect des règles humanitaires. Il préconise en outre qu'une distinction soit opérée entre les solutions qui doivent être recherchées, en vue d'une paix durable et du renforcement de la démocratie, pour chaque Etat de façon spécifique, d'une part, et sur le plan régional, d'autre part. Il souhaite aussi que l'attention du Conseil de sécurité des Nations Unies soit appelée sur l'obligation qui lui incombe d'intervenir à temps face aux crises et aux incursions d'Etats sur le territoire d'autres Etats.

Monsieur Gérard Niyungeko exprime le vœu que les rapports des Présidents – Rapporteurs soient complétés sur la question du recours aux institutions traditionnelles, qui a fait l'objet de plusieurs interventions. Il rappelle les efforts qui ont été faits en la matière au Burundi, au sujet des Bashigantae, sur la base d'un consensus entre les partis politiques. C'est ainsi que le Conseil national des Bashigantae s'est vu conférer un rôle consultatif.

Monsieur Makita Kasongo pense que si la démocratie n'est pas la somme des identités communautaires, elle n'est pas non plus l'exclusion de ces identités. Il revient en outre sur la question de la responsabilité des acteurs africains, à qui incombe toujours, en dernier recours, la responsabilité des solutions à leurs problèmes. Selon l'intervenant, « tout quidam en qui l'Afrique est née » est africain et, dans ce sens, la Nouvelle Initiative Africaine est une initiative mondiale. Le problème est celui de la définition de la modernité africaine, qui doit être inventée. Cela suppose un devoir d'inventaire, à la fois par rapport au passé et aux valeurs occidentales, ainsi que le devoir d'inventer. La recherche de mécanismes originaux n'est pas facile, relève Monsieur Kasongo, qui fait référence à l'expérience de « discrimination positive », conduite en Afrique du Sud, où elle s'est heurtée à l'obstruction d'un chef coutumier craignant pour son pouvoir. Toute solution moderne originale n'est adaptée que si elle a vraiment un sens pour la population.

Madame Bineta Diop observe qu'effectivement une question importante qui a été examinée est celle de savoir comment appliquer des instruments qui viennent d'ailleurs. Elle se réfère à l'appel lancé dans ce sens à Durban ainsi qu'à la réunion organisée à Brazzaville en vue de faire connaître le protocole sur les femmes. Elle mentionne encore le Comité des femmes pour la paix et le développement, dans le cadre de l'OUA.

Monsieur Ireneo Namboka appuie la référence faite à la nécessité de conclure des pactes de non-agression sur le plan de la région des Grands Lacs. Il rappelle le fait que, dans le cadre l'accord de la

COMESA, il y a un engagement de non-agression. Il recommande en outre que les participants s'expriment sur le suivi qui pourra être donné au Symposium.

Monsieur Ibrahima Guissé, représentant de la Raddho, réitère l'appel des jeunes qui étaient présents à Durban pour la Conférence mondiale contre le racisme.

Monsieur Privat Rutazibwa plaide pour l'établissement de partenariats renforcés entre les agences humanitaires et les organisations locales, lesquelles ont une conception moins stricte de la sécurité et continuent donc de travailler même après que les organisations internationales ont renoncé. Il s'interroge, à cet égard, sur l'opportunité pour ces dernières de réviser leurs principes et modalités d'intervention. Au sujet du projet de conférence internationale sur la paix et le développement dans la région des Grands Lacs, il préconise plutôt la tenue d'une série de conférences.

Monsieur l'Ambassadeur Alioune Sene retient, des travaux du Symposium, l'appel à plus de synergies et estime que des organisations comme la Francophonie ont tous les atouts pour y répondre et pour promouvoir les valeurs humanistes qui sont à la base d'une paix durable.

Madame Christine Desouches confirme l'attachement de l'OIF au partenariat et assure qu'elle sera très attentive à toutes les propositions qui seront faites en ce sens. Elle remercie les Présidents – Rapporteurs et l'ensemble des participants pour leur grand engagement. Elle souligne que l'un des résultats du Symposium sera d'avoir permis la rencontre de nombreuses personnalités provenant des différents pays de la région des Grands Lacs, de leurs partenaires extérieurs, qu'il s'agisse d'intervenants bilatéraux ou d'organisations internationales, de représentants d'organisations non gouvernementales locales, mais aussi d'Europe, pour faire progresser la cause de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme. L'ensemble des analyses, des questions et des propositions présentées permettra à l'Organisation internationale de la Francophonie de progresser dans ses méthodes de coopération, notamment avec les autres organisations concernées, au premier rang desquelles le Haut Commissariat aux droits de l'Homme, et dans ses modalités d'intervention, afin d'établir de nouveaux partenariats avec les Organisations non gouvernementales de terrain, conformément à la Déclaration de Bamako. Au nom du Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, qu'elle représente ici avec son Conseiller, Monsieur Jean-François Paroz, elle tient à remercier tous les participants d'avoir accepté l'invitation de l'OIF et des organisations partenaires de ce Symposium et d'avoir enrichi les travaux de leurs contributions.

ANNEXES

Annexe I

Contribution de Bureau Afrique du HCR : « Le HCR face aux défis humanitaires dans la région des Grands Lacs : à la recherche de solutions durables aux problèmes des réfugiés et des populations déplacées »¹

(Table ronde I)

Introduction

Point n'est besoin de rappeler que les conflits qui secouent la région des Grands Lacs ont aujourd'hui atteint une dimension régionale. Tous les observateurs qui réfléchissent aux problèmes de cette région de l'Afrique s'accordent en effet à reconnaître que la guerre civile en République Démocratique du Congo (RDC), du point de vue de son intensité et sa complexité, serait la « première Guerre Mondiale » de l'Afrique eu égard au nombre de pays impliqués de près ou de loin. Ils sont en effet six pays de l'Afrique centrale et australe à prendre part au conflit pour des raisons diverses. Le problème des ressources minières, le plus souvent évoqué, ne serait que la partie cachée de l'iceberg et une analyse approfondie de la situation révélerait des dimensions historiques et géopolitiques qui vont au-delà des considérations économiques. Cependant ces questions ne sont pas l'objet de cette réflexion. Cette note se contentera de débayer quelques pistes d'analyse qui devraient enrichir les discussions dans le cadre de la première table ronde de ce Symposium.

En ce qui concerne les conséquences humaines et financières de ces guerres civiles dans la région des Grands Lacs, elles sont particulièrement désastreuses. 6 909 762 personnes seraient directement affectées et sont composées de réfugiés (1 339 367 personnes), de rapatriés (3 287 425) et de déplacés internes (2 283 000), cette dernière catégorie de personnes étant potentiellement des réfugiés. La seule chose qui les différencie des réfugiés est qu'elles n'ont pas traversé une frontière internationale. Leurs besoins sont les mêmes que ceux qui ont pu gagner les pays limitrophes.

Pour ce qui est du thème de cette table ronde et pour mieux cerner les problèmes auxquels font face les « humanitaires » dans la région des Grands Lacs en général et en particulier les défis auxquels le HCR est confronté, cette note se propose d'aborder en gros les points suivants :

- Premièrement, un bref rappel historique des grands moments qui ont marqué les événements dans la région ces dix dernières années ;

1. Cette note de discussion est une contribution du HCR au 3^e Symposium de la Francophonie qui s'est tenu à Genève du 27 au 28 septembre 2001. Les points de vue et opinions qui y sont exprimés ont pour objectif de contribuer aux discussions de la première table ronde ; elles ne sauraient représenter la ligne politique du HCR dans la région des Grands Lacs de l'Afrique.

- Deuxièmement, un survol des principaux processus de paix qui sont en cours
- Troisièmement, un résumé des grands défis liés aux problèmes des droits de l'homme y compris le droit humanitaire
- Quatrièmement, une présentation des justificatifs qui sont à la base de l'engagement du HCR dans la région et les pistes sur lesquelles l'Organisation travaille pour trouver des solutions durables aux problèmes des réfugiés et des populations déplacées.

1. Perspective historique

L'assassinat de Melchior Ndadaye, le premier Président Hutu démocratiquement élu lors du scrutin de 1993, le Génocide rwandais en 1994, la débâcle dans les camps de réfugiés à l'est du Zaïre entre 1996 et 1997, l'entrée des rebelles de l'AFDL à Kinshasa et le départ précipité du Président Mobutu en août 1998, la « deuxième rébellion » avec le retour des troupes rwandaises et ougandaises en RDC l'année suivante, tels sont en résumé les faits marquants de l'actualité politique dans la région des Grands Lacs qu'il faut remémorer. Considérés dans leur totalité, ces événements ont causé la mort de milliers de personnes et entraîné le départ en exil de milliers d'autres.

A part le problème des réfugiés rwandais réglé en partie du reste, les autres situations de réfugiés sont restées pour le moment sans solution et l'on est tenté de dire que leur présence constitue un des éléments de l'instabilité socio-politique qui a marqué cette région de l'Afrique depuis 1993. Cette instabilité s'est traduite par une radicalisation des positions, une militarisation de la situation au Burundi où des pans entiers du territoire de ce pays sont aux mains des forces rebelles. En RDC, c'est l'est et une partie du nord du pays qui échappent au contrôle gouvernemental. L'implication des « forces étrangères » étant bien entendu, dans ce dernier cas, un facteur important qui a transformé la nature du conflit et influencé la position des acteurs politiques.

2. Les processus de paix

Il y a eu plusieurs tentatives de ramener les parties en conflit dans la région des Grands Lacs autour de la table des négociations. L'Organisation de l'Unité Africaine, l'Union Européenne, les Nations unies ainsi que des Etats au niveau individuel ont tenté chacun en ce qui le concerne de nouer des contacts avec les parties pour les « ramener à la raison ». Des Envoyés Spéciaux et des Emissaires de telle ou telle organisation ont sillonné la région avec des messages de paix et des propositions de compromis pour départager les belligérants. Certaines de ces propositions font toujours l'objet de discussions mais la plupart d'entre elles sont malheureusement restées lettre morte.

Deux initiatives de paix méritent cependant d'être soulignées. Il s'agit de l'Accord de Paix et de Réconciliation sur le Burundi conclu à Arusha en Tanzanie au mois d'août 2000 et l'Accord de Cessez-le-feu en République Démocratique du Congo (RDC) signé en juillet 1999 à Lusaka. Ces deux Accords sont pour le moment les deux initiatives de paix qui recueillent le plus d'assentiment de la part des acteurs impliqués dans le conflit et tout le monde s'accorde à dire que leur mise en œuvre complète réglerait une bonne partie des problèmes.

A côté de ces initiatives de paix, il faut souligner, pour ce qui concerne la RDC, le rôle du Médiateur du Dialogue Inter-Congolais, l'ancien Chef de l'Etat botswanais, Sir Ketumile Masire. Il y a également le rôle

joué par les Nations Unies à travers les efforts de médiation du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies.

3. Les grands défis

De tout ce qui découle de cette analyse, on peut donc retenir que, entre 1993 et 2001, la nature des conflits dans les Grands Lacs a évolué de sa base située entre le Burundi et le Rwanda, pour impliquer les armées de plusieurs pays de la région, et même au-delà. Par conséquent le conflit est accompagné de plusieurs défis rendant la tâche de tout le monde, y inclus les humanitaires, très ardue. Ces défis, du moins ceux qui concernent directement des institutions comme le HCR, ont pour nom :

- Les problèmes de sécurité des travailleurs humanitaires et des populations civiles. Les prises d'otage, l'intimidation, le non-respect par certains groupes armés des principes de base du code de conduite humanitaire, le vol de véhicules etc. sont parmi les problèmes auxquels les humanitaires font face.
- L'isolement des populations réfugiées et déplacées et les questions d'accès à ces populations. La région, surtout la RDC, est très dense au niveau de la forêt, et il faut une logistique compliquée (terre, accès fluviaux et air) pour délivrer des articles de secours (nourriture, tentes, médicaments).
- Le retour et la réintégration des populations réfugiées et déplacées.
- La question des amnisties, les garanties des droits des rapatriés et la promotion de la réconciliation nationale.
- Le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants.

A ces défis, que l'on peut considérer comme strictement humanitaires, il faudrait évidemment ajouter ceux qui relèvent du domaine politique (la mise en œuvre effective des Accords, le retrait des troupes étrangères, la bonne gouvernance etc.). Ces aspects ne seront évidemment pas abordés dans cette analyse quoique l'action humanitaire et le point de vue politique se recoupent sinon se complètent sur plusieurs domaines.

4. Implication du HCR

L'implication du HCR se justifie par le Mandat qui lui a été conféré par l'Assemblée générale des Nations unies de « protéger les réfugiés et de trouver des solutions durables à leurs problèmes ». Comme souligné plus haut, le nombre des personnes relevant de la compétence du HCR (réfugiés, rapatriés et populations déplacées) dans la région des Grands s'élève à quelque 6 910 000 individus de diverses nationalités. Les réfugiés burundais constituent la majorité du lot avec plus d'un demi million de personnes en Tanzanie. Cependant la région est une vaste mosaïque de réfugiés et de personnes qui, à un moment donné de leur existence, ont été forcés de fuir leur domicile voire leur pays.

Bien entendu, la présence du HCR dans cette région de l'Afrique ne date pas d'aujourd'hui. Il est également clair que les racines profondes du déplacement massif des populations remontent à plusieurs dizaines d'années. Cependant le phénomène des réfugiés a pris une dimension régionale et s'est compliqué du fait de facteurs nouveaux tels que la présence d'éléments armés parmi les réfugiés et la nécessité de les désarmer afin de maintenir le caractère civil de ces camps et ainsi préserver la sécurité du personnel humanitaire et celle des réfugiés, la protection physique des camps de réfugiés, camps

situés le plus souvent dangereusement à côté des frontières, les difficultés liées au suivi du dossier des rapatriés pour rendre fidèlement compte de leur réintégration, etc.

A la lumière des défis identifiés plus haut et par rapport à ce qui découle de ces observations, la recherche de solutions durables aux problèmes des réfugiés et des populations déplacées est difficile car elle passe par la levée de nombreux obstacles. Un tiers du budget du HCR en Afrique, ou 88 millions de dollars US, est consacré à ses opérations dans la région des Grands Lacs. Le HCR est aujourd'hui reconnu comme un partenaire essentiel dans les négociations de paix car la dimension et la sécurité humaine sont au cœur de la problématique. C'est ainsi que le HCR est parvenu à faire établir une Commission Spéciale à l'Accord d'Arusha pour traiter des questions des réfugiés et à l'Accord de Lusaka s'est greffé un Protocole Humanitaire visant à garantir les droits des réfugiés, populations déplacées et autres catégories de personnes sinistrées par la guerre en RDC.

L'implication du HCR est donc directement liée à son Mandat qu'il ne cessera d'exercer que lorsque tous les réfugiés auront regagné leur pays dans la sécurité et la dignité.

Conclusion

Ce papier n'avait pas pour objectif d'être exhaustif et détaillé. Il se proposait comme indiqué dans la partie introductive de jeter la base d'une réflexion et de provoquer la discussion sur les défis auxquels la communauté humanitaire est confrontée. Au moment où la région s'engage dans la difficile voie du dialogue, de la cohabitation et du partage des responsabilités, il est important de rappeler que les principes fondamentaux du droit international humanitaire devraient être respectés par toutes les parties. Ce faisant l'implication des acteurs humanitaires dans ce processus constitue un élément positif et important qu'il faudrait prendre en compte à tout moment.

Annexe II

Contribution de Monsieur Emil e Mworoha

Député, Professeur à l'Université du Burundi

(Table ronde I)

Le thème du « droit international humanitaire à l'épreuve des crises de la Région des Grands Lacs », proposé par ce Symposium, est des plus importants, et cette intervention sera centrée essentiellement sur la situation au Burundi.

Mais, auparavant, il faut remercier l'Organisation Internationale de la Francophonie, et à travers elle, son Secrétaire Général, Monsieur Boutros Boutros-Ghali qui a pris cette initiative d'importance majeure sous le titre « Coopérer pour la paix dans l'Afrique des Grands Lacs : quel rôle pour les droits de l'Homme et l'humanitaire ? »

C'est un événement très important pour cette région, mais également pour l'avenir de l'Afrique malgré les crises qu'elle connaît.

1. Des défis gigantesques relatifs aux problèmes des réfugiés et des déplacés dans la Région des Grands Lacs

D'abord quelle est la véritable situation du réfugié dans cette Région, singulièrement du réfugié et du déplacé burundais ?

Comment se présente l'action humanitaire internationale sur le terrain par rapport aux droits des réfugiés et déplacés ?

Quelles recommandations proposer pour notre 3^e Symposium de la Francophonie ?

a) Une énorme masse de réfugiés burundais dans la Région des Grands Lacs et un nombre impressionnant des déplacés à l'intérieur:

Les chiffres des réfugiés burundais dans la Région sont faramineux. En avril 2001, 378 141 réfugiés burundais étaient assistés par le HCR en Tanzanie, auxquels il faut ajouter 200 000 réfugiés burundais des années 70, soit un total de 578 141 réfugiés burundais pour la seule Tanzanie. En RDC, on en dénombre 19 990 et au Rwanda 1207 réfugiés burundais, soit un total de 599 338 réfugiés dans la Région des grands Lacs; ce qui est considérable pour une population totale de 6 880 000 habitants.

Sur le plan intérieur, on comptait à la même époque, donc avril de cette année 2001, 379 779 déplacés répartis dans 210 sites.

Le Burundi entretient par ailleurs sur son territoire 28 653 réfugiés, avec une majorité de réfugiés congolais, soit 27 372 personnes.

b) *La situation du réfugié est de plus en plus grave dans la Région des Grands Lacs.*

D'abord par la persistance de la guerre responsable de violations massives des droits de l'Homme.

La cause principale des violations des droits de l'Homme dans la Région, c'est la guerre permanente; guerre qui continue et qui n'épargne ni le réfugié, ni le déplacé, même la rébellion armée au Burundi recrute dans les camps des réfugiés notamment celle de Tanzanie.

Le défi de l'insécurité, de la guerre est donc le défi numéro 1 qui empêche le retour à la normale.

Une guerre qui s'attaque non seulement aux Burundais, mais aussi aux membres de la Communauté humanitaire. Des employés du CICR ont été massacrés en 1996 au Burundi, le représentant du HCR a été assassiné en 1999, pour ne donner que ces exemples.

Ce défi devient d'autant plus dramatique que les groupes rebelles invités à la table de négociations refusent et continuent de semer la mort et la désolation.

Il y a par conséquent un problème énorme au niveau du rapatriement. Le réfugié a peur de rentrer. Une sensibilisation importante pour le rapatriement des réfugiés et à laquelle participent des délégations de l'Assemblée Nationale est en cours.

Mais comment rentrer lorsque les conditions de paix et de sécurité ne sont pas réunies ?

Mais outre le défi sécuritaire qui est un préalable, il y a aussi pour un pays pauvre et surpeuplé comme le Burundi, le défi organisationnel pour la réinstallation et la réinsertion socio-économique. Car on ne peut l'oublier, la pauvreté est l'autre source de conflits, même s'il y a d'autres causes idéologiques que l'on évoquera dans la Table ronde n° 2.

La réinstallation, c'est-à-dire la construction d'abris, l'octroi des terres sont des défis majeurs. Inutile d'insister sur l'acuité de la question des terres s'agissant du Burundi.

L'autre défi auquel la Communauté internationale pourrait apporter sa contribution concerne la réinsertion socio-économique, c'est-à-dire l'appui de la coopération internationale pour tout ce qui touche l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement ainsi que l'initiation des projets générateurs de revenus.

Enfin, pour favoriser le rapatriement volontaire des réfugiés, des Accords tripartites ont été signés, d'une part, entre le Burundi, la RDC et le HCR, le 20 avril 1998 pour le retour des réfugiés au Congo et; d'autre part des accords ont été également signés entre la Tanzanie, le Burundi et le HCR le 27 août 1991 pour le retour des réfugiés burundais, accords modifiés par un nouvel accord en 2001.

c) *La situation désespérée des déplacés à l'intérieur*

Le sinistré – déplacé intérieur vit également dans une situation déplorable, à commencer par les enfants.

La crise actuelle a frappé les enfants de façon particulièrement dramatique. La crise continue en effet de séparer les enfants de leurs parents ou des familles tutrices en même temps qu'elle a désintégré les mécanismes traditionnels de survie.

Selon l'UNICEF, le Burundi comptait en octobre 2000, 25 080 enfants orphelins de guerre, 193 000 enfants déplacés, 5 000 enfants chefs de famille, 7 000 enfants non accompagnés et 5 000 enfants de rue. Vous constatez le caractère inacceptable de cette situation eu égard aux droits de l'Homme en général et aux droits de l'enfant en particulier.

A cela s'ajoute pour le déplacé des conditions sanitaires également catastrophiques.

D'abord une détérioration dramatique des conditions de logement, suivie d'une propagation inquiétante des maladies sexuellement transmissibles, à commencer par la pandémie du SIDA ainsi que des maladies liées au manque d'hygiène, sans parler de l'épidémie du paludisme qui atteint des pôles jamais connus dans l'histoire du Burundi se répandant même sur le plateau des collines jusqu'à 2000 mètres.

Il y a aussi une dimension psycho-sociale de cette crise à la fois chez le réfugié et le déplacé.

La mort des milliers de personnes a créé chez les uns et les autres, la peur de la mort, du génocide et de la haine.

Il faudrait des thérapies d'éducation et de réconciliation à long terme. Et outre les milliers de morts et les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du pays, le territoire burundais porte d'énormes blessures avec un véritable saccage du monde rural : destruction des cultures, du bétail, de centres de santé, d'adduction d'eau, etc.

C'est dire que le bilan de la situation du pays en matière des droits fondamentaux de l'Homme dans la région des Grands Lacs comporte encore un tableau bien noir qui mérite des améliorations.

2 Initiatives entreprises par la Communauté humanitaire et Autorités gouvernementales eu égard au droit international humanitaire en vue de promouvoir et respecter les droits de l'Homme au Burundi.

a) *Rendre hommage à l'action de la Communauté humanitaire*

Il faut rendre un hommage appuyé à l'action humanitaire qui a apporté une aide importante aux réfugiés et déplacés au moment où la plupart des coopérations bilatérales et multilatérales désertaient le pays ou diminuaient de façon drastique leur coopération.

Plus d'une cinquantaine d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales interviennent au Burundi

b) Deux initiatives importantes ont été prises par la Communauté humanitaire et les Autorités gouvernementales eu égard au droit international.

D'abord la définition d'un cadre commun de référence entre acteur humanitaire défini en 1999-2000 avec des principes directeurs en vue de mieux assurer la défense des droits des personnes déplacées et sinistrées.

Ces principes directeurs réaffirment des droits du déplacé en tant qu'être humain qui a droit de vivre en sécurité et en toute dignité; qui a droit au service de base (l'abri, le logement, les soins de santé, les droits à l'éducation et à la participation de l'activité économique; le droit d'aller et venir dans les camps; rappellent aussi la responsabilité nationale à l'égard du déplacé, et de l'aide aux malades.

Ce cadre nous paraît important car apparemment il n'existe pas de conventions internationales régissant spécialement les déplacés qui relèvent de la souveraineté nationale.

Par ailleurs, les principes d'engagement qui guident l'action humanitaire au Burundi ont été définis par les humanitaires. Ils sont au nombre 10 notamment de l'impartialité en matière d'aide, la neutralité politique, l'assistance (droit de proposer des services aux personnes déplacées, droits de la personne humaine qui font partie intégrante de l'aide humanitaire, la protection envers les déplacés, réfugiés et personnes vulnérables, la participation, c'est-à-dire l'implication des partenaires locaux, la coordination, c'est-à-dire que les acteurs doivent s'inscrire dans des mécanismes appropriés, la transparence faces aux programmes et contacts avec les autorités et la responsabilité des autorités nationales à qui incombent en premier lieu l'aide aux déplacés intérieurs.

Enfin, il existe un cadre permanent de concertation signé entre le gouvernement et les organisations humanitaires œuvrant au Burundi le 7 février 2001 ayant pour mission :

- 1°) d'assurer une concertation permanente entre les autorités gouvernementales et les organisations humanitaires, pour échanger les informations relatives à la situation des personnes déplacées;
- 2°) mettre en place des mécanismes d'intervention rapide pour répondre aux questions d'accès et de protection des personnes déplacées, y compris les missions conjointes sur le terrain;
- 3°) créer et encourager toutes initiatives tendant à rendre efficaces les interventions et les structures opérationnelles dans le domaine de la protection des personnes déplacées;
- 4°) évaluer et faire le suivi de la situation des violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire dans le camp des déplacés;

- 5°) diffuser les principes directeurs des Nations Unies pour la protection des populations déplacées dans leur propre pays;
- 6°) décider des moyens nécessaires pour rendre opérationnelles les structures existantes afin qu'elles fassent le suivi des recommandations du CPC/P.D.D.

c) Quelques leçons sur le plan étatique

Parmi les leçons que le Burundi a tiré de la crise se trouve aussi la mise en place par l'Etat de structures gouvernementales pour s'occuper des droits de l'Homme et des sinistrés.

C'est notamment la création du ministère des droits de la personne humanitaire; de la réinstallation et la réinsertion des déplacés et rapatriés; ainsi que le ministère du processus de paix. Il y a aussi le centre burundais pour la défense et la promotion des droits humains.

C'est à travers ces structures que passe l'intervention et l'organisation intergouvernementales de la Francophonie, en particulier en matière des droits de l'Homme, de la démocratisation, de l'éducation et du processus de paix.

3 Quelles recommandations formuler ?

Il nous paraît important que le 3^e Symposium organisé, par l'Organisation Internationale de la Francophonie fasse des recommandations pertinentes.

Quelques suggestions.

- 1°) Soutien de l'organisation d'une Conférence internationale pour la paix et le développement sur la région des Grands Lacs

Face à la crise profonde de la région des Grands Lacs, il est évident que les questions sont imbriquées au plan régional.

Il est essentiel qu'une action globale soit engagée, et influencer sur l'ensemble des situations politiques, sécuritaires et économiques.

Pour cette raison, il importe de soutenir la proposition faite par la France et son Président M. Jacques Chirac pour l'organisation d'une Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs.

- 2°) Soutien financier au Fonds national des sinistrés au Burundi

L'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha signé le 28 août 2000 prévoit un vaste programme de réhabilitation et de réinstallation des réfugiés au Burundi (Protocole IV).

Il est prévu la mise en place d'un Fonds national pour les sinistrés (Art. 9).

Nous demandons à la communauté internationale d'apporter une contribution à l'alimentation de ce Fonds.

- 3°) La situation des enfants dans la Région des grands Lacs requiert une attention particulière compte tenu de la guerre.

Nous demandons à notre 3^e Symposium de recommander une action vigoureuse en faveur de la protection de l'enfant dans la région des grands Lacs en particulier l'aide sociale et l'aide juridique des enfants en difficulté.

- 4°) Aide matérielle pour le développement des associations locales de la société civile

Nous demandons un appui matériel pour le développement de ces associations en particulier en faveur des associations qui luttent pour les droits de l'Homme, les orphelins, les veuves, les associations en faveur des personnes atteintes du SIDA.

Annexe III

Contribution de Monsieur Marcel Boisard

Directeur général, Institut des Nations Unies pour la formation et la Recherche
(Table ronde I)

Pour ne pas excéder le temps qui m'est imparti, je me limiterai à considérer, sous le titre générique de droit humanitaire, seulement la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et les Convention de Genève. Je ne traiterai pas des défis colossaux qui rencontrent leur mise en application en cas de conflits armés ou en temps de paix, à cause de la violence, parfois de la folie meurtrière collective, mais aussi de l'injustice permanente ou encore de la misère et du manque d'espoir. Je me place dans une perspective interculturelle.

Mes brèves réflexions sont nées d'une assez longue expérience sur le terrain et non de lectures en bibliothèques. Puisqu'elles risquent de ne pas être très orthodoxes, je rappelle une évidence : mes propos n'engagent que ma responsabilité personnelle et ne reflètent en rien l'opinion de l'institution à laquelle j'appartiens.

Dans aucune société, culture ou civilisation, tuer un être humain sans raison n'est pas un interdit. Le caractère particulier de la vie, qu'on le qualifie de sacré, d'inaliénable ou autre, constitue le pilier fondamental et illustre l'universalité, par exemple, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Celle-ci représente une synthèse dans la forme et un compromis de substance, à l'élaboration desquels les Etats dont nous traitons aujourd'hui, alors objets et non sujets du droit international, n'ont pas participé. Dans le même esprit, depuis des temps fort reculés, dans les conflits entre groupes sociaux organisés et, plus tard, entre les Etats, on épargnait traditionnellement les blessés et les malades, les civils, en particulier les femmes, les enfants et les vieillards et l'on donnait, à des degrés variables, quartier aux soldats faits prisonniers. La règle d'épargner ceux qui ne combattent pas ou ne combattent plus est assez générale et commune pour rendre les principes des Conventions de Genève véritablement universels.

Les prémisses de base sont ainsi posées.

Les instruments juridiques internationaux sont apparus à un moment donné précis de l'histoire et sur un espace culturel et géographique donné. C'est un fait. Ils ont été rédigés sous forme d'articles de connotation juridique et explicités par des principes souvent socio-philosophiques. Leur forme même est l'expression d'une civilisation particulière. Les Conventions de Genève furent pensées sur un champ de bataille italien où s'affrontaient soldats français et autrichiens. Elles furent complétées et mises à jour après les deux guerres mondiales dont l'Europe fut le théâtre. La Déclaration Universelle des Droits de

l'Homme n'a pu naître qu'après le traumatisme humanitaire subi lors de la Deuxième Guerre. Il s'agit, là, d'un autre fait.

Ces rappels historiques et culturels n'entachent en rien l'unicité fondamentale de la règle humanitaire. Il faut continuer de lutter pour que soient appliqués « tous les droits à tous les hommes » et « toutes les protections à toutes les victimes » de conflits armés.

Reste la forme, en particulier dans la diffusion des principes et, surtout, leur mise en application.

Le Comité international de la Croix-Rouge conduit depuis longtemps une politique de diffusion, à plusieurs niveaux de compétences et de responsabilités, des principes du droit humanitaire. Cette action passe pour être particulièrement bien articulée et devrait être efficace. Elle n'a pas résisté au cataclysme du génocide, si l'on se réfère à la Région des Grands Lacs. Les Nations Unies ont décrété une décennie sur l'éducation aux Droits de l'Homme. Elle est en cours. L'évaluation des résultats faite à mi-parcours n'est pas réjouissante.

La solution à ces problèmes très graves réside sans doute dans une véritable réflexion scientifique, interculturelle, sortie de l'ethnocentrisme régnant. Il faudra également courage et rigueur pour accepter que les modalités d'application des principes universels puissent être diversifiées et spécifiques. Il faut sauvegarder l'universalité des instruments juridiques concernés, mais accepter le défi de la diversité d'expression. Elle devrait non pas affaiblir mais au contraire renforcer les bases essentielles des règles humanitaires, en laissant les notions fondamentales s'exprimer concrètement en des termes propres aux différentes cultures et correspondant mieux aux aspirations profondes des populations concernées, sans aucun compromis ni compromission sur les principes essentiels comme le droit à la vie, à la liberté, à la dignité et au respect des autres, pour ne citer que les principaux. Il s'agirait d'une sorte d'intériorisation ou d'appropriation des normes.

Cette question n'est jamais verbalement traitée. Il existe, là, une sorte de tabou. La crainte de nuire au caractère universel du droit humanitaire et des Droits de l'Homme gèle toute réflexion objective. La situation, au plan intellectuel, est d'autant plus difficile que les agents chargés de faire respecter les normes sont, pour la plupart, issus de cette partie du monde où les règles ont été édictées et mises en forme et qui regroupe la grande majorité des pays donateurs en cas de catastrophe. On doit incontestablement porter estime à ces agents – et je fus l'un d'eux pendant de nombreuses années sur le terrain – qui, parfois au péril de leur vie, viennent, par idéalisme, porter secours. Il faudrait toutefois qu'ils soient mieux équipés que de leurs seuls instruments juridiques internationaux, qu'ils sachent et qu'ils sentent l'attente des plus vulnérables. En brandissant des textes, ils se placent insensiblement, et surtout inconsciemment, en position de censeurs ou de juges étrangers, qui ne parviennent plus à convaincre.

Plus grave, me semble-t-il, est le danger de voir leurs actions et propos, aussi mesurés et discrets soient-ils, être utilisés par les belligérants pour diaboliser l'ennemi et rendre la réconciliation future plus difficile encore. A cet égard, on ne peut pas cacher le rôle et la responsabilité de la presse, surtout audiovisuelle. Lorsque les pays les plus industrialisés lancent des « tempêtes dans un désert », les journalistes sont interdits d'accès. Lorsque les conflits intra- ou interétatiques ont lieu en Afrique, les images les plus dramatiques et les plus choquantes sont aussi les plus recherchées. Que'a-t-on vu, sur

nos écrans, précisément pendant la tragédie des Grands Lacs? Ironiquement, ceux qui diffusent ces images revendiquent souvent l'un des principes inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme: la liberté d'information. Quelle dérive intellectuelle! Surtout, l'on sait que ces images ou informations ne font qu'attiser la haine entre les belligérants. Que dire de la maladresse de ces activistes qui, à juste titre, hurlent leur haine contre le viol de femmes, ce « meurtre de l'âme », mais qui, malheureusement, le font devant les caméras, puis s'engouffrent dans une tente pour apporter soutien à des victimes, sans savoir que, dans certaines cultures, ils ajoutent à la douleur de ces dernières la honte et la réprobation de la famille ou du groupe?

Je ne veux pas allonger la liste des critiques et récriminations. Je ne peux m'empêcher de m'étonner que, dans tous les domaines des relations internationales contemporaines, en particulier le développement et l'environnement, les leitmotifs de participation populaire, d'implication communautaire, de partenariat des groupes sociaux, reviennent sans cesse. Dans le domaine du droit humanitaire et des Droits de l'Homme, rien ne semble se faire, sans doute parce que nous sommes intellectuellement trop paresseux pour formuler de nouvelles approches conceptuelles. Le prétexte de l'universalité n'a plus cours. Dans la complexité des situations et la diversité des cultures, il faut donner la responsabilité et faire confiance aux individus et instances locales pour qu'elles fassent appliquer les règles humanitaires universelles parfois selon leurs normes spécifiques. Ceci est nécessaire dans les domaines de la prévention des différends, de l'encouragement au processus de démocratisation, de la protection des victimes de conflits, de la réconciliation et reconstruction des sociétés ravagées par la violence, etc.

Voilà quelques réflexions libres et strictement personnelles. Elles ne sortent pas de la bouche d'un idéologue, mais de celle d'un homme profondément préoccupé par la recrudescence de nombreux conflits, à intensité variable et par l'apparente insolubilité de certains d'entre eux, en particulier, mais pas exclusivement, dans l'Afrique des Grands Lacs. L'année 2001 a été déclarée « Année des Nations Unies pour le Dialogue entre Civilisations ». L'aspect civilisationnel ou culturel du droit humanitaire et, surtout, de son application concrète, mériterait d'être pris en compte, à cette occasion.

Annexe IV

Contribution de Monsieur Wipa Bokona

Jurisconsulte au Ministère des Droits Humains

de la République Démocratique du Congo,

Assistant à l'Université de Kinshasa, Avocat au Barreau de Kinshasa

(Table ronde I)

Permettez-nous de vous présenter, au nom du Ministère des Droits Humains de la RDC que nous représentons ici, nos sincères et chaleureuses félicitations pour l'intérêt que portent l'Organisation Internationale de la Francophonie et ses partenaires, organisateurs de ce symposium, à la situation plus que préoccupante des droits de l'Homme et de l'humanitaire dans la sous-région africaine des Grands Lacs.

Qu'il me soit également permis de remercier les mêmes organisateurs pour avoir associé le Ministère des Droits Humains de la RDC à ces réflexions qui viennent à point nommé.

Il convient néanmoins de relever la complexité du thème et surtout des objectifs recherchés dans cette table ronde dont celui d'assurer à l'avenir le respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire dans des contextes de crise pareils à ceux de la Région des Grands Lacs, eu égard, et cela est reconnu dans la lettre de présentation du symposium, à l'inefficience ou l'inadéquation des interventions ou tentatives pour prévenir ou résoudre les conflits dans cette région.

Notre adresse de ce jour n'a donc pas la prétention ni l'ambition de faire un Etat des lieux exhaustif de la situation des droits de l'Homme dans cette région ni de donner des leçons ou de concevoir des stratégies inédites sur la promotion et la protection des droits de l'Homme et du droit international humanitaire dans la Région

Notre préoccupation c'est de dresser, avant de projeter l'avenir, un bilan succinct de la situation des droits de l'homme dans notre Pays et ce compris sa partie orientale sous contrôle des troupes rebelles et d'agression.

Aussi notre exposé comporte-t-il deux moments : le premier relatif à la configuration de la situation des droits de l'Homme en RDC, le second partant sur des recommandations pour la consolidation de la paix et de plus de respect des droits de l'Homme et de l'humanitaire dans notre Pays.

Présentation de l'Etat des droits de l'Homme en RDC

La situation de guerre que nous impose depuis plus de trois ans déjà nos voisins ougandais, rwandais et burundais, a non seulement exacerbé les violations des droits de l'Homme la guerre étant la grande broyeuse des droits de l'homme mais aussi engendré une évolution à géométrie variable de la situation des droits de l'homme dans notre Pays, un tableau de l'Etat des droits de l'Homme dans les territoires sous contrôle gouvernemental étant différent, sur l'essentiel, de celui qu'affichent les Provinces sous occupation.

De plus, bien que distincts à maints égards, le système des Droits de l'Homme et celui du droit internationale humanitaire sont complémentaires et partagent la même philosophie qui est celle de la protection de l'être humain contre divers maux qui le menacent.

Nous parlerons en conséquence indistinctement des faits et actes relevant de l'un ou de l'autre ordre.

Pour parler de progrès, il faut reconnaître que beaucoup d'avancées ont été réalisées par le Gouvernement dans le domaine des droits de l'Homme et du droit international humanitaire, bien que plusieurs autres pas restent encore à franchir.

Pour illustrer nos propos, nous pouvons citer les ratifications de plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme, la promulgation de la loi n° 001/2001 portant organisation et fonctionnement des Partis et groupements politiques, la libération d'un nombre important de prisonniers de droit commun et même d'opinion, la fermeture des lieux de détention échappant à l'autorité du Parquet, la mesure de grâce présidentielle en faveur des enfants soldats condamnés à la peine capitale, la libération et le rapatriement des prisonniers de guerres ressortissants des pays agresseurs, l'énumération n'étant naturellement pas limitative

Le plus fort de tous ces événements demeure l'organisation de la Conférence Nationale sur les Droits de l'Homme (CNDH).

En effet, dans un contexte particulièrement difficile, caractérisé par la guerre d'agression dont la RDC est victime, le Chef d'Etat a offert aux congolais de tous les horizons politique et socio-culturel, l'occasion de jeter et de renforcer les bases d'un Etat de droit, respectueux des libertés et droits fondamentaux de l'homme et de consolider le processus de démocratisation en cours dans le Pays.

La CNDH a permis aux Congolais de tous les coins de la République, y compris ceux des territoires sous contrôle des armées d'occupation, de jeter un regard critique et non complaisant sur la situation des droits de l'Homme en RDC dont elle a dressé l'Etat des lieux, et de réaffirmer, par ailleurs, leur volonté comme d'appartenir à un peuple, établi sur un même territoire, sous la direction d'un même gouvernement, les participants étant venus directement de toutes les onze (11) provinces que compte le Pays.

Ces assises ont doté à notre Pays notamment la Charte congolaise des Droits de l'Homme et du Peuple, instrument destiné à le hisser à hauteur de grandes démocraties et Etats de droit.

Cette Charte ne se présente-t-elle pas comme un des moyens pour la quête de la paix, de la concorde nationale, de la prospérité et du renforcement de l'Etat de droit ?

S'agissant d'un même peuple, nous souhaiterions que les efforts que fournit le gouvernement en vue de plus de sauvegarde des droits de l'homme, du moins dans la partie sous son contrôle, soient complétés par des efforts analogues de la part des administrations rebelles et/ou étrangères occupant les autres régions de notre pays.

En effet, outre le lot quotidien des violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire, il importe de noter qu'au regard de l'abondante littérature qui existe à ce jour sur les massacres, meurtres, assassinats, et autres cruautés et crimes à grande échelle qui se commettent sous diverses formes dans les territoires sous occupations étrangères, on peut se permettre de soutenir qu'un génocide est en train de s'opérer sur cette partie orientale de notre pays. Nous signalons en passant, et pour rester dans le cadre des limites de débats tracées par les organisateurs, que tous les éléments matériel et intentionnel définis par la Convention du 9 décembre 1948 sur la prévention et la répression du crime de génocide sont réunis pour les massacres perpétrés en RDC.

Qu'il s'agisse d'une entreprise d'extermination par meurtre des membres du groupe ou par atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ; ou qu'il soit questions de la soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ; ou encore des mesures visant à entraver les naissances au sein groupe, ainsi que de transferts forcés d'enfants du groupe à un autre groupe, ces qualifications prises de manière alternative ou cumulative, se vérifient en ce moment en RDC.

L'importance des atrocités, leur degré de cruauté, la similitude et l'efficacité des méthodes et techniques utilisées ont fini par convaincre les observateurs impartiaux de la scène internationale du caractère prémédité et planifié de ces actes de barbarie ainsi que la finalité visée par la démarche.

Il vaut mieux, pour la communauté internationale, d'en prendre conscience et d'agir sans plus tarder en vue d'y mettre immédiatement un terme.

Devant ce tableau qui est loin d'être reluisant, la communauté internationale a le devoir de trouver des solutions efficaces et durables sinon définitives pour le respect des droits de l'Homme, du droit international humanitaire et le droit des peuples en l'occurrence la souveraineté qu'ils sont sensés exercer sur leurs ressources naturelles et ce non seulement dans la Région sous étude, mais aussi dans de contextes de crise apparentés.

II. Recommandations en vue du rétablissement et de la consolidation de la paix et de la sauvegarde des droits de l'Homme dans les Grands Lacs.

Pour parvenir à une paix durable dans un espace respectueux des droits de l'Homme et de l'humanitaire, quelques présupposés, en termes de conditions permissives, s'imposent.

Ils se rapportent tant aux impératifs qui s'imposent aux Etats membre de la Région qu'à une certaine attitude que doit afficher la communauté internationale face à certaines situations de crise.

Les Etats doivent se soumettre aux principes sacro-saints qui constituent le fondement même de la société internationale. C'est le cas des principes de non recours à la force dans leurs relations mutuelles, de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance politique, ainsi que celui de l'inviolabilité des frontières.

Chaque peuple doit se réconcilier avec lui-même en favorisant le processus de démocratisation, la bonne gouvernance, l'institution du dialogue continu entre le pouvoir et l'opposition armée ou non armée.

La communauté internationale doit, en ce qui le concerne, tout mettre en œuvre, pour parvenir à l'arrêt de la violence et des souffrances humaines dans les Grands Lacs et particulièrement en RDC.

Cette recommandation exige l'implication de la communauté internationale en vue du désengagement des troupes étrangères notamment de la RDC, car aucun principe du droit international n'autorise à un Etat de faire, au nom de la sécurité de son territoire, des incursions sur celui de son voisin.

L'institution des Tribunaux *ad hoc* pour juger les criminels de guerre, faute de le faire par une juridiction criminelle permanente s'avère indispensable pour combattre l'impunité et la récidive dans le chef de criminel et seigneurs de guerre dans les grands Lacs et particulièrement celle qui sévit en République démocratique du Congo.

Nous vous remercions.

Annexe V

Contribution de Monsieur Emil e Mworoha

Député, Professeur à l'Université du Burundi

(Table ronde II)

Mon intervention porte sur la question de la reconstruction démocratique et la refondation de l'Etat dans l'Afrique des Grands Lacs.

Introduction

L'actualité internationale récente et actuelle présente la région des grands Lacs sous l'aspect des événements dramatiques, reléguant à l'arrière plan ou ignorant totalement les autres aspects de l'histoire, de la culture et de l'organisation politique de cette région à la fois originale et diversifiée.

Ce qu'on appelle « Afrique des Grands Lacs » rassemble un espace occupé entièrement par trois (3) Etats modernes, à savoir le Burundi, l'Ouganda et le Rwanda et inclut également l'Est du Congo (le Kivu notamment) et enfin le nord-ouest de la Tanzanie. L'Afrique des Grands Lacs connaît une organisation politique et sociale complexe où se développèrent des structure monarchiques recoupées par des catégories sociales ou « ethniques » et des structures claniques.

Cependant cette région présente plusieurs ressemblances sur le plan de l'organisation politique, sociale et culturelle notamment trois éléments essentiels caractérisent cette Région.

1. Le primat de la culture monarchique. Le roi y était un personnage sacré, justicier et arbitre politique. Il faut souligner le rôle éminent des lignées princières qui constituent le maillon essentiel des aristocraties sur le plan politique, militaire et foncier à l'exemple des « Baganwa » du Burundi qui se voulaient une « ethnies » différente des Bahutu et des Batutsi.
2. L'importance du culte initiatique des imandwa. C'est un culte religieux voué aux esprits et qui est généralisé dans l'ensemble de la région. On l'invoque dans diverses circonstances de la vie notamment pour se protéger contre les contrariétés de la vie.
3. Il y a enfin la force de la littérature orale traditionnelle. Celle-ci s'exprime à travers la poésie, l'expression artistique, les mouvements de danse comme la danse des tambours, etc.

La colonisation de la région, provoqua comme partout ailleurs des transformations fondamentales.

La colonisation européenne, par l'introduction des systèmes bureaucratiques en s'appuyant sur l'administration indirecte et surtout les innovations économiques et sociales, mais aussi par l'introduction des idéologies étrangères, provoqua dans la région des Grands Lacs des transformations fondamentales au niveau des États et des sociétés.

Des États indépendants confrontés à des défis gigantesques

L'accession à l'indépendance de cette région plonge les pays qui la composent dans la violence à commencer par le Rwanda en 1959, qui connut les premiers troubles opposant Hutu-Tutsi avant de connaître en 1994, l'un des plus grands génocides au xx^e siècle. Le Burundi comme l'Ouganda connurent aussi des violences se basant souvent sur l'ethnisme et l'utilisation de ce registre pour accéder au pouvoir en empruntant aussi la violence.

Le Congo connut aussi troubles et violences. Seule la Tanzanie fut épargnée des désordres au sein de l'État indépendant.

Les expériences démocratiques se sont évaporées sous l'empire de la violence armée et des violations massives des droits de l'Homme. L'autorité de l'État s'est évanouie. Il importe maintenant d'examiner comment reconstruire des sociétés démocratiques et assurer la refondation de l'État et de la société dans cette région d'une Afrique des Grands Lacs désorientée et meurtrie.

Mais on ne peut pas non plus négliger que c'est une région magnifique favorisée par la nature sur le plan climatique et riche de sa diversité au niveau des sols, des végétations, avec l'abondance de la pluie permettant le développement de l'élevage et de l'agriculture. L'existence d'immenses lacs et de nombreuses rivières témoignent des possibilités infinies d'irrigation et de développement énergiques des États qu'il faudra mettre en valeur.

Nous sommes aussi dans une zone de forte densité humaine avec un taux très élevé jusqu'à 300 habitants au km² au Rwanda et au Burundi.

Trois orientations pourraient être suivies pour promouvoir la paix et la démocratie :

- réconcilier les sociétés de l'Afrique des grands Lacs avec elles-mêmes et promouvoir la citoyenneté ;
- inventer des systèmes démocratiques tenant compte de la pluralité et de la diversité culturelle des États ;
- assurer l'adéquation démocratie-développement.

I. Réconcilier les sociétés africaines avec elles-mêmes et promouvoir la citoyenneté

Dans cette optique deux objectifs pourraient être envisagés : retrouver l'esprit de palabre dans la tolérance ; développer des courants anti-idéologies ethnistes et promouvoir la citoyenneté.

A. Retrouver l'esprit de palabre dans la tolérance

Il s'agit avant tout de réhabiliter l'esprit du conseil des sages à l'instar de l'institution d'ubushigantae au Burundi (Conseil des notables) et jeter les bases d'une véritable juridiction constitutionnelle ayant une légitimité populaire.

Dans la société ancienne au Burundi, par exemple, les anciens rapports Hutu-Tutsi fondés sur la solidarité, l'amitié et une grande variété d'échanges socio-économiques et matrimoniaux, ont dans bien des cas cédé la place à la psychose de la peur, de la haine et de la mort engendrant séparation des uns et des autres à l'échelon des collines et même de certains quartiers urbains. Il y a donc urgence et exigence d'une politique pratique de tolérance à la fois par la concertation et la prise de parole sur les contentieux politiques et sociaux, et de cohabitation pacifique afin de détruire le mur de la peur et de la haine ; et de recréer un nouvel esprit de palabre et de tolérance au service de la paix et de la réconciliation nationale.

Engageons-nous donc à restaurer, défendre et pratiquer toute valeur fondée sur l'esprit d'entente et de tolérance.

II. Développer des courants anti-idéologies ethnistes, promouvoir la citoyenneté et favoriser l'épanouissement des forces de paix et de réconciliation dans l'Afrique des grands Lacs

Trois idées-forces pourraient être cultivées : le dépassement des « clivages ethniques » ; le développement des courants idéologies ethnistes ; et enfin la lutte contre l'impunité et l'éradication de l'idéologie du génocide.

- Dépassement des « clivages ethniques »

Les sociétés africaines ne peuvent s'épanouir sans des efforts conséquents de dépassement des « clivages ethniques » qui interfèrent dans l'ensemble de la vie sociale et politiques. Ceci reste valable pour l'ensemble de l'Afrique des Grands Lacs comme au Burundi.

Concernant le cas précis du Burundi, il faudrait à la fois une prise en compte de ces identités sociologiques et s'orienter vers un dépassement du clivage Hutu-Tutsi pour privilégier la citoyenneté burundaise ; ce qui n'empêche pas qu'on tienne compte de ces réalités durant la phase de la reconstruction de l'Etat comme l'envisage l'Accord de paix d'Arusha signé le 28 août 2000 qui prévoit par exemple la mise en place d'un sénat ethniquement paritaire.

- Développement des mouvements associatifs anti-idéologies ethnistes.

L'un des éléments de la promotion de la citoyenneté devrait être l'émergence de mouvements associatifs anti-idéologies ethnistes dans lesquels s'impliqueraient de façon active, les forces intellectuelles, scientifiques et sociales (société civile, syndicats, femme, églises, etc.) et même institutionnelle (Parlement, magistrature...). Ce sont là de véritables forces de paix et de réconciliation qui peuvent rassurer des sociétés en proie au doute.

En fait, parmi les causes de la panne politique et sociale se trouve la question du non-respect des droits de l'Homme et d'abord et du non-respect du droit à la vie.

Et c'est dans le cadre de ces courants anti-idéologies ethnistes que se placerait le devoir de s'engager dans l'éradication de l'idéologie du génocide non seulement au Burundi mais aussi dans la région des grands Lacs et dans toute l'Afrique car nulle régime n'est immunisée si elle n'opte pour le combat solidaire de lutte contre les bases de la négociation des droits essentiels du citoyen.

L'identification de l'idéologie du génocide en tant que racine du mal notamment au Burundi et dans la région des Grands Lacs demeure une exigence majeure pour tous si l'on veut sortir de l'impasse et réhabiliter l'honneur et la citoyenneté dans la région interlacustre.

L'accord de paix d'Arusha insiste sur cet aspect de la crise en affirmant « le fait que la sécurité intérieure du Burundi est intimement liée à la sécurité dans la région des Grands Lacs et à des facteurs externes tels que l'insécurité dans les pays voisins, les idéologies hégémonistes et ou génocidaires dans la région des grands Lacs.

III. Inventer des systèmes démocratiques tenant compte de la pluralité et de la diversité culturelle des Etats

La question relative à l'échec de la démocratie a fait l'objet en Afrique de nombreuses controverses.

Certains attribuent cet échec de la démocratie aux sectarismes ethniques et à la violence. D'autres, comme J. F Bayart (L'Etat en Afrique, 1987), pensent que « l'échec de la démocratie tient plus à la culture et beaucoup aussi aux rapports de forces politiques, à la crise économique et aux relations internationales ; et enfin d'autres comme Jean Copans (Longue marche de la modernité africaine 1998) évoque « les appétits mesquins » et des intérêts bien matériels ». Nous n'allons pas nous attarder sur les racines de l'échec démocratique, mais voyons comment améliorer le processus de démocratisation. L'invention d'un système démocratique adapté devrait tenir compte d'un certain nombre de facteurs notamment : une bonne compréhension du système démocratique ; intégrer le concept de la démocratie dans les cultures et les civilisations africaines et la diversité sociale ; s'inspirer d'autres modèles qui s'adaptèrent au temps et aux spécificités nationales.

A. Comprendre le système démocratique : réalité aux dimensions multiples

Il importe de tenir compte de deux idées que nombre de spécialistes considèrent comme fondamentale et qui ne sont pas encore enracinées dans les réalités africaines : la démocratie et l'idée d'alternance ; le rapport entre démocratie et conflit.

L'échec de la démocratie en Afrique et ailleurs réside souvent dans le non-respect par les dirigeants des systèmes normaux de fonctionnement de la démocratie avec le refus de l'alternance politique donc intolérance de l'opposition.

La démocratie constitue à la fois un Etat d'esprit et une culture. Elle suppose l'existence d'une opposition qui puisse s'exprimer et jouer pleinement son rôle au sein des institutions : assemblées nationales, au sein des régions et des municipalités, mais aussi des médias. Pas de démocratie sans opposition qui témoigne de la garantie des droits civils.

Il faut rappeler que l'exercice du pouvoir dépend toujours du conflit politique et celui-ci entretient des intérêts, des croyances et des opinions dans la société. On ne peut éliminer les désaccords sociaux ou politiques, mais les endiguer dans les formes qui respectent les institutions libérales et démocratiques.

La grande force de la démocratie revient à régler les conflits politiques par des règles respectées et qui s'imposent à tous en excluant tout recours à la violence armée.

Il y a là un objectif majeur pour l'Afrique des Grands Lacs où le désordre et la violence armée sont à la base de la ruine de la démocratie.

B. Enraciner la démocratie dans les réalités de l'Afrique des Grands Lacs

Il s'agit à la fois d'adapter la démocratie dans le contexte et le milieu africain ; impliquer les structures et les communautés de base et l'ensemble de la société civile. Le journaliste Philippe Enghelard affirmait [« *Quelle démocratie et quel Etat de droit pour l'Afrique ?* Manière de voir n° 51, juin 2000 »] que l'Afrique doit « naturaliser la démocratie ». Selon lui, certaines pratiques sont à revoir telle que la conception des élections du « tout au vainqueur » que désapprouve d'ailleurs la Banque mondiale car ces pratiques excluent certains groupes du pouvoir.

Les pays africains devraient donc se doter de systèmes démocratiques qui facilitent l'inclusion politique et introduisent des parlements représentatifs aptes à répondre aux besoins d'une population qui se définit encore beaucoup en fonction de l'importance des leaders locaux. Nous devons bâtir une société plurielle qui sera le « nom africain de la démocratie ». C'est une société qui réalise un équilibre entre les groupes sociaux.

La dimension pluraliste de la démocratie implique l'existence d'une société civile solide.

Dans beaucoup de pays, on assiste à un développement spectaculaire du milieu associatif.

On évalue par exemple au Bénin à plus de 1'200 le nombre d'associations et à près de 500 celui d'ONG. Au Burundi, on note un millier d'associations. Pour être légitime, le pouvoir a besoin d'être fondé sur l'inclusion et l'égalité ; mais il y aura toujours riches et pauvres, l'important revient donc à instituer l'égalité des chances. C'est la condition sine qua none d'une véritable démocratie.

C. S'inspirer d'autres modèles qui s'adaptèrent au temps et aux spécificités nationales et culturelles

On peut relever ici, certains pays aux système dit « démocratie consociative » comme les Pays-Bas à forte segmentation religieuse ou linguistique telle que la Belgique ou idéologique comme l'Autriche. L'autre modèle des plus originaux en démocratie concerne la Suisse où le « Référendum populaire » fréquent constitue la marque essentielle. Les sociétés pluralistes de l'Afrique des Grands Lacs pourraient en démocratie s'inspirer de ces modèles.

D. Assurer l'adéquation démocratie -développement

L'absence de développement économique est aussi souvent perçue comme source de désordres au sein de l'Etat. D'où la nécessité d'une adéquation entre le développement de l'Etat et de la démocratie.

- Satisfaire les besoins fondamentaux. On ne peut espérer un développement démocratique de l'Etat et de la société sans une satisfaction des besoins fondamentaux : manger, se soigner, se vêtir et se loger.
- S'intégrer dans la nouvelle culture de l'information. Il faut s'intégrer dans la nouvelle culture de l'information en sachant que les médias dominants dans le monde sont contrôlés par un petit

nombre de puissants, mais qui ont besoin de s'adresser au plus grand nombre de citoyens à travers la planète.

- Nécessaire coopération régionale et internationale. Enfin la démocratisation et le développement de l'Afrique des Grands Lacs a besoin aussi de la coopération régionale et de l'aide internationale, même si l'essentiel en la matière revient aux africains eux-mêmes qui doivent se mobiliser pour le développement de leur Continent pour le libérer de la misère, source de violence.

Annexe VI

Contribution de Monsieur Jean-Pierre Stroot

Président, Institut international de recherche pour la paix à Genève
(Table ronde II)

Mon intervention porte sur la citoyenneté et la démocratie dans la région des Grands Lacs. Cet exposé est celui d'un chercheur qui vient des sciences naturelles et qui tente avec une équipe pluridisciplinaire d'analyser dans un institut de recherches pour la paix, le GIPRI, l'origine, les causes et les solutions possibles aux conflits violents.

Notre réflexion se porte sur les conditions qui doivent permettre l'épanouissement de la démocratie non seulement en Afrique, mais aussi dans d'autres parties du monde affectées par les guerres et l'instabilité.

Il n'est pas question d'enseigner la démocratie. Les sociétés se développent en fonction des conditions de sociabilité qui y prévalent et des degrés de liberté qui leur sont accessibles. Il leur revient idéalement de se doter des structures démocratiques qu'elles ont elles-mêmes élaborées.

Qu'en est-il en Afrique et en particulier dans la région des Grands Lacs ?

Il n'entre pas dans mes intentions de théoriser dans une réunion attachée à l'examen d'un maximum de solutions possibles aux problèmes urgents qui se posent dans les pays concernés. Il faut cependant relever quelques faits primordiaux avant de passer à des recommandations, même timides.

La colonisation marque le début en Afrique de la mondialisation qui s'accélère aujourd'hui. Toutefois, cela n'a nullement signifié pour elle l'accès à la modernité.

Propriété privée, soumise au pillage, comme l'Etat indépendant du Congo de Léopold II, sources de matières premières et de produits agricoles bon marché comme d'autres, bases stratégiques dans les luttes impériales, les pays africains n'ont pas bénéficié d'une industrialisation autonome, ni de programmes de formation scientifique et technique qui leur permettraient de rentrer dans les circuits économiques mondiaux, autrement qu'en tant que fournisseurs de main d'œuvre ancillaire, de pétrole et de diamants bruts et autres produits précieux dont ils regorgent.

Il n'est pas étonnant dans ces conditions que, depuis la décolonisation et la formation d'Etats, sinon indépendants, au moins livrés à eux-mêmes, les budgets limités de ces pays pauvres servent d'abord au fonctionnement des services centraux du gouvernement, aux forces de police, aux forces armées (dont l'utilité est plus que douteuse, mais la question de la légitimité des frontières est un problème en soi).

Il ne reste plus grand-chose pour la santé, presque rien pour l'enseignement et seule l'aide extérieure pour les infrastructures.

Cela implique que les gouvernements n'ont finalement que peu de maîtrise du devenir de leur pays. Ils finissent par s'en remettre à l'aide internationale qui est tout sauf gratuite.

Il est de bon ton de parler de corruption de certains dirigeants, mais le pis, ce sont les corrupteurs. Ceux-ci ne laissent guère de marge de manœuvre à ceux qu'ils font survivre (même si c'est confortablement!). Ils emploient ou ont employé sans vergogne la vieille tactique de diviser pour régner.

De rivalités normales entre groupes sociaux, on est passé à l'instrumentalisation de celles entre ethnies réelles ou supposées, sinon créées par les anciens colonisateurs.

La région des Grands Lacs comportait différents royaumes. Ceux-ci ne manquaient pas de se faire la guerre de temps à autre pour régler des conflits territoriaux ou d'accès à diverses ressources, mais ils avaient établi une certaine citoyenneté à l'intérieur de leurs frontières. Leur mode de gouvernement pouvait sans doute, comme tout autre, prêter à critique, mais son évolution historique normale a été stoppée par les besoins des occupants, quelles qu'aient été leurs intentions, bonnes ou mauvaises.

Des démocraties basées sur des institutions rapportées ont été installées à la place des anciens royaumes. Des partis se sont créés hélas sur une base ethnique, c'est-à-dire à l'opposé des conditions nécessaires au développement d'une société pacifiée. Que sont des Hutus modérés ou extrémistes? Que sont des Tutsis modérés ou extrémistes? Est-ce que ce sont des citoyens rwandais ou burundais? Problème!

Autre problème : les jeunes femmes et les jeunes hommes doués les plus chanceux se retrouvèrent, grâce à leur naissance ou à quelques programmes d'assistance étrangers, en Europe ou aux Etats-Unis. Ceux-ci ensuite les recrutent s'ils sont réellement brillants dans les domaines scientifiques, techniques, et de la pratique médicale de pointe. Il est difficile de jeter la pierre à ces hommes et ces femmes qui savent qu'ils ne retrouveront dans leur pays d'origine ni les conditions d'exercice de leurs talents, ni les moyens de les constituer.

Il y a donc une série de cercles vicieux qui empêchent un accès soutenu à la modernité. En sortir est cependant la condition première nécessaire au développement de ces pays. Evidemment, celle-ci n'est pas suffisante.

C'est pourquoi le rôle des organisations internationales est avant tout de les sortir des tutelles de toutes espèces qui les brident et de leur permettre d'établir une véritable citoyenneté, seule source apte à créer une démocratie efficace et adaptée à leurs besoins. Mais les outils de la modernité ne s'acquièrent pas en un laps de temps court. Il faut leur assurer la durée sans laquelle toute tentative de démarrage est d'avance vouée à l'échec.

La chute n'en devient alors que plus vertigineuse.

C'est tout à l'honneur de l'OIF d'organiser la réflexion sur ces thèmes vitaux.

Annexe VII

Contribution de Monsieur Déo Hakizimana

Président, Centre indépendant de recherches et d'initiatives pour le dialogue
(Table ronde III)

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais dire d'emblée qu'une des caractéristiques majeures qui marquent l'organisation du symposium qui nous réunit aujourd'hui réside certainement dans le choix délibéré du point focal mis sur l'agenda : si j'ai bien compris, c'est l'importance mise sur l'aspect « bilan, leçons et stratégies » à mettre en exergue dans la réflexion globale sur les solutions à mettre en œuvre en faveur de la paix et de la démocratie en Afrique des Grands Lacs.

En tant que citoyen burundais, actif dans la société civile de Genève, où j'entretiens avec quelques amis le Centre Indépendant de Recherches et d'Initiatives pour le Dialogue (CIRID), ce choix représente un enjeu de taille, puisque celui-ci croise une des conclusions clé auxquelles mon organisation a aboutit modestement dans sa réflexion sur la problématique que nous examinons.

Etant un enseignant d'origine, devenu tour à tour journaliste, cadre politique de l'Etat et diplomate avant de virer dans le monde ONG durant cette fatidique période de ce qu'on appelle celle des « crises d'octobre », cette remarque souligne le profil d'acteur et de témoin que nombreux d'entre nous possèdent ici.

En ce qui me concerne spécialement, la majeure partie du bilan et des leçons que je tire de mes réflexions se trouvent aujourd'hui consignées dans un certain nombre d'articles publiés dans la presse internationale de Genève¹ ainsi que par un livre dans lequel je viens de résumer ma petite expérience d'une trentaine d'années².

1 Lire par exemple : Déo Hakizimana : *Nouveaux bruits de bottes dans la région des Grands Lacs*. In La Tribune de Genève, 2 octobre 2000 et *Au Burundi, les dollars et les grands noms ne suffisent pas*. In Le Courrier, Genève, 10 octobre 2000.

2 Il s'agit de Déo Hakizimana. *Le temps Mandela au Burundi. Ce que j'ai compris. Récit de plus de trente ans d'engagement*. Edit. Remesha, 458 pages, Genève, 2001.

Cette expérience est elle-même conclue en quelque sorte par une autre réflexion, académique celle-ci, faite à l'issue d'un travail présenté il y a deux ans à Paris, axé sur « la géopolitique de l'Afrique des Grands Lacs »³.

I. Un double constat: le conflit Hutu-Tutsi est un alibi idéologique manipulé par les acteurs en présence; il faut désormais les dépasser. Aussi, la gestion séparée des dossiers est une autre erreur à ne plus répéter, cela au profit d'une démarche régionale intégrée

En termes de bilan de la crise qui sévit aujourd'hui dans une zone représentant ce que les géopoliticiens appellent « l'Afrique utile », le « ventre mou » de notre continent, la première leçon à retenir est que nous sommes aujourd'hui obligés de revisiter un certain nombre d'idées reçues qui ont faussé la démarche relative à la recherche de vraies solutions.

Car si le conflit Hutu-Tutsi dans des pays comme le Burundi et le Rwanda ont une charge ethniste indiscutable, il faut savoir avant tout qu'il s'agit généralement d'un alibi de type idéologique. Cet alibi a eu ceci de pervers qu'il a servi à cacher les vraies questions dont la persistance a déclenché ce que d'aucuns n'hésitent plus à appeler une « guerre mondiale africaine.

La question des rivalités pour le pouvoir politique et pour le contrôle des richesses est assez connue. Le deux poids deux mesures qui est en partie responsable du développement du phénoménal problème de l'impunité et qui handicape le fonctionnement de la justice dans la région est connue elle aussi.

Ce qui l'est moins, c'est l'autre constat suivant : outre les agendas secrets dont les parties aux conflits ont l'habitude de se reprocher mutuellement, il y a surtout à mon avis la gestion séparée et dispersée des dossiers concernant les différents pays impliqués dans la crise alors même que les affaires sont liées.

On le voit depuis l'éclatement de la guerre rwandaise il y a maintenant plus de dix ans. Les divers acteurs concernés, pour des raisons parfois différentes d'ailleurs (méconnaissance des enjeux, volonté expresse de cacher certaines facettes de certaines réalités...) ont voulu traiter ces dossiers de manière isolée.

Ainsi est-on allé à Arusha d'abord pour le Rwanda, ensuite pour le Burundi. La ville de Lusaka a été quant à elle élue pour la RDC. Aucune démarche à dimension véritablement régionale n'a jusqu'ici été tentée. Depuis 1994, en l'occurrence, suite à l'interruption brutale de la démocratie burundaise et au déclenchement du génocide rwandais, l'initiative visant la tenue d'une conférence internationale destinée à poser les problèmes sous cet angle a toujours buté sur des réticences diplomatiques dues en bonne partie aux alliances ethno-corporatistes conflictuelles qui ont pris corps à travers les différents axes géostratégiques constitués.

Il en a résulté que tous les processus de paix enclenchés n'ont accouché que de demi-solutions qui ont été rapidement rattrapées par les réalités niées du terrain. Il est impossible d'expliquer les raisons de la déstabilisation de l'ex-Zaïre sans citer cette erreur.

3 Voir chez le même auteur : *La géopolitique de l'Afrique des Grands Lacs à l'aube de l'an 2000. Genèse et suites probables*. Mémoire de 3^e cycle présenté au Centre d'Etudes Diplomatiques et Stratégiques, Paris, septembre 2000. Ouvrage à paraître prochainement sous le titre *Balkans d'Afrique*.

D'où le désenchantement actuel, alors que nombre de spécialistes d'une renommée incontestable ont été sollicités, sans que cela n'amène les résultats escomptés.

II. L'exemple du Burundi justifie la priorité liée à l'importance d'une « dynamique volontariste interne » de paix suscitée par un leadership alternatif animée par l'émergence d'une démocratie citoyenne

Dans un pays comme le Burundi, que je connais le mieux, tout ce que l'Afrique compte de sages a été appelé à la rescousse. Beaucoup d'argent et beaucoup de temps ont été dépensés. Après Nyerere de Tanzanie, nous avons aujourd'hui l'homme politique le plus populaire d'Afrique, Nelson Mandela qui a pris le relais depuis la disparition de l'ancien chef de l'Etat tanzanien.

Mais malgré la puissance de communication diplomatique et médiatique de ce dernier, on sait que l'accord signé il y a plus d'un an peine à être appliqué. Des incertitudes pèsent encore sur la mise en place des institutions attendues pour le 1^{er} novembre prochain.

Une des raisons à l'origine de cette situation de fait est liée à l'absence de ce que nous pourrions appeler « une dynamique volontariste interne »⁴ de paix basée sur l'existence sur le plan local d'un noyau d'hommes et de femmes représentant valablement les recompositions géostratégiques majeures qui ont vu le jour au fur et à mesure que la crise a pris ses dimensions à divers niveaux.

C'est le moment de regretter le peu de place jusqu'ici laissé à la société civile, celle que représentent par exemple les énormes potentialités des femmes et des jeunes pris en otage par la classe dirigeante qui représentent les partis politiques et les mouvements armés.

C'est dans ce cadre aussi que je vois le rôle des chefs traditionnels dont parlait un orateur de ce matin. S'il y a donc une innovation à souhaiter à ce jour, c'est d'amorcer une démarche de type inclusif, mais qui dope véritablement les capacités des acteurs locaux dans une stratégie qui favorise l'émergence d'un dynamisme régional intégré. Les acteurs de la société civile, les chercheurs et autres spécialistes doivent accepter de faire le constat de l'échec des démarches classiques jusqu'ici tentées.

Ils doivent apprendre à dépasser l'irréductibilité ethnique qui caractérise aujourd'hui tous les camps en présence et s'engager dans un débat de fond qui accorde une bonne place aux thèmes prioritaires du développement plus particulièrement celui des infrastructures, de l'éducation, des Nouvelles technologies de la Communication, de la santé et j'en passe qui créeront le cadre solide des processus de paix.

4 Ce concept est au cœur des actions Cirid depuis sa fondation à Genève il y a six ans, faisant. Il a fait l'objet de l'Atelier des *Techniques constitutionnelles de réconciliation nationale* organisé du 17 au 19 avril 1996.

III. La solution de la crise africaine des Grands Lacs gagnerait aujourd'hui à s'inspirer de la Nouvelle Initiative Africaine (NIA), en particulier par la promotion d'une dynamique d'intégration régionale.

Nous pensons qu'une réponse aux graves questionnements laissés en suspens par les échecs répétés réside dans la promotion des politiques d'intégration, une stratégie qui trouve sa raison d'être dans la désormais célèbre Nouvelle Initiative Africaine (NIA) récemment adoptée par l'Union Africaine (UA), l'ex-OUA.

Je veux dire, en d'autres termes, qu'il nous faut nous impliquer dans la recherche d'un nouveau projet de société, d'une nouvelle vision, que j'appelle aussi une nouvelle ambition pour nos pays et pour l'Afrique tout entière.

Au nom de cette vision et de cette ambition, Dans ce cadre, il va falloir que les acteurs impliqués acceptent d'opérer un recentrage de leurs positions traditionnelles figées par les rivalités que j'ai soulignées.

IV. L'expérience de Durban suggère aux institutions internationales de favoriser l'émergence d'un terrain commun de travail entre Gouvernements et Société civile dans la perspective d'une meilleure défense des intérêts des populations victimes de la guerre

A cet égard, j'aimerais relater une expérience que le CIRID vient de vivre à Durban lors de la récente conférence mondiale sur le racisme. Avec quatre autres organisations représentant en ce moment l'Afrique des Grands Lacs⁵, j'ai coordonné l'organisation d'une table ronde sur l'Afrique des Grands lacs avait pour l'objet de poser les aspects méconnus de la crise des Grands Lacs.

Nous avons placé la discussion au-delà de nos dissensions et avons notamment désiré dire aux délégués ministériels de nos Etats respectifs que malgré les positions qui pouvaient nous séparer sur certaines questions nationales, nous voulions trouver avec eux un terrain d'entente qui puisse favoriser une sorte de partenariat stratégique capable de nous rendre plus utiles à nos peuples, nos populations civiles victimes des conflits armés.

Nous avons clairement dit que ce qui nous unissait, dans le cadre de la lutte mondiale contre le racisme et ses séquelles dans notre région étaient certainement plus importantes que les querelles qu'il arrive souvent d'étaler sur la place publique.

Notre fer de lance était la promotion à notre manière de la NIA au niveau de notre région, qui est à la traîne du reste du continent (hormis peut-être le cas de la corne de l'Afrique. Le message n'était pas facile à faire passer, mais avec notre détermination, nos compatriotes ont compris que notre démarche était sincère et y ont répondu favorablement et massivement.

5 Il s'agit de l'AIPD-GL (Association Internationale pour la Paix et le développement - Grands Lacs), Eveil de la Femme, Africa Tomorrow, en liens avec la Congaf (Coordination des Organisations africaines des droits de l'homme représentées à Genève)

Tous les chefs de délégations ministérielles alors présents à Durban sont venus s'associer à notre discussion. Le résultat fut tel qu'une sénatrice belge, venue assister à notre table ronde a dit à une de nos oratrices que c'était pour la première fois qu'une discussion d'une telle profondeur se mettait en place dans la jungle des discordances qui caractérisent l'Afrique des Grands Lacs.

Nous avons dit pour notre part à nos interlocuteurs qu'en tant qu'activistes de la société civile nous étions déterminés à poursuivre notre travail dans cette direction et que c'était pour nous une question de fierté nationale, régionale et continentale.

Dans cette perspective, nous entendons déployer nos forces pour participer à la divulgation de la NIA qui nous offre un cadre idéal de guérir les plaies ethniques dans la région.

A Genève, nous avons constitué un Groupe de travail qui travaillera avec ses partenaires de la société civile africaine intéressée au niveau national, continental et international, par cette démarche.

Nous sommes convaincus qu'une des missions des organisations internationales désireuses de s'impliquer en Afrique des Grands Lacs en faveur des acteurs de la paix et de la démocratie gagnerait à favoriser une telle dynamique.

Pour avoir vu à l'œuvre l'OIF en Afrique du Sud, où son stand au Centre International des Conférences de Durban jouxtait les tables où la société civile africaine avait élu son Quartier Général devrait jouer un rôle de pionnier dans ce sens. Ce symposium devrait servir de cadre pour amorcer un pas dans cette direction.

Annexe VIII

Contribution de Monsieur Fadil Addadi

Conseiller spécial adjoint, Organisation internationale pour les migrations
(Table ronde III)

Merci Monsieur le Président, merci aussi aux orateurs précédents pour les informations et détails qu'ils nous ont donnés.

L'Organisation Internationale pour les Migrations entend apporter une petite note d'optimisme, voire d'espoir en parlant d'avenir. Notre sujet sera consacré à « la démocratie à travers le migrant ».

Les migrants constituent un lien permanent entre leurs pays d'origine et les pays d'accueil :

- Par les allers-retours pour les vacances, les cérémonies religieuses ou familiales.....
- Par les envois effectués aux familles.
- Par les parents et amis qu'ils accueillent
- Par les actions en retour de leurs associations.
- Et par bien d'autres moyens encore.

Le migrant, dans le pays d'accueil, est en contact permanent avec une autre culture, avec une autre approche des affaires publiques et sociales, quel qu'en soit le degré de qualité, la différence à elle seule est un élément majeur.

Ce contact se produit :

- Dans la vie de tous les jours.
- Dans les contacts rapprochés qu'il a au travail, à l'école, ou dans les syndicats.

Il se fait aussi :

- Par des médias plus libres et plus riches.
- Dans le cadre d'associations diverses : entraide, culturelles, défense d'intérêts communs.....
- Dans le cadre de clubs sportifs.

Etc.

Ces acquis de démocratie et d'une autre manière de penser (qui est en soi une ouverture) sont d'autant plus forts que le migrant s'intègre à son environnement social particulièrement à l'école, dans les clubs, dans les syndicats.

Mais par quoi ces acquis se manifestent-ils ?

- Le migrant acquiert des réflexes citoyens nouveaux adaptés au pays d'accueil dans lequel il travaille et vit.
- Par une écoute accrue des autres, une ouverture d'esprit, qui lui font mieux accepter et comprendre la différence des autres, donc par plus de tolérance.
- Par des expériences sortant de ses schémas de référence.
- Par une réflexion quant à la possible application de ces expériences, pensées et adaptées aux réalités de son pays.
- Par un esprit critique qui le pousse à poser des questions pour mieux comprendre.
- Par une attitude responsable et constructive vis à vis de la vie politique de son pays d'origine.

Le transfert de ces acquis se fait à l'occasion tous les contacts possibles qu'il a avec son pays (ceux cités plus haut). Par ce transfert il interférera :

- Par les idées qu'il expose.
- Par l'aura d'une information plus pointue qu'il reçoit au quotidien.
- Par les discussions et débats qu'il aura avec ses parents, voisins et amis au pays.
- Par les livres et la presse qu'il apportera avec lui.
- Par l'expérience acquise « là-bas » et qu'il détaillera chez lui.

Quel est le rôle de l'OIM dans ces acquis et transferts ?

L'OIM, toujours préoccupée par le sort des migrants, dans leur pays d'origine et dans les pays d'accueil, et toujours à la pointe de la réflexion pour tout ce qui concerne les flux migratoires ordonnés, a pensé un programme de développement aux bénéfices mutuels impliquant tous les acteurs: pays ORTRAC (ORigine, TRansit, ACCueil), migrants et associations de migrants.

Ce programme est le Programme MIDA :

Il s'agit d'un programme de développement basé sur la conjonction des besoins des pays africains en cadres qualifiés et en entreprises ou bureaux spécialisés et, la disponibilité volontaire des cadres, spécialistes et des ressources des diasporas de ces pays.

Pour ce qui est de ces diasporas, les possibilités sont de 4 sortes :

- Retours partiels et périodiques, pour des activités diverses, avec créations d'entreprises et gestion à distance.
- Retours virtuels par télétravail et téléenseignement.
- Investissements et suivi dans les créneaux demandés.
- Retours définitifs avec création d'entreprises.

Dans le cadre de ce programme, 3 éléments majeurs facilitent le transfert des idées et des pratiques démocratiques et aussi et surtout, la protection du migrant et de ses biens.

Ces 3 éléments sont :

1. Les acteurs, migrants et leurs associations, qui vont physiquement ou virtuellement intervenir dans la vie active chez eux et qui, par leur présence apporteront ces acquis.
2. Les pays ORTRAC et l'OIM, qui vont négocier des accords pour la nécessaire adaptation des législations et règlements qui permettront les transferts et assurerons la sécurité des hommes et des biens.
3. L'OIM, par les formations qu'elle apportera aux fonctionnaires chargés de gérer ces transferts de compétences et par son rôle de protection des migrants et de leurs droits.

En ce qui concerne la Région des Grands Lacs, l'OIM peut annoncer que la Belgique est intéressée par un MIDA applicable au Burundi, au Rwanda et à la RDC, avec lesquels elle a des liens historiques.

Annexe IX

Contribution de Monsieur l'Ambassadeur Alioune Sene

Ancien Ministre de la Culture du Sénégal

(Table ronde III)

A l'heure où l'on parle tant d'Union Africaine, de Renaissance et de Nouvelle Initiative Africaine, pour un plus grand respect des droits de l'Homme, pour la paix et le développement, le moment est venu pour la Francophonie et la communauté internationale tout entière d'appuyer les efforts pour un règlement des conflits notamment dans la région des Grands Lacs.

En effet, cette région qui se situe au cœur du continent est l'une des plus belles, avec des richesses et des ressources naturelles considérables. Elle a été traversée au cours de l'histoire par les vicissitudes de l'esclavage, du colonialisme, des affrontements interethniques et des systèmes d'identification fomentés de l'extérieur qui engagent aujourd'hui la responsabilité des élites politiques et intellectuelles.

De ce point de vue, c'est tout à l'honneur de la Francophonie de mobiliser les responsables des partis politiques, les chercheurs, les universitaires, les artistes, les acteurs de la société civile, les femmes, les ONG, les représentants des médias, les syndicats, les associations, le secteur privé, les autorités traditionnelles et spirituelles et les Eglises afin d'instaurer les bases du dialogue indispensable à la construction de la paix, de la démocratie et de lancer une stratégie d'intégration régionale pour le développement socio-économique et culturel.

Telle est la voie à suivre selon l'Accord d'Arusha pour mettre un terme aux conflits, aux guerres des chefs par groupes ethniques interposés, à l'intervention extérieure, au commerce illégal des armes et au pillage des ressources en RDC.

Plus concrètement, il faut établir un pacte de stabilité et de non agression impliquant la mise en œuvre des Accords de Lusaka pour la RDC, l'Accord d'Arusha pour le Burundi et la réforme constitutionnelle au Rwanda. Ensuite, il faut mettre en place les institutions démocratiques dans chaque pays en abordant les aspects institutionnels, sécuritaires, humanitaires, écologiques et de relance du développement.

En d'autres termes, l'exigence démocratique doit être instituée dans chaque cas pour mettre un terme aux disparitions forcées, à la torture, aux assassinats politiques et permettre que des enquêtes soient faites sur les violations des droits de l'Homme et du droit humanitaire au sujet des présumés massacres avec la garantie de la communauté internationale.

Pour ce faire, la présence de rapporteurs spéciaux des droits de l'Homme et de représentants thématiques ayant accès aux populations réfugiées, déplacées, sinistrées et à toutes les victimes des conflits s'impose.

Il faut également renforcer la coopération internationale afin de mieux coordonner les initiatives en faveur du nécessaire respect des droits de l'Homme, de la femme et de l'enfant ainsi que du droit international humanitaire.

L'OIF et ses partenaires, dans la recherche de la paix pour la région des Grands Lacs, doivent encourager les bailleurs de fonds à apporter leur soutien aux politiques visant à la promotion des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, au renforcement de l'Etat de droit comme support indispensable au développement économique et social durable.

Au regard des espoirs de paix fragiles qui se dessinent à la veille du Dialogue intercongolais pour la réconciliation nationale, la promotion de pratiques démocratiques et du développement dans la région des Grands Lacs, notre Symposium revêt une importance capitale au plan de la réflexion sur les perspectives d'avenir dans cette partie du continent de l'Afrique qui va de l'Atlantique à l'océan indien.

Enfin une dernière remarque, pour dire que les participants à notre Symposium qui ont assisté à la réunion préparatoire du dialogue intercongolais qui s'est tenue du 20 au 24 août 2001 à Gaborone (Botswana) sous l'égide de l'ancien chef d'Etat Monsieur Masire pourraient nous parler des questions préliminaires qui seront à l'ordre du jour à Addis-Abeba, à savoir: le retrait des forces étrangères, le nouvel ordre politique et le projet de constitution, la conférence de paix et la question de la nationalité.

Annexe X

Contribution de Monsieur Damien Ngabonziza

Secrétaire général du Service social international, Fondation Dignité en détention
(Table ronde III)

Présentant le contexte, il faut noter que le Rwanda est entré dans la dernière grande crise avec l'attaque, le 1^{er} octobre 1990, par le Front patriotique rwandais (FPR), à partir de l'Ouganda. Les analystes étrangers aiment à souligner la composante majoritaire de ce mouvement : i.e. d'anciens réfugiés tutsi ayant quitté le territoire depuis 1959-1960 par vagues successives.

Cette attaque a sonné la fin du régime installé par le Mouvement Démocratique Républicain (MDR), dit aussi Parmehutu, qui avait renversé la monarchie et proclamé le régime républicain en 1961-1962, établissant un pouvoir ethnique.

La crise majeure a éclaté en avril 1994, avec la chute de l'avion du Président Habyarimana qui a donné le signal du génocide des tutsi et du massacre des opposants hutu. Cette horreur programmée a fait un million de victimes en trois mois (6 avril – 4 juillet 1994).

Le 4 juillet 1994, le FPR gagnait contre les auteurs du génocide. En même temps, près de deux millions de personnes, en grande majorité hutu dont beaucoup avaient participé au génocide, étaient entraînées dans l'exil au Congo et en Tanzanie principalement, par les milices et l'armée criminelles. La majorité d'entre eux sont rentrés fin 1996.

Avec la prise du pouvoir, le FPR a entrepris aussi l'arrestation et l'emprisonnement de personnes présumées responsables du génocide. A un moment donné, il y en avait jusqu'à 130'000. Les lieux traditionnels de détention étant insuffisants pour les contenir, ces détenus ont été placés aussi dans des cachots communaux : salles de classes et autres locaux réquisitionnés à cet effet.

Le génocide et la situation catastrophique des rescapés, l'emprisonnement des personnes présumées génocidaires et la charge sur leurs familles, voilà ce qui a frappé la Fondation Dignité en Détention (DiDé). Mais c'est d'abord l'initiative d'un bourgmestre qui est à l'origine de l'engagement de la Fondation.

Une première expérience pilote eut lieu dans le cachot de la Commune de Rutobwe dans la préfecture de Gitarama au centre du pays. Cette expérience s'est montrée positive et DiDé l'a poursuivie à la demande de cinq autres communes : trois dans Gitarama, une dans Butare (Sud du pays) et une autre dans Gikongoro (Ouest du pays).

DiDé, suivant l'initiative du bourgmestre de Rutobwe, a fait un constat simple :

1. Les détenus sont pour la plupart des hommes – surtout – et aussi des femmes dans la force de l'âge, qui, du fait de leur incarcération, sont inactifs le plus clair de leur temps.
2. La commune n'a pas de budget pour les entretenir et les familles sont obligées de les nourrir tous les jours, ce qui mobilise femmes et enfants des détenus.
3. Les conditions de promiscuité dans les cachots sont extrêmes. Le manque d'espace vital est particulièrement grave et les conditions sanitaires très précaires.
4. La mortalité dans les cachots risque d'augmenter.
5. Les rescapés les plus vulnérables sont abandonnés.

Les activités que DiDé accepte de soutenir couvriront trois volets :

1. L'exploitation des cultures maraîchères sur un champ fourni par la commune.
2. La création et l'exploitation d'un petit élevage.
3. La création et l'exploitation de petits ateliers artisanaux, dont un atelier de couture pour les femmes.

Ce faisant, DiDé et ses partenaires conviennent de poursuivre les buts suivants :

1. Par la mise des détenus au travail, contribuer à améliorer leur situation carcérale et nutritionnelle et d'améliorer la situation économique du district.
2. Par l'aide accordée, alléger la charge des familles des détenus qui ont habituellement la responsabilité de nourrir quotidiennement les détenus au détriment des travaux familiaux et de la scolarité de leurs enfants ; il s'agit donc notamment de permettre aux femmes des détenus de se consacrer à leurs cultures, et aux enfants d'aller à l'école.
3. L'aide accordée par DiDé au cachot - prison va de pair avec un geste de soutien matériel, par DiDé, envers une catégorie particulièrement vulnérable de rescapés du génocide et des massacres de 1994. Ces bénéficiaires prioritaires ont été identifiés. Ils figurent sur une liste qui fait foi pour tous les partenaires.

En aidant au financement du projet, DiDé entend donc soutenir les efforts des autorités locales en vue d'alléger le fardeau moral et matériel qui représente pour elles la présence de détenus soupçonnés d'avoir participé au génocide et aux massacres de 1994. L'apport de DiDé constitue un complément aux efforts déployés localement et non une prise en charge par la Fondation.

D'une manière tout à fait explicite, cet apport vise aussi une double prise de conscience :

- chez le détenus : celle des conséquences sociales du génocide et des massacres de 1994 ;
- parmi la population : celle de la nécessité de faire accomplir aux détenus un travail d'intérêt général.

Des obligations mutuelles et réciproques

DiDé et ses partenaires adhèrent au principe de la double conscience et aux buts énoncés plus haut. L'approche de DiDé repose par ailleurs sur le respect des obligations par chacun des partenaires. Car chaque partenaire a des obligations : les ministères de l'administration locale et de l'intérieur, le

bourgmestre (actuellement le maire), un comité consultatif composé de représentants des détenus, des rescapés et du Comité de développement communautaire. Le personnel de DiDé y participe comme ressources.

Le Comité consultatif a pour tâches :

1. de suivre l'évolution du projet
2. d'aider à résoudre les problèmes qui pourraient se présenter
3. de prévenir ou dénoncer les abus possibles.

Résultats et conclusion

Sur le plan matériel, le programme a atteint des résultats significatifs notamment en aidant les responsables des cachots à varier la nourriture des détenus dont l'état de santé s'est sensiblement amélioré. Les récoltes ont cependant été en deçà des attentes en raison des problèmes de sécurité qui empêchaient les détenus de sortir. Mais les relations privilégiées entretenues avec le CICR, MEDICUS MUNDI, PRI, CONCERN et Caritas Rwanda ont permis progressivement d'apporter le complément de nourriture nécessaire.

Les familles des détenus peuvent continuer à apporter la nourriture pour entretenir les relations familiales et elles le font. Toutefois, les enfants vont à l'école et les femmes vaquent à leurs activités normalement.

Sur le plan de la gestion des cachots, la sortie des détenus les a soulagés par rapport aux conditions de promiscuité extrême et d'hygiène. Tous les détenus peuvent sortir par groupes.

Le tissu social est loin d'être ressoudé. Bien sûr il ne faut pas s'attendre à des miracles. Les tensions entre rescapés et familles de « génocidaires » sont latentes et affleurent au moindre événement ressenti différemment au sein de la communauté. Les traumatismes moraux dus au génocide sont trop graves et trop récents pour que la cicatrisation permette des réactions autres qu'épidermiques (peur, angoisse, rancune pour les uns ; conviction de ne pas être coupables, car étaient les ordres, pour les autres).

Les campagnes de réconciliation menées par les autorités et l'aide extérieure auront des effets, mais lentement, tellement profondes sont les déchirures du tissu social rwandais. Par exemple, au fil des mois, le geste à l'égard des rescapés a été mal perçu, d'abord par certaines associations militantes pour les droits des rescapés, qui ont accusé le programme d'avoir l'objectif non avoué de soutenir les « Interahamwe », puis par les détenus eux-mêmes ou leurs familles qualifiant le travail demandé de servage.

Ces divergences d'interprétation sont le reflet de l'extrême fragilité du tissu social qu'il faut malgré tout essayer de raccommoder. En permettant aux détenus de se nourrir, en libérant leurs enfants afin qu'ils aillent à l'école, en contribuant à améliorer les conditions économiques de la commune (aujourd'hui district), en faisant un geste envers les veuves et les veufs âgés rescapés, en aidant les responsables à soulager les conditions de détention, DiDé reconstruit la paix à sa façon autour de ces cachots - prisons.

Annexe XI

Contribution de Monsieur Monga Mbambi

Directeur, Chaire UNESCO,
Education pour la paix et résolution pacifique des conflits
Université de Kinshasa
(Table ronde III)

L'état actuel des droit de l'Homme en République démocratique du Congo et le rôle de la Chaire UNESCO pour les droits de l'Homme

Nous voudrions tout d'abord remercier les organisateurs de ce 3^e Symposium de la Francophonie d'avoir pensé associer la Chaire Unesco de l'Université de Kinshasa pour la Culture de la Paix, le Règlement des Conflits, les Droits humains, la Démocratie et la bonne Gouvernance.

C'est pour nous à la fois un honneur et une chance. C'est au nom de cette Chaire que nous intervenons pour donner notre regard sur l'Etat actuel des droits de l'Homme en République Démocratique du Congo. Nous saisissons également cette opportunité pour situer le rôle que la Chaire Unesco joue déjà et est appelée à jouer davantage dans l'éducation et la promotion des droits de l'Homme en République Démocratique du Congo

I. Regard sur les droits de l'Homme en République démocratique du Congo

Depuis l'avènement du nouveau pouvoir en 1977, l'Etat des droits de l'Homme, déjà préoccupant à l'époque du feu Président MOBUTU, s'est considérablement détérioré. La guerre que connaît la République Démocratique du Congo depuis trois ans est venue exacerber les violations et les atteintes aux droits de l'Homme que l'on connaissait déjà dans tous les domaines de la vie nationale. Pour illustrer notre propos, nous nous limitons aux violations dans trois domaines, celui des droits civils et politiques, celui des droits économiques et sociaux et enfin celui des droits culturels.

1. Dans le domaine des droits civils et politiques, l'on assiste notamment :

- à la rupture du processus de démocratisation et à la confiscation du pouvoir par un régime autoproclamé ;
- à la restriction des libertés politiques par la suspension des activités politiques. A ce sujet, il faut néanmoins reconnaître qu'avec la promulgation de la Lois n° 001/21001 portant organisation et fonctionnement des partis et regroupements politiques, une plus grande ouverture est

laissée aux acteurs politiques même si certaines restrictions continuent à être observées en ce qui concerne les réunions et autres manifestations publiques ;

- à l'aggravation sans précédent de violations du droit à la vie avec un nombre important de condamnations à mort, des exécutions sommaires, des massacres des populations civiles, surtout dans les provinces de l'Est et du pays contrôlées par les troupes d'agression et les rebelles ;
- à la violation du droit du peuple à participer à la gestion des affaires publiques. Cela est manifeste lorsqu'on pense au parlement mis en place en 2000 dont les membres sont tous nommés par décret présidentiel ;
- à l'absence de vie publique avec une administration conséquente dans les provinces occupées ;
- enfin, à l'accentuation des violations de l'intégrité physique et psychique par le recours systématique à la torture, aux arrestations arbitraires et aux détentions illégales. A cet égard, il convient de stigmatiser le fait que le viol des femmes et des jeunes filles par les troupes des pays agresseurs dont on connaît le taux élevé, de prévalence du VIH/SIDA participe à propager, de manière insidieuse, la maladie dans les provinces occupées, avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer tant sur le plan démographique, économique et autres.

2. Dans le domaine des droits économiques et sociaux, on peut relever qu'en ce qui concerne le droit au travail, l'on assiste, de manière générale, à la non promotion de ce droit à cause notamment de la non création de nouveaux emplois consécutive aux deux guerres qu'a connues le Pays. Ce qui provoque, en conséquence, l'augmentation du taux de chômage aussi bien des jeunes que des adultes qui par ailleurs, ont perdu leurs emplois suite à des fermetures d'entreprises incapables de faire face à la conjoncture économique difficile que traverse le Pays. L'on peut également évoquer l'absence d'un véritable salaire capable de constituer un argument suffisant de motivation, l'absence des mécanismes adéquats de protection sociale et l'insuffisance de l'exercice du droit de grève.

Ce qui vient d'être dit sur le droit au travail, vaut également pour le droit à la santé, le droit au logement, le droit au transport, etc.

3. Dans le domaine des droits culturels, on peut constater, en matière de droit à l'éducation, que si en 1960, le budget annuel de l'Etat alloué à l'éducation était de l'ordre de 30 %, et si en 1996, il n'était plus que de 0,70 %, l'on peut craindre qu'avec l'amenuisement des ressources de l'Etat consécutif à la guerre actuelle, ce secteur si vital pour l'avenir de la nation, ne puisse paradoxalement figurer parmi les priorités de l'Etat.

Les conséquences de cet Etat de choses sont claires : un taux net de scolarisation en recul constant, une déperdition scolaire sans structures adéquates et organisées de récupération, le vieillissement du personnel académique de l'enseignement supérieur et universitaire sans qu'un effort de préparation d'une relève soit entrepris, etc.

En matière d'éducation aux droits de l'Homme, hormis les initiatives des acteurs privés notamment les ONG et les Eglises, dont les moyens sont souvent limités, il y a lieu de signaler certaines structures étatiques qui soutiennent en partie quelques unes des actions. On peut citer à ce sujet le Ministère des droits Humains dont l'organisation en juin 2001, de la Conférence Nationale sur les Droits de l'Homme, a contribué à faire prendre conscience, par le grand public, non seulement de l'existence des droits de l'Homme, mais aussi de la nécessité de les promouvoir. C'est dans cet effort commun de promotion de ces droits que se situe la mission de la Chaire Unesco de l'Université de Kinshasa que nous représentons à ces assises.

II. Place de la Chaire UNESCO de l'Université de Kinshasa dans l'éducation aux droits de l'Homme

Créée en novembre 2000 à la suite de l'Accord signé entre le Directeur général de l'Unesco et le Recteur de l'Université de Kinshasa, la Chaire Unesco a pour objectifs principaux « de promouvoir un système intégré d'activités de recherche, de formation, d'information et de documentation dans le domaine de la culture de la paix, le règlement des conflits, les droits humains, la démocratie et la bonne gouvernance. Elle facilitera la collaboration entre chercheurs de haut niveau et professeurs de renommée internationale de l'Université et des autres institutions d'enseignement supérieur en République du Congo et dans les pays membres de la Communauté pour le Développement de l'Afrique australe (SADC), en Afrique et en Europe » (art. 2 de l'Accord). Son rayon d'action est l'Afrique Centrale et les pays de la SADC.

Pour remplir au mieux sa mission, la Chaire a entrepris dans un premier temps, l'encadrement des ONG relevant de ses domaines d'activités. Dans le cadre de son rôle à la fois en tant qu'outil de conscientisation des forces politiques et en tant qu'école de formation aux valeurs supérieures de l'humain présent en tout homme, la Chaire a aussi élaboré trois ouvrages prêts à être édités. Il s'agit de :

- Apprendre et mieux comprendre les Droits de l'Homme,
- De la crise congolaise vers les voies pour la paix,
- La renaissance congolaise et le consensus des élites.

En outre, la Chaire organise une formation continue de courte durée avec comme public cible les opérateurs politiques, les opérateurs économiques, les journalistes, les syndicalistes, les étudiants, les officiers supérieurs de l'armée, les diplomates, les professionnels de la santé, les étudiants, etc. Elle organise enfin, en deux ans, à partir de novembre 2001, une formation post-universitaire du niveau DEA dans les modules ci-après :

- Prévention, Médiation et Règlement des Conflits,
- Droits de l'Homme et Démocratie,
- Droits de l'Homme et Personnel de Santé,
- Gestion économique et Droits de l'Homme (Bonne Gouvernance).

Il est évident que pour être en mesure d'assurer au mieux cette formation multisectorielle et multidisciplinaire dont l'importance paraît évidente au regard de la situation de guerre et d'après-guerre dans l'ensemble des pays de l'Afrique des Grands Lacs, la Chaire Unesco compte sur des partenaires tant en ce qui concerne la documentation qu'en matière d'échange de professeurs.

Nous pensons que la meilleure manière de coopérer pour la Paix dans l'Afrique des Grands Lacs, la meilleure manière de prévenir la guerre consiste dans l'information e la formation des hommes, à tous les niveaux, afin de cultiver en eux l'esprit de tolérance, de transparence dans la gestion des biens publics, de respect des règles démocratiques et des droits de l'Homme. Ce à quoi contribue et voudrait contribuer davantage la Chaire Unesco de l'Université de Kinshasa.

Liste des membres du Comité d'organisation

AYISSI Anatole

UNIDIR

Tél : 917 16 05 - Fax : - courriel : aayissi@unog.ch

BAGALWA MPAPATANO Jules

Enseignant

Institut universitaire d'études du développement, Genève

Tél : 320 43 04 - Fax : 320 43 09 - courriel : bagalwa4@etu.unige.ch

BOISSON de CHAZOURNES Laurence

Professeur

Faculté de droit de l'Université de Genève

Tél : 705 85 44 - Fax : 705 85 43 - courriel : laurence.boissondechazournes@droit.unige.ch

CONTAT HICKEL Marguerite

Conseiller diplomatique

Comité international de la Croix-Rouge, Genève

Tél : 730 22 53 - Fax : 733 20 57 - courriel : mcontathickel@icrc.org

COULIBALY LEROY Sandra,

Adjointe au Directeur

Représentation permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie
auprès des Nations Unies à Genève

Tél : 738 96 66 - Fax : 738 96 82 - courriel : sandra.coulibaly@francophonie.org

DESOUCHES Christine

Délégué aux droits de l'Homme et à la démocratie

Organisation internationale de la Francophonie, Paris

Tél : (00331) 44 37 32 27 - Fax : - courriel : christine.desouches@francophonie.org

DIALLO Yolande E.
Conseiller spécial
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, Genève
Tél : 917 92 93 - Fax : 917 90 39 - courriel : ydiallo.hcr@unog.ch

DIAGNE Khassim
Conseiller
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Genève
Tél : 739 86 24 - Fax : 739 73 93 - courriel : diagne@unhcr.ch

FREYMOND Jean
Directeur
Centre d'études pratiques de la négociation internationale CASIN, Genève
Tél : 730 86 60 - Fax : 730 86 90 - courriel : freymond@casin.ch

GONTARD Jean-Pierre
Directeur adjoint
Institut universitaire d'études du développement, Genève
Tél : 906 59 89 - Fax : 906 59 94 - courriel : jean-pierre.gontard@iued.unige.ch

GHEBALI Victor-Yves
Professeur
Institut universitaire de hautes études internationales, Genève
Tél : 794 80 03 - Fax : 794 81 80 - courriel : gheballi@hei.unige.ch

HARBOUR Randall
Secrétaire exécutif
Réseau universitaire international de Genève
Tél : 734 67 80 - Fax : 741 01 88 - courriel : rharbour25@hotmail.com

MICHEL Xavier
Ambassadeur, Représentant permanent
Représentation permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie
auprès des Nations Unies à Genève
Tél : 738 96 66 - Fax : 738 96 82 - courriel : xavier.michel@francophonie.org

MOULIN-ACEVEDO Madeleine
Chargée des relations extérieures et du Plaidoyer
Bureau de la coordination des affaires humanitaires
Organisation des Nations Unies, Genève
Tél : 917 31 60 - Fax : 917 00 23 - courriel : moulin-acevedo@unog.org

NARICH Richard
Ambassadeur, CGSP
Tél : 906 16 28 - Fax : - courriel : narichr@hotmail.com

PAROZ Jean-François

Conseiller du Secrétaire général

Organisation internationale de la Francophonie, Paris

Tél : (00331) 44 11 12 63 - Fax : - courriel : jean-francois.paroz@francophonie.org

SENE Alioune

Ancien Ministre de la culture du Sénégal, Genève

Tél : 346 37 03 - Fax : 328 80 52

STROOT Jean-Pierre

Président

Institut international de recherches pour la paix à Genève

Tél : 730 86 10 - Fax : 730 86 13 - courriel : stroot@gcsp.ch

TSCHOPP Peter

Directeur

Institut universitaire de hautes études internationales, Genève

Tél : 908 57 00 - Fax : 738 43 06 - courriel : tschopp@hei.unige.ch

Liste des participants

ABDEL-MONEIM Mostafa,
Conseiller des Régions pour l'Afrique et le Moyen Orient
Organisation mondiale pour les migrations, Genève

ABI-SAAB Georges
Professeur honoraire
Institut universitaire de hautes études internationales IUHEI
et Organisation mondiale du commerce OMC, Genève

ABOULNAGA Fayza
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente d'Egypte auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

ACHE Chrysantus
Coordinateur pour le Burundi et la Tanzanie
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Genève

ADDADI Fadil
Conseiller spécial adjoint
Organisation internationale pour les migrations OIM, Genève

ADJANONHOUN Rosemonde
Mission permanente du Bénin auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

AMEHOU Samuel
Représentant permanent
Mission permanente du Bénin auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

AUER Andreas
Doyen de la Faculté de droit
Université de Genève

AYISSI Anatole

Coordinateur

Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement UNIDIR, Genève

BAGALWA MPAPATANO Jules

Institut universitaire d'études du développement, Genève

BALEGAMIRE Josaphat

Directeur exécutif

Association « Africa Tomorrow », Genève

BANZA David

Association de défense des droits de l'Homme

République démocratique du Congo

BARAMPAMA Angelo

Département de géographie de l'Université de Genève

BARRAQUAND Hervé

Attaché au Cabinet du Secrétaire général

Organisation internationale de la Francophonie, Paris

BELANGER Julie

Chargée de la région Afrique I

Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Genève

BIKÉ Yolande

Ambassadeur, Représentant permanent

Mission permanente du Gabon auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

BLANCHARD Maryam

Délégation permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie

auprès des Nations Unies à Genève

BOCCO Ricardo

Directeur adjoint chargé de la recherche

Institut universitaire d'études du développement IUED, Genève

BOISARD Marcel A.

Sous Secrétaire général des Nations Unies

Directeur général

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Genève

BOKONA Wipa
Conseiller au Ministère des droits humains
Avocat au Barreau de Kinshasa, République démocratique du Congo

BOUTROS-GHALI Boutros,
Secrétaire général
Organisation internationale de la Francophonie, Paris

BOUTROUE Joël
Chargé de la région Afrique
Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Genève

CARBALLO Manuel
Coordinateur
Centre international pour les migrations et la santé, Genève

CHALEV Dimiter
Responsable pour le Burundi
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, Genève

CHARRIÈRE Georges
Responsable du Centre
Centre documentaire international sur la région des Grands Lacs
Institut universitaire d'études du développement, Genève

CHERIFI Mohand
Coordinateur de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté
Programme des Nations Unies pour le développement, Genève

CONTAT HICKEL Marguerite
Conseiller diplomatique
Comité international de la Croix-Rouge CICR, Genève

COULIBALY Sandra
Adjointe à l'Observateur permanent
Représentation permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie
auprès des Nations Unies à Genève

DAIGLE Louis-Robert
Directeur adjoint pour l'Afrique centrale et de l'Ouest
Ministère des affaires étrangères et du commerce international, Canada

DEGOUMOIS Philippe
Consul honoraire
Mission permanente du Burundi auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

DELCOUR Hannelore

Assistante du Représentant spécial du Ministre des affaires étrangères belge
pour l'Afrique des Grands Lacs, Bruxelles

DESOUCHES Christine

Délégué aux droits de l'Homme et à la démocratie
Organisation internationale de la Francophonie, Paris

DIAGNE Khassim

Administrateur principal chargé des politiques
Bureau pour l'Afrique
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Genève

DIALLO Yolande

Conseiller spécial
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, Genève

DIENG Adama

Greffier en chef
Tribunal pénal international pour le Rwanda TPIR, Arusha, Tanzanie

DIOP Bineta

Directrice exécutive
Association « Femmes Africa Solidarité », Genève

DOHERTY Kolude

Directeur du Bureau Afrique
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Genève

DOS SANTOS Alcinda

Agence de coopération et d'information pour le commerce international ACICI, Genève

DSIKUDI Marie-Thérèse

Association internationale pour la paix et le développement, Genève

DU BOIS DE GAUDUSSON Jean

Président de l'Agence universitaire de la Francophonie et Professeur à l'Université de Bordeaux IV

DUFOUR Jean-Marie

Président du Conseil de Fondation
Réseau universitaire international de Genève, Genève

EALE Brigitte

Femmes Africa Solidarité, Genève

ESAKI Elisabeth

Association internationale pour la paix et le développement, Genève

FINNO Daniel

Directeur adjoint

Institut universitaire d'études du développement, Genève

FREYMOND Jean

Directeur

Centre d'études pratiques de la négociation internationale, Genève

FUOG Andreas

Coordinateur de la communication pour l'Afrique

Comité international de la Croix-Rouge, Genève

GASANA Eugène-Richard

Représentant permanent

Mission permanente du Rwanda auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

GASABIRIMANA François-Xavier

GHALI Nejib

Administrateur

Système international d'information et de documentation sur les droits de l'Homme IRIDOC

GHEBALI Victor-Yves

Professeur à l'Institut universitaire de hautes études internationales, Genève

GRIN François

Université de Genève

GUISSÉ Ibrahima

Représentant à Genève de la Rencontre africaine
pour la défense des droits de l'Homme (Raddho)

H Aidar EL ADDAL Nahla

Adjointe au Directeur exécutif pour les relations extérieures, WSP International

Association suisse pour la consolidation de la paix, Genève

HAKIZIMANA Déo

Président du Centre indépendant de recherches et
d'initiatives pour le dialogue (CIRID), Genève

HARBOUR Randall

Secrétaire exécutif du Réseau universitaire international de Genève, Genève

HARNICH Christophe
Délégué général adjoint pour l'Afrique
Comité international de la Croix-Rouge, Genève

HEATHCOTE Sarah
Faculté de droit international public
Université de Genève

HENault Patrick
Ambassadeur chargé des droits de l'Homme
Ministère français des affaires étrangères, Paris

HUBERT Isabelle
Coordinatrice de programmes
Gestion des affaires internationales, Institut des Nations Unies
pour la formation et la recherche, Genève

JACQUET Jean-Michel
Professeur de droit
Institut universitaire de hautes études internationales, Genève

JOURDAN Geneviève
Docteur
Centre international pour les migrations et la santé, Genève

JURGENS Julia
Consultant
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Genève

KAHAMAILÉ Justin
Commission Tiers Monde de l'Eglise catholique, Genève

KALALA Marie-Madeleine
Avocate, Coordinatrice nationale
Association des Femmes « Cause commune », Kinshasa, République démocratique du Congo

KASONGO Makita
Professeur en sciences politiques
Université de Lausanne

KATALA Maurice
Coordinateur
Chargé des affaires politiques, Action internationale pour la paix et
le développement dans la région des Grands Lacs AIPD-GL, Genève

KAYUMBA Deogratia
Commissaire
Commission nationale des droits de l'Homme du Rwanda, Kigali

KAZADI Ntolé
Conseiller du Secrétaire général
Organisation internationale de la Francophonie, Paris

KELLENBERGER Jakob
Président, Comité international de la Croix-Rouge, Genève

KIMBIBI Sanda
Conseiller juridique
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Genève

KRISAFI Ksenofon
Ambassadeur, Représentant permanent
Mission permanente de l'Albanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

KYALANGILWA Muyengo Joseph
Président provincial de la société civile du Sud Kivu, République démocratique du Congo

LABERGE Suzanne
Avocate
Centre Lester B. Pearson pour le maintien de la paix, Ottawa, Canada

LOUIS Bertrand
Ambassadeur, Représentant permanent adjoint
Mission permanente de la Suisse près les Organisations internationales à Genève

MAGAZZENI Gianni
Coordinateur des équipes géographiques
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, Genève

MAGRO Hervé
Conseiller, Mission permanente de la France auprès des Nations Unies à Genève

MAHINE Fatou
Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie
Agence intergouvernementale de la Francophonie
Organisation internationale de la Francophonie, Paris

MARKIEWICZ Edouard
Chargé de communication
Média Action International, Lausanne

MARUME Mulume Godefroid
Administrateur
Responsabilité et Solidarité Publiques RSP, Genève

MAURER Peter
Ambassadeur, Chef de la Division politique « Sécurité humaine »
Département fédéral des affaires étrangères, Berne

MBAMBI Monga
Directeur
Chaire Unesco / Education pour la paix et résolution pacifique des conflits
Université de Kinshasa, République démocratique du Congo

MENGA Roger-Julien
Ambassadeur, Représentant permanent
Mission permanente de la République du Congo
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

MICHEL Xavier
Ambassadeur, Représentant permanent
Représentation permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie
auprès des Nations Unies à Genève

MIKALA Olga Marcelle
Représentation permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie
auprès des Nations Unies à Genève

MONNIER Laurent
Professeur
Institut universitaire d'études du développement, Genève

MOREELS Réginald
Représentant spécial du Ministre belge des affaires étrangères
pour l'Afrique des Grands Lacs, Bruxelles

MOULIN-ACEVEDO Madeleine,
Chargée des relations extérieures
Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Genève

MOUSSALI Michel
Ancien Représentant spécial pour le Rwanda
Commission des droits de l'Homme des Nations Unies, Genève

MUGGAH Robert
Programme « Small Arms Survey »
Institut Universitaire de hautes études internationales, Genève

MUKUNDJI Richard
Association Afrique Action, Genève

MURITHI Tim
Administrateur adjoint
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Genève

MUTONB MUJING Sébastien
Conseiller
Mission permanente de la République démocratique du Congo
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

MWOROHA Emile
Député, Professeur à l'Université du Burundi
Ancien Directeur général de la culture à l'Agence de coopération culturelle
et technique, Bujumbura, Burundi

NAHAYO Adolphe
Ambassadeur, Représentant permanent
Mission permanente du Burundi auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

NAMBOKA Ireneo
Responsable en charge notamment du Rwanda et de la République Centrafricaine
Equipe Afrique, Service des activités et des programmes
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, Genève

NAYER Philippe
Délégué de la Communauté française de Belgique, Genève

NDAGIJIMANA François
Coordinateur, Institut international de recherches pour la paix à Genève

NDIAYE Ndioro
Directrice générale adjointe
Organisation internationale pour les migrations, Genève

NDUWIMFURA Juvenal
Président
Association de lutte contre le génocide, Rwanda

NETO Rolando
Chargé d'affaires
Mission permanente de l'Angola auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

NGABONZIZA Damien
Secrétaire général du Service social international
Fondation Dignité en Détention, Genève

NIMUBONA Julien
Professeur de sciences politiques
Université du Burundi

NGOMA Binda
Professeur de philosophie à l'Université de Kinshasa
République démocratique du Congo

NYUNGEKO Gérard
Président,
Chaire UNESCO
Education pour la paix et résolution pacifique des conflits
Université nationale du Burundi

NJAKOUO Henriette
Cabinet du Secrétaire général
Organisation internationale de la Francophonie, Paris

NOIRFALISSE Jean-Marie
Ambassadeur, Représentant permanent
Mission permanente de Belgique auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

NZIRORERA Imelda
Directrice
Centre de promotion des droits de la personne humaine et
de prévention du génocide, Bujumbura, Burundi

OULD MOHAMED LEMINE Mohamed Salek
Ambassadeur,
Mission permanente de Mauritanie
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

PAROZ Jean-François
Conseiller du Secrétaire général
Organisation internationale de la Francophonie, Paris

PASSARELLI Giorgia
Responsable pour la République démocratique du Congo
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, Genève

PATRNOGIC Jovan

Président

Institut international de droit humanitaire de San Remo, Genève

PERRET Horace

Agence de coopération et d'information pour le commerce international, Genève

PETIT Philippe

Ambassadeur

Mission permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

PFISTER Jolanda

Correspondante nationale de la Francophonie

Département fédéral des affaires étrangères, Berne

POSHO Balabi

Genève

RAFFESTIN Claude

Professeur

Université de Genève

RELIER Nicole

Conseiller technique

Organisation internationale de la Francophonie, Paris

RIEDY Trisha

Coordinateur pour le programme de

l'établissement de la paix et de la diplomatie préventive

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Genève

ROBINSON Mary

Haut Commissaire

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, Genève

RUTAZIBWA Privat

Directeur

Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID), Kigali, Rwanda

SCHALLER Sylvia

Coordnatrice des conseillers juridiques aux opérations

Comité international de la Croix-Rouge, Genève

SENE Alioune

Ancien Ministre de la culture du Sénégal, Genève

STIEFEL Matthias

Directeur exécutif, « War-Torn Societies Project International », Genève

STROOT Jean-Pierre

Président,

Institut international de recherche pour la paix à Genève

THAYI Thierry

Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie

Organisation internationale de la Francophonie, Paris

TILMAN Julie

Attachée de presse

Organisation internationale de la Francophonie, Paris

TINE Alioune

Secrétaire exécutif

Rencontre africaine pour la défense des droits de l'Homme (Raddho), Dakar

TISTOUNET Eric

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, Genève

TSCHOPP Peter

Directeur

Institut universitaire de hautes études internationales, Genève

VALENTA Nicole

Administratrice adjointe des programmes

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Genève

VEUTHEY Michel

Directeur académique

Centre international pour la santé et la coopération, Genève

VIGNY Jean-Daniel

Conseiller

Mission permanente de la Suisse près les Organisations internationales à Genève

WANE Amadou

Président

Association Espoir Plus / Tiers Monde, Genève

WYRSCH Mary Ann

Haut Commissaire adjoint

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Genève